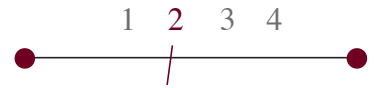


ÉCOLE  
NORMALE  
SUPÉRIEURE  
DE LYON



2024

*Budget Initial  
2024*



# Sommaire

<b>1.</b>	<b>Préambule.....</b>	<b>2</b>
<b>2.</b>	<b>Principaux chiffres du budget initial 2024.....</b>	<b>6</b>
<b>3.</b>	<b>Recettes du budget initial 2024.....</b>	<b>7</b>
3.1	Synthèse des recettes inscrites au budget initial 2024.....	7
3.2	Recettes globalisées du budget initial 2024.....	8
3.3	Recettes fléchées du budget initial 2024.....	13
<b>4.</b>	<b>Dépenses du budget initial 2024.....</b>	<b>14</b>
4.1	Synthèse des dépenses inscrites au budget initial 2024.....	14
4.2	Dépenses de fonctionnement du budget initial 2024.....	18
4.3	Dépenses d'investissement du budget initial 2024.....	21
4.4	Dépenses de masse salariale du budget initial 2024.....	24
<b>5.</b>	<b>Indicateurs et ratios budgétaires et comptables.....</b>	<b>40</b>
5.1.1	Le solde budgétaire du BI 2024.....	41
5.1.2	La trésorerie du BI 2024.....	42
5.1.3	Les restes-à-payer.....	43
5.1.4	Les ratios en comptabilité budgétaire.....	44
5.2.1	Le résultat du BI 2024.....	46
5.2.2	La capacité d'autofinancement (CAF) du BI 2024.....	48
5.2.3	Le fonds de roulement du BI 2024.....	49
5.2.4	Les ratios en comptabilité générale.....	51
<b>6.</b>	<b>Annexes réglementaires.....</b>	<b>53</b>
6.1	Annexe 1 : tableau des emplois.....	53
6.2	Annexe 2 : tableau des autorisations budgétaires.....	54
6.3	Annexe 3 : tableau des dépenses par destination et des recettes par origine.....	55
6.4	Annexe 4 : tableau d'équilibre financier.....	57
6.5	Annexe 5 : tableau des opérations pour compte de tiers.....	58
6.6	Annexe 6 : tableau de situation patrimoniale.....	59
6.7	Annexe 7 : tableau présentant le plan de trésorerie.....	60
6.8	Annexe 8 : tableau des opérations liées aux recettes fléchées.....	61
6.9	Annexe 9 : tableau agrégé des opérations pluriannuelles.....	62
6.10	Annexe 9bis : tableau de suivi des opérations immobilières.....	64
6.11	Annexe 10 : tableau détaillé des opérations pluriannuelles.....	65
6.12	Annexe 11 : tableau des unités mixtes de recherche.....	66
6.13	Tableau de synthèse budgétaire et comptable.....	67
6.14	Document prévisionnel de gestion des emplois et des crédits de paiement (DPGECP).....	68
6.15	Projet annuel de performance (PAP).....	71
<b>7.</b>	<b>Structure budgétaire 2024.....</b>	<b>73</b>
<b>8.</b>	<b>Critères des recettes fléchées.....</b>	<b>74</b>
<b>9.</b>	<b>Glossaire.....</b>	<b>76</b>

# 1. Préambule

Le budget initial 2024 a été élaboré dans un contexte financier extrêmement contraint et incertain. La poursuite de l'inflation notamment sur les coûts de l'énergie et le cumul des mesures salariales décidées par l'État partiellement compensées pèsent fortement sur le budget et mettent en péril la situation financière de l'École à court terme.

Pour rappel, l'établissement a constaté au compte financier 2022 un déficit du compte de résultat de 0,8M€ et a mobilisé son fonds de roulement à hauteur de 1,2M€ afin de prendre en charge les surcoûts dus à la revalorisation non compensée du point d'indice et aux hausses cumulées du SMIC concernant majoritairement les normaliens élèves. Au budget rectificatif 2023, les mesures salariales non compensées ainsi que les surcoûts énergétiques entraînent une prévision de déficit du résultat de 6,78M€, un prélèvement sur le fonds de roulement de 9M€ et une mobilisation de trésorerie de 12,7M€. A ce stade, le ministère n'a annoncé qu'une compensation partielle sur « les mesures Guérini » (revalorisation du point d'indice et des grilles de rémunérations des catégories B et C) mais pas d'autres recettes complémentaires même si les échanges récents avec la DGESIP laissent présager une compensation en 2023 concernant le coût des mesures salariales liées à la hausse du SMIC et le coût des fluides.

Ce budget 2024 s'inscrit dans la continuité des deux exercices précédents, compte tenu des surcoûts énergétiques, des mesures salariales non compensées et de l'inflation qui perdurent voire s'accroissent. En effet, il est prévu un déficit du résultat de 9,3M€, des prélèvements sur le fonds de roulement de 9,7M€ et sur la trésorerie de 16,1M€.

Les **dépenses énergétiques** prévisionnelles augmentent de **4,55M€** en comparaison de celles réalisées en 2021 qui est l'année de référence avant inflation, soit +125%. Elles sont en hausse de 1,4M€ par rapport aux prévisions 2023 compte tenu essentiellement de l'arrêt du dispositif amortisseur électricité au 31/12/2023. Ce dispositif devrait permettre de contenir les charges d'électricité à hauteur de 1,2M€ en 2023. L'ENS de Lyon maîtrise ses consommations malgré 3% de surfaces supplémentaires liées au bâtiment M8. Les efforts de l'établissement et l'application du plan de sobriété permettent une baisse significative des consommations en chauffage (-30%), eau (-13%) et gaz (-20%) entre 2021 et la prévision 2023. L'École va s'attacher à poursuivre cette maîtrise de ses consommations en 2024.

L'inflation soutenue a engendré 8 revalorisations automatiques du **SMIC** depuis janvier 2021. Le cumul de ces hausses successives constitue une dépense totale supplémentaire de 2,4M€ en 2024, dont 1,7M€ concernent la rémunération des élèves normaliennes et normaliens. Le MESR compense partiellement en attribuant une dotation de 0,4M€, ce qui laisse un reste à charge pour l'établissement de **2M€**.

Le 12 juin 2023, le ministère de la transformation et de la fonction publiques a annoncé de **nouvelles mesures salariales** afin de soutenir plus particulièrement les moyens et bas

salaires. Le point d'indice a ainsi été relevé de +1,5% dès le 1<sup>er</sup> juillet 2023. Cela représente une dépense supplémentaire de 1,4M€ pour l'École en 2024 qui ne sera compensée que de 50% par le ministère, soit un poids additionnel de **0,7M€** sur notre budget. A partir de janvier 2024, tous les agents publics se verront attribuer automatiquement 5 points d'indice supplémentaires. L'effet financier de cette mesure de revalorisation salariale est évalué à 0,94M€ de dépenses pour l'École, dont seulement 50% seront là-aussi compensés par le MESR.

**Au total, l'ensemble des mesures représente un poids sur la masse salariale État de 3,8M€ (hors GVT positif annuel), dont 2,3M€ concernent les rémunérations des normaliens élèves.** Des discussions entre les quatre ENS et le MESR ont lieu depuis plusieurs mois afin que l'impact de ces mesures salariales soient prises en compte dans les moyens alloués via la subvention pour charges de service public (SCSP).

**L'ensemble de ces charges exogènes** (4,55M€ de dépenses d'énergie et 3,8M€ de revalorisations du SMIC et mesures salariales cumulées) pesant sur le budget de l'établissement s'établit à **8,4M€** en 2024.

Lors du congrès de rentrée de France Universités le 30 août dernier, la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche a annoncé que le budget du MESR « *ne permettra pas de couvrir l'ensemble de ces mesures* ». La ministre a demandé un effort de contribution aux établissements, en expliquant que « *la situation financière de nos établissements qui affiche un niveau global de fonds de roulement et de trésorerie disponible important, interroge* » puis de préciser que « *il nous faudra regarder ensemble comment mobiliser vos réserves non fléchées et vos fonds de roulement* ». La ministre a toutefois enjoint les établissements à ne pas renoncer à leurs projets en cours, notamment ceux en investissement déjà votés par les conseils d'administration.

Le déficit prévisionnel du compte de résultat se mesure également par le glissement vieillesse technicité dit **GVT** qui progresse mécaniquement de 370 à 400 k€/an depuis la dernière compensation en 2017, et dont l'effet cumulé impacte au total la masse salariale pour **2,1M€** au budget 2024.

Les charges de fonctionnement augmentent en raison de **l'inflation**, particulièrement sur ces deux dernières années, alors que la dotation allouée par la tutelle via la SCSP demeure figée depuis 10 ans et n'est pas corrélée à l'évolution des dépenses. L'inflation sur la période 2013-2023 est en cumul de + 17,1%. Ainsi, la dotation de fonctionnement de la SCSP (13M€) devrait être de 15,2M€, soit **+2,2 M€**, pour suivre la hausse des coûts.

Certains coûts augmentent particulièrement sur des missions essentielles de l'établissement comme **l'organisation des concours nationaux d'entrée** à l'ENS de Lyon. La dotation de 0,5M€ allouée par le MESR ne permet pas de couvrir les dépenses évaluées à 1,2M€ en 2024, il reste ainsi **0,7M€** à la charge de l'établissement.

L'ensemble de ces facteurs exogènes pèse ainsi sur le budget de l'établissement au moins à hauteur de 13,35 M€ déclinés comme suit :

- Mesures salariales non compensées : +3,8 M€
- Fluides 2021-2024 : +4,55 M€
- GVT solde cumulé 2018-2024 : + 2,1 M€
- Inflation charges de fonctionnement 2013-2023 : +2,2 M€
- Organisation du concours national BEL : +0,7 M€

Ce contexte pèse gravement sur les équilibres budgétaires 2024 de l'ENS de Lyon, qui sont déjà affaiblis depuis l'exercice 2022. Le fonds de roulement et la trésorerie de l'établissement devraient être significativement mobilisés pour la 3<sup>ème</sup> année consécutive pour absorber ces surcoûts, et ces indicateurs financiers se retrouveront sous les seuils d'alerte fin 2024 si l'État ne tient pas compte de ces différents facteurs exogènes. Si cette trajectoire se poursuit, l'ENS de Lyon pourrait être en situation d'insolvabilité en 2025, voire en 2024, et ne plus pouvoir présenter un budget. Une discussion avec la tutelle serait souhaitable pour sécuriser les missions dévolues à l'École.

Il convient de rappeler que de nombreux établissements publics se retrouvent dans cette situation déficitaire avec le même horizon à plus ou moins 1 à 3 ans.

De son côté, afin de faire face à cette conjoncture budgétaire exceptionnelle, l'ENS de Lyon propose au conseil d'administration de réduire de 10% les dotations de fonctionnement de chaque centre de responsabilité budgétaire en 2024 sur les moyens établissement. Le budget prévu pour les dépenses incompressibles, pour lesquelles l'établissement est déjà engagé, est maintenu au niveau de l'engagement financier contractualisé dans la mesure où aucune marge de manœuvre n'est possible à court terme sur ces dépenses. Cela concerne un volume de 14M€ de charges au total pour les fluides, les marchés de l'établissement contractualisés sur un montant ferme (gardiennage, nettoyage...), le loyer du contrat de partenariat ou encore les contrats de maintenance.

L'École est contrainte de geler ses projets d'opérations immobilières d'envergure ; le fonds de roulement ne permettant plus de couvrir ces projets. Cela concerne notamment la réhabilitation de la résidence étudiante Bonnamour estimée à plus de 7,5M€, les travaux lourds de refonte complète de l'étanchéité des ailes A et B de la bibliothèque Diderot, ou encore la réhabilitation d'amphis de cours. Les dépenses d'investissement pour acquérir des matériels ou réhabiliter des locaux sont également revues à la baisse par rapport aux années précédentes. Des crédits pour travaux d'urgence ou réparations sont toutefois prévus pour assurer le fonctionnement des missions.

Concernant les dépenses de masse salariale, la campagne d'emplois 2024 se limitera à des recrutements de flux uniquement, pour contenir les coûts.

Ce contexte rend plus compliqué pour la nouvelle équipe de direction de l'École la mise en œuvre de sa stratégie à court terme.

Au vu de l'ensemble des éléments évoqués, les principaux chiffres et indicateurs prévisionnels 2024 sont les suivants :

- Un volume de 163M€ d'autorisations d'engagement dont 114,9M€ de masse salariale
- 164,4M€ de crédits de paiement
- Des recettes encaissables estimées à 149,2M€
- Un solde budgétaire déficitaire de 15,2M€
- Un niveau de trésorerie à hauteur de 5,3M€
- Un résultat déficitaire de 9,3M€ entraînant une insuffisance d'autofinancement de 5,8M€
- Un prélèvement sur fonds de roulement de 9,7M€, portant le niveau de fonds de roulement à 1,75M€ représentant 4 jours de fonctionnement.

Les niveaux prévisionnels de la trésorerie et du fonds de roulement au 31/12/2024 sont alarmants. Ils sont cependant à nuancer car leur calcul respectif se base sur les niveaux prévisionnels votés au budget rectificatif 2023. Or, en prévision d'atterrissage des indicateurs 2023, l'ENS de Lyon estime qu'ils seront légèrement plus élevés que prévus en raison notamment des probables dotations supplémentaires qui seront certainement versées par le MESR en fin de gestion (vers mi-décembre 2023).

### De quoi parle-t-on ?

**Le BI** signifie le **Budget Initial**. Il constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de l'établissement. Approuvé par le Conseil d'administration (CA), le budget est l'acte qui prévoit et autorise les recettes et les dépenses pour une année donnée.

**Le BR** signifie le **Budget Rectificatif**. En cours d'année et en fonction de la réalisation des objectifs de recettes et de la consommation des crédits, l'établissement peut être amené à revoir les prévisions inscrites au budget initial. Il le fait via un BR. Le BR est voté dans les mêmes formes que le budget initial par le CA.

## 2. Principaux chiffres du budget initial 2024

### BI 2024 : RECETTES

Recettes en encaissements	
Subvention pour charges de service public (SCSP)	128 380 628 €
Recettes propres globalisées	9 298 500 €
Recettes fléchées	11 559 133 €
<b>TOTAL</b>	<b>149 238 261 €</b>

<b>Solde budgétaire</b>	<b>-15 209 292 €</b>
-------------------------	----------------------

### BI 2024 : DÉPENSES

Dépenses	Autorisations d'engagement - AE	Crédits de paiement - CP
Masse salariale	114 944 362 €	114 944 362 €
Fonctionnement	42 745 390 €	43 076 338 €
Investissement	5 310 642 €	6 426 853 €
<b>TOTAL</b>	<b>163 000 394 €</b>	<b>164 447 553 €</b>

Le solde budgétaire est la différence entre les encaissements et les dépenses en crédits de paiement. En 2024, ce solde budgétaire sera déficitaire à hauteur de 15,2M€ principalement sur sa partie structurelle et nécessitera donc un prélèvement de la trésorerie.

Les indicateurs financiers du BI 2024, détaillés dans le paragraphe 5, sont les suivants :

Indicateurs	BI 2024
<b>Résultat</b>	<b>-9 301 364 €</b>
<b>CAF / IAF</b>	<b>-5 781 998 €</b>
<b>Fonds de roulement</b>	<b>1 751 455 €</b>
<b>Trésorerie</b>	<b>5 337 054 €</b>

\*CAF : capacité d'autofinancement / IAF : insuffisance d'autofinancement

### 3. Recettes du budget initial 2024

#### 3.1 Synthèse des recettes inscrites au budget initial 2024

Recettes en encaissements	Exécution 2021	Exécution 2022	BR 2023	Prévision d'exécution 2023	BI 2024	Écarts BI 2024 / BR 2023
<b>Recettes globalisées</b>	128 967 192 €	132 048 338 €	137 217 831 €	139 580 613 €	<b>137 679 128 €</b>	461 297 € 0,3%
<b>Recettes fléchées</b>	10 945 374 €	10 433 861 €	14 878 729 €	12 051 770 €	<b>11 559 133 €</b>	-3 319 596 € -22,3%
<b>TOTAL recettes en encaissements</b>	139 912 566 €	142 482 199 €	152 096 560 €	151 632 383 €	<b>149 238 261 €</b>	-2 858 299 € -1,9%

Tableau 1 – Recettes en encaissement inscrites au budget initial 2024

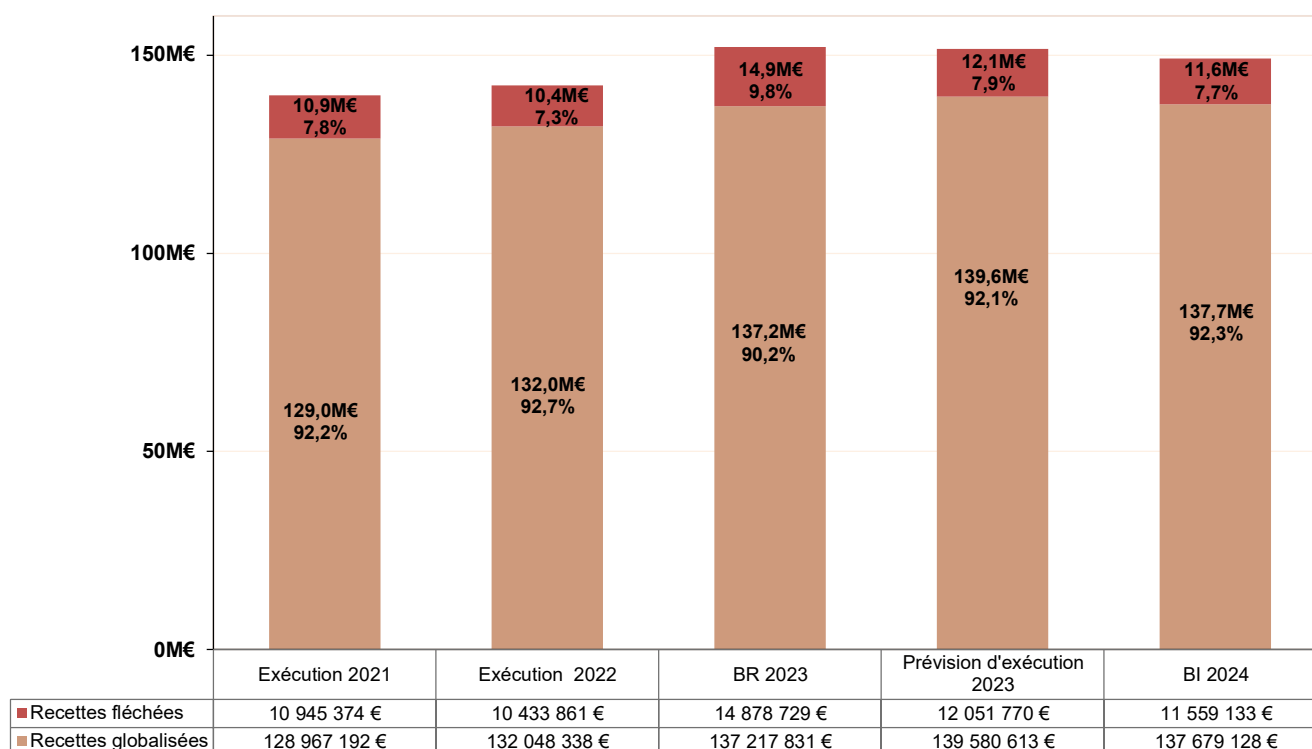


Figure 1 – Evolution des recettes globalisées et fléchées encaissées depuis 2021 (données prévisionnelles pour 2023 et 2024)



Les recettes à l'encaissement prévues au BI 2024 sont en diminution par rapport aux prévisions de l'exercice 2023. Elles sont estimées à **149,2M€**.

Elles sont réparties entre les recettes globalisées pour 137,7M€ et les recettes fléchées pour 11,6M€. La subvention pour charges de service public, les recettes propres générées par l'établissement et les autres recettes pré-affectées aux services qui les réalisent sont dans la catégorie des recettes globalisées.

Recettes en encaissement	Exécution 2021	Exécution 2022	BR 2023	BI 2024	Variation BI 2024/BR 2023
Subvention pour charges de service public - SCSP	119 839 800 €	123 139 733 €	125 911 093 €	128 380 628 €	2 469 535 €
Recettes propres générées par l'établissement	4 841 686 €	5 045 282 €	6 343 724 €	5 170 964 €	-1 172 760 €
Recettes globalisées pré-affectées	4 285 706 €	3 863 324 €	4 963 014 €	4 127 536 €	-835 478 €
Recettes fléchées	10 945 374 €	10 433 861 €	14 878 729 €	11 559 133 €	-3 319 596 €
<b>TOTAL recettes</b>	<b>139 912 566 €</b>	<b>142 482 199 €</b>	<b>152 096 560 €</b>	<b>149 238 261 €</b>	<b>-2 858 299 €</b>

## 3.2 Recettes globalisées du budget initial 2024

### De quoi parle-t-on ?

Les **recettes globalisées** comprennent toutes les ressources qui n'ont pas d'utilisation prédéterminée. Par principe, toutes les recettes sont censées être globalisées. La subvention pour charges de service public (SCSP) est ainsi dans cette catégorie.

Les recettes globalisées à l'encaissement sont estimées à **137 679 128€** soit 92,3% des recettes totales inscrites à ce budget initial 2024.

La subvention pour charges de service public (SCSP) constitue la part la plus significative des recettes globalisées de l'établissement et représente 86% des recettes de l'École.

### 3.2.1 La subvention pour charges de service public – SCSP

Subvention pour charges de service public		BI 2024
<b>Dotation de masse salariale (1)</b>		<b>114 967 601 €</b>
Socle	Masse salariale	88 818 516 €
Socle	Contrats doctoraux spécifiques normaliens - CDSN	13 499 640 €
Socle	Contrats doctoraux ordinaires sur appels d'offre - CDO	1 734 400 €
Socle	Compensation surcoût revalorisation contrats doctoraux	865 315 €
Socle	Compensation indemnité CSG	481 078 €
Socle	Compensation glissement vieillesse technicité (GVT)	0 €
Socle	Recrutement psychologues 2021 - crise sanitaire COVID 19	126 077 €
Socle	Nouveau référentiel des rémunérations des médecins du travail 2021	29 539 €
Socle	Compensation congé pour projet pédagogique	10 000 €
Socle	LPR 2021 - Classement des jeunes Chercheurs	4 305 €
Socle	LPR 2022 - création 340 nouveaux contrats (année pleine)	31 947 €
Socle	LPR 2023 - création 340 nouveaux contrats (extension année pleine)	66 132 €
Socle	LPR 2023 - revalorisation des contrats doctoraux - cohortes 2020 et 2021 (année pleine)	884 614 €
Socle	Contrats doctoraux ENS -X - ajustement hausse de la valeur du point (juillet 2022)	370 474 €
Socle	Compensation hausse du point d'indice	2 926 308 €
Socle	Compensation SMC	400 000 €
Socle	Compensation PERSEE	500 000 €
Socle	LPR 2021-2022 - loi de programmation de la recherche	512 421 €
Socle	LPR 2022 - création 340 nouveaux contrats (extension année pleine)	63 895 €
Socle	Compensation révision IFSE	72 905 €
Socle	Compensation PPCR 2021	43 950 €
Socle	Compensation PPCR 2022	8 408 €
Socle	LPR 2022 - revalorisation indemnitaire ITRF et personnels de bibliothèque	55 709 €
Socle	LPR 2023 - repyramidage (ITRF)	16 743 €
Socle	LPR 2023 - refonte indemnitaire enseignants-chercheurs	188 336 €
Socle	LPR 2023 - Refonte indemnitaire (accélération de la refonte indemnitaire des ESAS au 1/09/23)	8 553 €
Socle	LPR 2024 - Refonte indemnitaire (accélération de la refonte indemnitaire des ESAS au 1/09/23)	17 106 €
Socle	Compensation protection sociale complémentaire	123 388 €
Socle	Revalorisation indemnitaire 2022 - personnels de la filière administrative	137 216 €
Socle	Revalorisation indiciaire 2022 - personnels administratifs (cat C)	80 305 €
Socle	Revalorisation 2022 du taux de promotion des personnels administratifs (cat B et C)	6 118 €
Socle	CRD 2023 - nouveaux contrats doctoraux (tiers d'année)	33 066 €
Socle	LPR 2023 - Chaires de professeurs juniors	57 663 €
Socle	LPR 2024 - Classement des jeunes chercheurs	16 176 €
Socle	LPR 2024 - Refonte indemnitaire (EC et ESAS)	168 911 €
Socle	LPR 2024 - Revalorisation des contrats doctoraux	493 835 €
Socle	Rendez-vous salarial du 12 juin 2023 - mesures Guérini	1 195 066 €
Actions spécifiques	Egalité des chances - CPES 2024	640 000 €
Actions spécifiques	Actions spécifiques : compensations IUF	121 459 €
Actions spécifiques	Plan bibliothèques ouvertes + (PBO +)	74 527 €
Actions spécifiques	GIP IFI - soutien pour un poste de maître de conférence	83 500 €
<b>Dotation de fonctionnement (2)</b>		<b>13 413 027 €</b>
Socle	Dotation globalisée de fonctionnement	12 444 215 €
Socle	Opérations immobilières - dotation sûreté	40 000 €
Socle	LPR 2024 - dotation au démarrage	42 094 €
Socle	Groupement de commandes 2019-2023 avec Elsevier - contribution 2023	-76 515 €
Actions spécifiques	Contrat de vie étudiante (culture, santé, sport)	30 000 €
Actions spécifiques	Actions spécifiques : participation concours communs session 2024	498 983 €
Actions spécifiques	Egalité des chances - diversité et réussite étudiante - part des boursiers dans les filières sélectives	200 000 €
Actions spécifiques	Actions spécifiques : IUF crédits scientifiques	131 250 €
Actions spécifiques	Actions spécifiques : dotation Persée	72 000 €
Actions spécifiques	Actions spécifiques : indemnités et frais de déplacement des membres du CNU et du CNAP	16 000 €
Actions spécifiques	Actions spécifiques : concours ITRF 2024	5 000 €
Actions spécifiques	Aides spécifiques aux étudiants en situation de handicap 2024	10 000 €
<b>Total subvention pour charges de service public (1+2)</b>		<b>128 380 628 €</b>

La subvention pour charges de service public (SCSP) est estimée à 128,4M€ au budget initial 2024. Elle tient compte des éléments de la pré-notification intermédiaire du MESR datée du 10 novembre 2023.

Elle intègre notamment une compensation partielle (1,19 M€) des mesures de revalorisation salariales en vigueur depuis le 1er juillet 2023 ainsi que 0,4M€ relative à la revalorisation des salaires suite à la hausse du SMIC.

Depuis l'automne 2021, le **SMIC** connaît en effet des hausses successives liées à l'inflation. Ces multiples hausses pèsent sur la masse salariale à hauteur de 2,36M€, dont 2,17M€ concernent la rémunération des élèves normaliens. La compensation de **0,4M€** est intégrée au socle de la SCSP depuis l'exercice 2023. Le **reste à charge** pour l'École s'élève donc à **1,96M€**.

Il est à noter que le glissement-vieillesse-technicité **GVT** qui reste une charge annuelle mécanique pour l'établissement d'environ 372k€ pour l'année 2024, n'est pas compensé.

La prévision 2024 de la SCSP intègre également **821k€** de crédits supplémentaires dans le cadre de la **loi de programmation de la recherche** (LPR), qui viennent s'ajouter aux 2,9M€ pérennes alloués progressivement depuis 2021. Parmi ces crédits LPR, 580k€ sont attribués en soutien des actions de la recherche : revalorisation des contrats doctoraux et pérennisation de la dotation au démarrage pour les nouveaux maîtres de conférence. Il y a également 202k€ qui sont attribués pour la refonte indemnitaire des enseignants-chercheurs et pour le classement des jeunes chercheurs.

Le dispositif **Egalité des chances** continue de bénéficier d'un soutien, qui s'élève à **840k€** en 2024 : 640k€ pour la mise en œuvre du cycle pluridisciplinaire d'études supérieures **CPES** et 200k€ permettant l'augmentation de la part des boursiers dans les filières sélectives.

Enfin, il est à noter que **83,5k€** supplémentaires sont alloués au titre des créations d'emplois à la rentrée 2023, accordées pour permettre à l'École de contribuer aux missions portées par le groupement d'intérêt public **Institut français d'islamologie**.

### 3.2.2 Les recettes globalisées générées par l'établissement

Les recettes propres générées par l'établissement sont estimées à **5,17M€** au BI 2024. Il s'agit des recettes liées au cycle d'exploitation de l'ENS de Lyon.

	Exécution 2021	Exécution 2022	BR 2023	BI 2024	Variation BI 2024/BR 2023
Hébergement Résidences Descartes et Monod	1 541 358 €	1 568 160 €	1 600 000 €	1 700 000 €	100 000 €
Recettes liées à des dépenses RH (mises à disposition)	712 499 €	966 234 €	1 187 930 €	1 029 345 €	-158 585 €
Droits de scolarité	651 181 €	582 548 €	660 000 €	660 000 €	0 €
Engagement décennal	700 626 €	559 487 €	350 000 €	350 000 €	0 €
Convention UdL participation déménagement M8	0 €	0 €	497 649 €	0 €	-497 649 €
Recettes de la VPE	108 774 €	225 228 €	217 891 €	200 119 €	-17 772 €
Refacturations restaurants CROUS	66 245 €	239 727 €	200 000 €	200 000 €	0 €
Indemnisation assurance pour sinistres	46 899 €	92 314 €	500 000 €	50 000 €	-450 000 €
CVEC	141 031 €	105 427 €	160 273 €	160 000 €	-273 €
Location de salles / amphis	40 150 €	114 515 €	100 000 €	130 000 €	30 000 €
Recettes de la BDL	94 872 €	108 336 €	38 500 €	36 000 €	-2 500 €
Autres recettes Présidence et DGS	99 886 €	208 095 €	100 975 €	224 500 €	123 525 €
Antennes des opérateurs de téléphonie	63 031 €	48 629 €	56 000 €	56 000 €	0 €
Autres recettes diverses	575 135 €	226 581 €	674 506 €	375 000 €	-299 506 €
<b>TOTAL recettes générées par l'établissement</b>	<b>4 841 686 €</b>	<b>5 045 282 €</b>	<b>6 343 724 €</b>	<b>5 170 964 €</b>	<b>-1 172 760 €</b>

Les **loyers** des résidences étudiantes représentent **1,7M€**, soit 33% du volume total des recettes propres générées par l'établissement. Elles évoluent de +100k€ en comparaison des années précédentes suite notamment à l'augmentation tarifaire de 3,49% votée par le conseil d'administration. Les recettes liées aux **mises à disposition** sortantes de personnels sont évaluées à **1M€** en 2024.

Les **droits de scolarité** sont estimés à **660k€** en 2024, identiques à la prévision 2023. Pour rappel, ce montant tient compte de la baisse engendrée par la modification du tarif du diplôme de l'ENS de Lyon pour les Normaliens étudiants non boursiers, votée par le conseil d'administration du 25 mai 2021. Ce tarif est passé de 213€ à 107€ depuis la rentrée universitaire 2021.

Les recettes liées aux **indemnisations assurance** sont en forte baisse par rapport à 2023. Cela s'explique par le fait que l'année 2023 a été marquée par l'incendie de l'amphithéâtre Mérieux, pour lequel l'École devrait obtenir une indemnisation des assurances permettant de couvrir en partie les travaux de remise en état et de remise aux normes effectués.

Parmi les autres recettes, il est à noter l'inscription d'une nouvelle recette relative à la participation des établissements membres du Collège des hautes études Lyon sciences – **CHELS** dont l'ENS de Lyon assure désormais la coordination. Cette recette est évaluée à 87,3k€ en 2024.

### 3.2.3 Les recettes globalisées pré-affectées

Parmi les recettes globalisées, certaines recettes sont considérées comme pré-affectées dès lors que leur usage ou leur affectation est prédéterminé. Elles sont évaluées à **4,13M€** en encaissement au budget initial 2024.

	Exécution 2021	Exécution 2022	BR 2023	BI 2024	Variation BI 2024/BR 2023
Prestations/refacturations/autres recettes structures de recherche	1 978 711 €	1 844 215 €	1 470 862 €	1 340 664 €	-130 198 €
Colloques organisés via cellule congrès	52 695 €	118 895 €	1 278 494 €	503 596 €	-774 898 €
Préciput ANR	741 685 €	953 591 €	1 032 311 €	1 105 570 €	73 259 €
Fonds recherche : contributions des EPST (CNRS, INRIA...)	1 016 003 €	547 337 €	717 418 €	680 117 €	-37 301 €
ENS Editions dont ventes d'ouvrage	185 497 €	229 173 €	200 000 €	200 000 €	0 €
Hébergement start-ups, licences, rémunérations d'inventions	122 891 €	79 363 €	137 731 €	100 000 €	-37 731 €
Laboratoires SHS : subventions, redevances...	92 725 €	45 407 €	60 559 €	111 300 €	50 741 €
Institut Français de l'Education	95 500 €	45 343 €	65 639 €	86 289 €	20 650 €
<b>Total recettes globalisées pré-affectées</b>	<b>4 285 706 €</b>	<b>3 863 324 €</b>	<b>4 963 014 €</b>	<b>4 127 536 €</b>	<b>-835 478 €</b>

Un grand nombre de laboratoires en sciences exactes et expérimentales réalise des recettes propres liées à leur activité : prestations de recherche, refacturations aux utilisateurs de plateformes scientifiques etc. Elles sont estimées à **1,34M€** au BI 2024.

La cellule congrès et manifestations coordonne l'organisation de deux **colloques** en 2024. Les recettes prévues s'établissent à **0,5M€**, dont notamment 0,4M€ pour le congrès European Association for Signal Processing – EUSIPCO qui aura lieu fin août 2024.

Les recettes du **préciput ANR** et les contributions des **EPST** sont évaluées à 1,79M€. La hausse constante du préciput depuis 2021 s'explique principalement par la loi de programmation de la recherche (LPR) qui a fixé pour objectif de financer l'ANR de 1Md€ supplémentaire entre 2021 et 2027.

### 3.3 Recettes fléchées du budget initial 2024

#### De quoi parle-t-on ?

Les **recettes fléchées** constituent une exception au principe de globalisation des recettes et ont une utilisation prédéterminée par le financeur. Elles sont destinées à des dépenses explicitement identifiées, potentiellement réalisées sur un exercice différent de celui de leur encaissement. Ex : **contrats de recherche**.

Les recettes fléchées inscrites au BI 2024 sont estimées à **11,56M€**.

Les encaissements prévus se répartissent ainsi selon le type de financeur :

	Exécution 2021	Exécution 2022	BR 2023	BI 2024	Variation BI 2024/BR 2023
ANR PIA IDEX	876 701 €	940 097 €	465 482 €	210 966 €	-254 516 €
ANR PIA hors IDEX	372 035 €	2 173 044 €	3 049 708 €	3 578 563 €	528 855 €
<b>Total ANR PIA</b>	<b>1 248 736 €</b>	<b>3 113 141 €</b>	<b>3 515 190 €</b>	<b>3 789 529 €</b>	<b>274 339 €</b>
ANR hors PIA	3 338 117 €	3 939 722 €	3 633 983 €	3 364 440 €	-269 543 €
Union Européenne	3 614 204 €	1 021 973 €	3 988 278 €	2 308 664 €	-1 679 614 €
Région	137 381 €	256 547 €	1 249 756 €	514 485 €	-735 271 €
Autres recettes	2 606 936 €	2 102 478 €	2 491 522 €	1 582 015 €	-909 507 €
<b>Total recettes fléchées</b>	<b>10 945 374 €</b>	<b>10 433 861 €</b>	<b>14 878 729 €</b>	<b>11 559 133 €</b>	<b>-3 319 596 €</b>

Les encaissements estimés en 2024 sont en baisse par rapport au budget rectificatif 2023 ; en effet, de nouveaux gros projets européens tels que l'ERC PLEIOTROPY ou l'ERC DEEP SEA, ou encore le MSCA GLMelt démarrant principalement en 2024 voient arriver leur préfinancement fin 2023 (respectivement 1,2M€, 332k€ et 137k€). Par ailleurs, des soldes conséquents (1M€ pour le projet FEDER PLEXMICO) sont prévus sur décembre 2023 également.

On note principalement une hausse des recettes sur les nouveaux dispositifs d'investissements d'avenir : une quinzaine de PEPR pour un montant global de 5,5M€, dont ROBUSTSUPERQ à plus d'1,5M€ ; les deux financements d'activités de formation par la recherche (SFRI Graduate + et AMI QuantEduFrance) pour un total de 4,4M€ ; enfin 2 projets retenus sur le dispositif BPI IDemo pour un budget global supérieur à 2M€.

## 4. Dépenses du budget initial 2024

### 4.1 Synthèse des dépenses inscrites au budget initial 2024

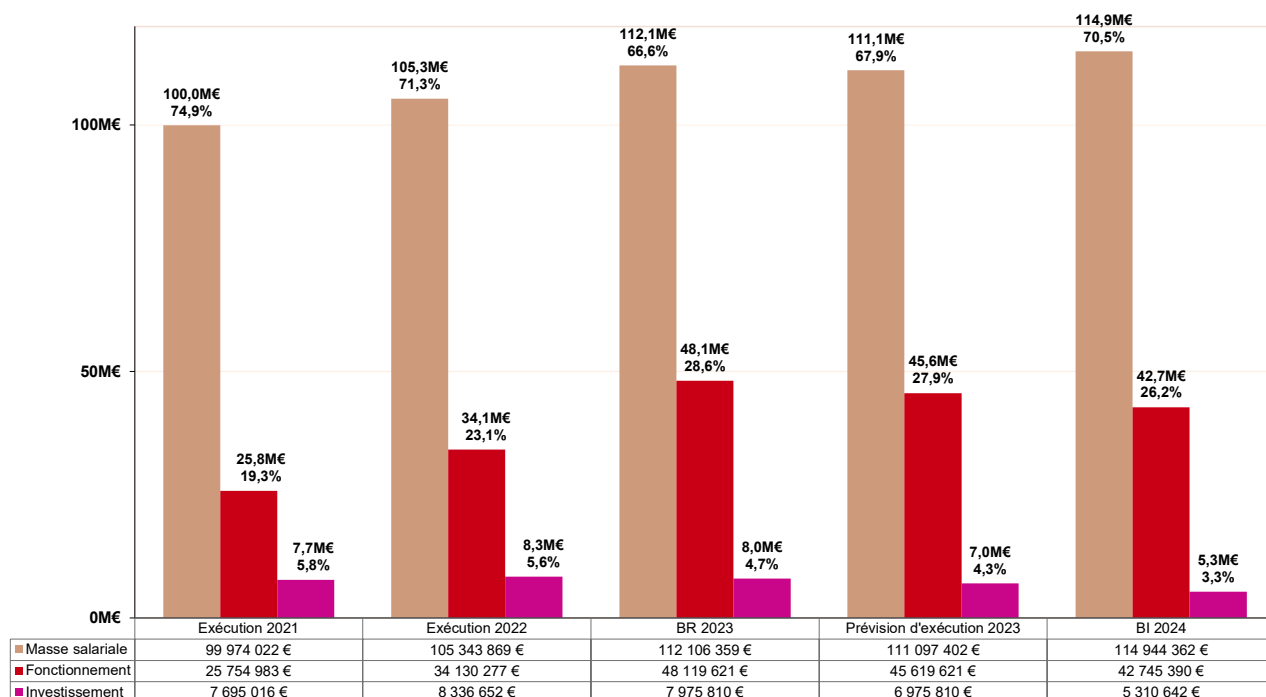
#### 4.1.1 Autorisations d'engagement

##### De quoi parle-t-on ?

Les **autorisations d'engagement (AE)** constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées sur l'exercice budgétaire. Elles sont entièrement consommées dès l'origine de la dépense, c'est-à-dire lors de la signature de l'acte juridique engageant la dépense de l'établissement. Les AE peuvent avoir une portée pluriannuelle lorsque des engagements souscrits sur un exercice s'exécutent et donnent lieu à des paiements sur un ou des exercices ultérieurs.

Autorisations d'engagement (AE)	Exécution 2021	Exécution 2022	BR 2023	Prévision d'exécution 2023	BI 2024	Écarts BI 2024 / BR 2023
Masse salariale	99 974 022 €	105 343 869 €	112 106 359 €	111 097 402 €	<b>114 944 362 €</b>	2 838 003 € 2,5%
Fonctionnement	25 754 983 €	34 130 277 €	48 119 621 €	45 619 621 €	<b>42 745 390 €</b>	-5 374 231 € -11,2%
Investissement	7 695 016 €	8 336 652 €	7 975 810 €	6 975 810 €	<b>5 310 642 €</b>	-2 665 168 € -33,4%
<b>TOTAL autorisations d'engagement</b>	133 424 021 €	147 810 798 €	168 201 790 €	163 692 833 €	<b>163 000 394 €</b>	-5 201 396 € -3,1%

Tableau 2 – Autorisations d'engagement par masse inscrites au budget initial 2024



**Figure 2 : évolution des autorisations d'engagement depuis 2021 par nature (données prévisionnelles en 2023 et 2024)**

Les **autorisations d'engagement** inscrites au budget initial 2024 sont évaluées à 163M€, en diminution de 5,2M€ par rapport au BR 2023 mais proche de la prévision d'exécution 2023.

En fonctionnement, les engagements liés aux reversements des conventions CDSN retrouvent un niveau plus bas qu'en 2023 où des reprogrammations avaient dû être réalisées. En parallèle, les AE sont en forte hausse en raison essentiellement des dépenses énergétiques qui bondissent de 1,4M€ en 2024.

En masse salariale, ce sont +2,8M€ d'AE qui sont prévues au budget initial par rapport au BR 2023 en raison surtout des nouvelles mesures salariales qui entraînent des dépenses supplémentaires : extension année pleine de la revalorisation de 1,5% du point d'indice notamment.

La masse salariale mobilise 70,5% des AE inscrites au BI 2024, le fonctionnement 26,2% et enfin l'investissement 3,3%.

Nous verrons dans les paragraphes suivants l'analyse détaillée de ces prévisions.



## 4.1.2 Crédits de paiement

### De quoi parle-t-on ?

Les **crédits de paiement (CP)** représentent la limite supérieure des dépenses pouvant être payées pendant l'année civile pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations d'engagement. Dans le cas d'un engagement juridique s'exécutant sur plusieurs exercices, la consommation des CP est échelonnée sur plusieurs exercices budgétaires, jusqu'à atteindre le total des autorisations d'engagement initiales. Les CP sont annuels et permettent de prévoir les décaissements, assurant alors une meilleure visibilité sur l'évolution de la trésorerie.

Crédits de paiement (CP)	Exécution 2021	Exécution 2022	BR 2023	Prévision d'exécution 2023	BI 2024	Écarts BI 2024 / BR 2023	
Masse salariale	99 986 473 €	105 347 247 €	112 106 359 €	111 097 402 €	<b>114 944 362 €</b>	2 838 003 €	2,5%
Fonctionnement	29 041 730 €	31 785 073 €	41 963 470 €	39 463 470 €	<b>43 076 338 €</b>	1 112 868 €	2,7%
Investissement	6 832 808 €	4 681 677 €	10 058 132 €	9 458 132 €	<b>6 426 853 €</b>	-3 631 279 €	-36,1%
<b>TOTAL crédits de paiement</b>	<b>135 861 012 €</b>	<b>141 813 997 €</b>	<b>164 127 961 €</b>	<b>160 019 004 €</b>	<b>164 447 553 €</b>	319 592 €	0,2%

Tableau 3 – Crédits de paiement par masse inscrits au budget initial 2024

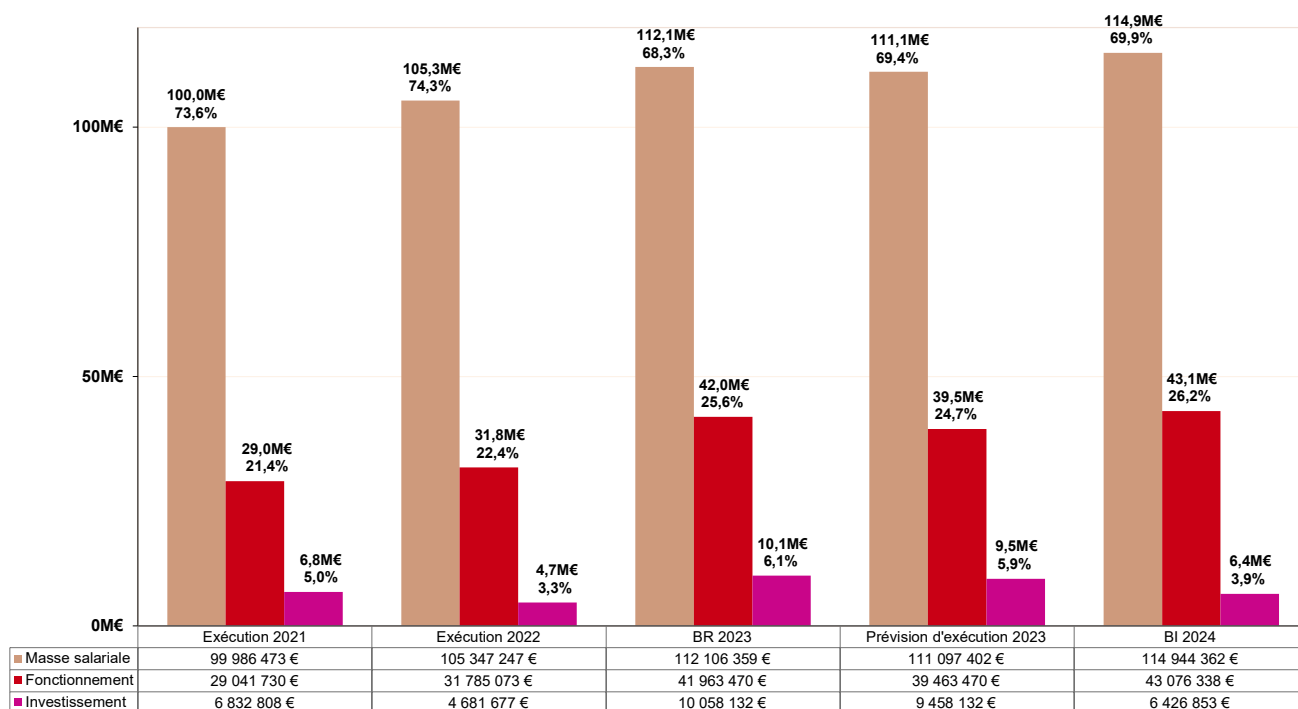


Figure 3 : évolution des crédits de paiement depuis 2021 par nature de dépenses (données prévisionnelles en 2023 et 2024)

Les crédits de paiement 2024 sont évalués à 164,45M€, à un niveau presque équivalent à celui du BR 2023.

Les CP d'investissement baissent fortement entre les prévisions du BR 2023 et ce BI 2024, à la fois sur les contrats fléchés mais aussi sur les dépenses globalisées afin de limiter les impacts sur le fonds de roulement.

Les dépenses de masse salariale augmentent de 2,8M€, suite aux nouvelles mesures gouvernementales évoquées précédemment.

La masse salariale représente 69,9% des crédits de paiement 2024, le fonctionnement 26,2% et enfin l'investissement 3,9%.

Les actions LOLF précisent la destination des crédits consommés, permettant ainsi de mettre en lumière les moyens affectés par l'établissement sur ses missions principales :

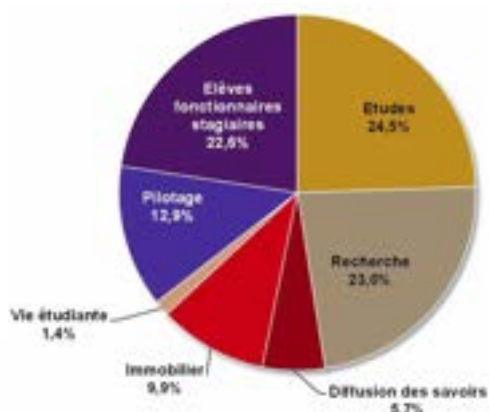


Figure 4 – Répartition des crédits de paiement par destination au BI 2024

## 4.2 Dépenses de fonctionnement du budget initial 2024

Les dépenses de fonctionnement sont inscrites au BI 2024 pour 42,7M€ en autorisations d'engagement et 43,1M€ en crédits de paiement.

### 4.2.1 Dépenses globalisées

Près de 89% du fonctionnement concerne des dépenses globalisées, financées par la dotation de la SCSP et les ressources propres générées par l'établissement dans le cadre de son activité. Comme en 2022 et 2023, l'École est contrainte une nouvelle fois de mobiliser le fonds de roulement et la trésorerie afin d'absorber les surcoûts importants de l'énergie et de l'inflation sur les autres postes de dépenses.

Ce tableau présente de manière non exhaustive la répartition des dépenses globalisées selon les montants en crédits de paiement les plus significatifs.

Dépenses globalisées : fonctionnement	Exécution 2021 (en crédits de paiement)	Exécution 2022 (en crédits de paiement)	BR 2023 (en crédits de paiement)	BI 2024 (en crédits de paiement)	Variation BI 2024 / BR 2023
Reversements CDSN aux établissements d'accueil	10 058 681 €	9 038 498 €	13 812 657 €	13 719 282 €	-93 375 €
Dépenses courantes de l'établissement	8 216 406 €	10 392 072 €	12 927 475 €	14 283 254 €	1 355 779 €
Fonctionnement des structures : moyens établissement et ressources propres	5 691 019 €	6 308 069 €	7 402 338 €	7 370 188 €	-32 150 €
Projets financés par fonds recherche	1 180 508 €	1 728 175 €	942 296 €	933 179 €	-9 117 €
Colloques		255 250 €	1 279 859 €	487 511 €	-792 348 €
Documentation BDL	807 502 €	808 090 €	758 400 €	828 000 €	69 600 €
Reversements RH (mises à disposition)	552 943 €	466 902 €	465 622 €	540 741 €	75 119 €
Projets SI	377 396 €	146 862 €	126 483 €	67 000 €	-59 483 €
<b>TOTAL</b>	<b>26 884 455 €</b>	<b>29 143 918 €</b>	<b>37 715 130 €</b>	<b>38 229 155 €</b>	<b>514 025 €</b>

Les **reversements CDSN** aux établissements d'accueil sont prévus pour **13,7M€** de crédits de paiement en 2024. Les autorisations d'engagement sont quant à elles estimées à 14,5M€ et correspondent aux derniers engagements relatifs à la promotion 2023-2026, ainsi qu'aux nouveaux engagements que l'établissement devra prendre pour la promotion 2024-2027 à la rentrée universitaire 2024.

Cohorte	Nombre de doctorants	Montant total des reversements pour l'ensemble de la période	Autorisations d'engagement				Crédits de paiement			
			AE consommées en 2022	AE prévisionnelles 2023	AE BI 2024	TOTAL AE par cohorte	CP consommés en 2022	CP prévisionnels 2023	CP BI 2024	TOTAL CP par cohorte
Cohorte 2021-2024	132	11 953 038 €	9 779 759 €	2 173 279 €	0 €	11 953 038 €	2 950 529 €	5 735 044 €	3 267 465 €	11 953 038 €
Cohorte 2022-2025	138	12 673 368 €	2 020 392 €	10 652 976 €	0 €	12 673 368 €	79 081 €	4 849 451 €	4 928 532 €	9 857 064 €
Cohorte 2023-2026	131	12 401 508 €		5 500 000 €	6 901 508 €	12 401 508 €		550 200 €	4 961 581 €	5 511 781 €
Cohorte 2024-2027	130	12 638 340 €			7 583 004 €	7 583 004 €			561 704 €	561 704 €
Total	531	49 666 254 €	11 800 151 €	18 326 255 €	14 484 512 €	44 610 918 €	3 029 610 €	11 134 695 €	13 719 282 €	27 883 587 €

Les **dépenses courantes** de l'École augmentent de 1,4M€ en comparaison de la prévision 2023, mais demeurent supérieures de +6M€ par rapport à l'exécution 2021 qui est l'année de référence avant les effets significatifs de l'inflation. Elles atteignent **14,3M€** et regroupent les principales charges de l'établissement telles que détaillées dans le tableau ci-dessous :

Dépenses courantes de l'établissement	Exécution 2021 (en crédits de paiement)	Exécution 2022 (en crédits de paiement)	BR 2023 (en crédits de paiement)	BI 2024 (en crédits de paiement)	Variation BI 2024 / BR 2023
Fluides : eau, gaz, électricité, chauffage	3 258 709 €	4 635 120 €	6 780 000 €	8 180 000 €	1 400 000 €
Frais de maintenance	1 300 016 €	1 443 391 €	1 745 513 €	1 747 254 €	1 741 €
Loyer contrat de partenariat	926 112 €	1 455 203 €	1 400 000 €	1 339 000 €	-61 000 €
Gardiennage	947 531 €	974 103 €	1 078 944 €	1 078 000 €	-944 €
Nettoyage et entretien	817 576 €	848 778 €	872 823 €	860 000 €	-12 823 €
Autres loyers	646 634 €	701 511 €	717 000 €	728 000 €	11 000 €
Accueil physique et téléphonique	111 734 €	114 011 €	117 000 €	130 000 €	13 000 €
Environnement et gestion des déchets	109 401 €	101 348 €	94 295 €	95 000 €	705 €
Marchés transversaux	98 693 €	118 608 €	121 900 €	126 000 €	4 100 €
<b>TOTAL</b>	<b>8 216 406 €</b>	<b>10 392 072 €</b>	<b>12 927 475 €</b>	<b>14 283 254 €</b>	<b>1 355 779 €</b>

Les **dépenses énergétiques** (fluides) sont évaluées à **8,2M€** soit +1,4M€ en comparaison de la prévision 2023 mais surtout +4,55M€ par rapport à l'année de référence 2021, soit +125,5%. Elles sont en hausse de 1,4M€ par rapport aux prévisions 2023 compte tenu essentiellement de l'arrêt du dispositif amortisseur électricité au 31/12/2023. Ce dispositif devrait permettre de contenir les charges d'électricité à hauteur de 1,2M€ en 2023.

L'ENS de Lyon parvient en effet à maîtriser ses consommations, passant de 19 584MWh d'électricité en 2021 à 19 700MWh en prévision 2023 malgré des surfaces supplémentaires : 3410m<sup>2</sup> de surface augmentée en 2022 pour le bâtiment M8. L'École a élaboré un plan de sobriété énergétique qui s'est inscrit dans une démarche plus large conduite dès 2019 pour inscrire ses activités dans une démarche durable et responsable.

Malgré les efforts de consommation réalisés, l'impact financier est majeur pour l'École qui ne peut pas couvrir cette hausse avec ses ressources annuelles. Le fonds de roulement de l'établissement doit à nouveau être exceptionnellement mobilisé en 2024 pour notamment faire face à ce surcoût important.

	Exercice 2021	Exercice 2022	BR 2023	BI 2024	Evolution par rapport à 2021
Electricité	2 172 807 €	2 901 640 €	5 000 000 €	6 250 000 €	187,6%
Gaz	138 320 €	177 366 €	250 000 €	300 000 €	116,9%
Eau	269 540 €	178 692 €	230 000 €	230 000 €	-14,7%
Chauffage urbain	1 047 515 €	1 402 363 €	1 300 000 €	1 400 000 €	33,6%
<b>Total</b>	<b>3 628 183 €</b>	<b>4 660 061 €</b>	<b>6 780 000 €</b>	<b>8 180 000 €</b>	<b>125,5%</b>

Les frais de **maintenance** concernent les maintenances obligatoires réalisées par la direction du patrimoine, la DSI et également par le service Accueil et Sécurité. Ils sont évalués à **1,75M€** en 2024, en forte hausse depuis 2021 en raison notamment de l'inflation.

Il est à noter que le financement des frais d'infrastructures de recherche est assuré en partie via le préciput et les différents prélèvements pour contribuer au coût et à la maintenance des équipements de recherche. Cette contribution de la VPR représente 1,15 M€ en 2024.

Le fonctionnement des structures est évalué à **7,4M€** en 2024 : organisation du concours d'entrée, fonctionnement des départements d'enseignement et des laboratoires de recherche, des services centraux etc. Ce fonctionnement est financé via les moyens établissement et des ressources propres (prestations de recherche par exemple dans les laboratoires). Comme précisé en préambule, l'établissement a décidé de réduire de 10% les dotations en moyens établissement de chaque centre de responsabilité budgétaire en 2024 afin de contenir les impacts sur le déficit du résultat et les prélèvements sur les réserves.

L'École, par le biais de certains de ses laboratoires, organise des **colloques** et manifestations scientifiques en 2024 : EUSIPCO 2024, MBE 2024. Ces événements sont pilotés par la cellule congrès de la vice-présidence Recherche. Les dépenses totales prévues au BI sont estimées à **0,5M€**.

#### 4.2.2 Dépenses fléchées

Parmi les autres dépenses de fonctionnement de l'ENS de Lyon, celles financées totalement par des contrats fléchés (contrats de recherche essentiellement) sont estimées à 4,8M€.

	Exécution 2021	Exécution 2022	BR 2023	BI 2024	Variation BI 2024/BR 2023
ANR PIA IDEX	355 398 €	9 632 €	27 959 €	0 €	-27 959 €
ANR PIA hors IDEX	38 275 €	114 206 €	415 381 €	541 068 €	125 687 €
<b>Total ANR PIA</b>	<b>393 673 €</b>	<b>123 838 €</b>	<b>443 340 €</b>	<b>541 068 €</b>	<b>97 728 €</b>
ANR hors PIA	513 928 €	885 247 €	1 586 469 €	1 933 776 €	347 307 €
Union Européenne	350 352 €	612 954 €	839 505 €	1 213 061 €	373 556 €
Région	170 696 €	329 133 €	370 380 €	129 734 €	-240 646 €
Autres	728 626 €	689 983 €	1 008 646 €	1 029 543 €	20 897 €
<b>Fonctionnement fléché en crédits de paiement</b>	<b>2 157 275 €</b>	<b>2 641 155 €</b>	<b>4 248 340 €</b>	<b>4 847 183 €</b>	<b>598 843 €</b>

Les dépenses fléchées prévues en fonctionnement en 2024 sont en augmentation en comparaison des années précédentes, en lien direct avec les nouveaux projets qui démarrent sur l'année, principalement sur l'Europe et les Investissements d'Avenir. On peut noter un budget prévu de 152k€ relatif à des versements de trop perçus sur des contrats terminés, ou transférés vers d'autres établissements où partent leurs bénéficiaires suite à des mutations.

### 4.3 Dépenses d'investissement du budget initial 2024

Les dépenses d'investissement prévues au BI 2024 s'élèvent à **5,3M€** en autorisations d'engagement et à **6,4M€** en crédits de paiement.

#### 4.3.1 Dépenses globalisées

Plus de 73% des investissements sont des dépenses globalisées, financées majoritairement par l'établissement via le fonds de roulement mais aussi par des ressources propres notamment dans les structures de recherche.

Ce tableau présente la répartition des prévisions de dépenses globalisées d'investissement par service et/ou vice-présidence.

Dépenses globalisées : investissements	Exécution 2021 (en crédits de paiement)	Exécution 2022 (en crédits de paiement)	BR 2023 (en crédits de paiement)	BI 2024 (en crédits de paiement)	Variation BI 2024 / BR 2023
Travaux et aménagements portés par la Direction du patrimoine	1 535 782 €	1 625 218 €	3 111 940 €	2 353 226 €	-758 714 €
<i>dont travaux et aménagements pour activités de formation</i>	20 393 €	295 850 €	1 162 060 €	676 207 €	-485 853 €
<i>dont travaux et aménagements pour activités de la BDL</i>	477 586 €	80 557 €	614 391 €	635 404 €	21 013 €
<i>dont travaux et aménagements pour activités de recherche</i>	478 568 €	641 382 €	207 460 €	657 923 €	450 463 €
<i>dont autres travaux et aménagements</i>	559 235 €	607 430 €	1 128 029 €	383 692 €	-744 337 €
Investissements Recherche via le PPI	1 013 151 €	458 437 €	768 000 €	570 000 €	-198 000 €
Laboratoires sur recettes préaffectées	1 092 112 €	175 366 €	906 408 €	324 700 €	-581 708 €
Fonds recherche	582 200 €	197 796 €	206 882 €	317 000 €	110 118 €
Direction des systèmes d'informations	940 776 €	81 235 €	722 950 €	264 000 €	-458 950 €
Départements de formation et vie étudiante	125 808 €	86 781 €	107 303 €	257 844 €	150 541 €
Autres investissements services centraux	230 478 €	319 029 €	364 098 €	621 996 €	257 898 €
<b>TOTAL</b>	<b>5 520 307 €</b>	<b>2 943 861 €</b>	<b>6 187 581 €</b>	<b>4 708 766 €</b>	<b>-1 478 815 €</b>

En raison de la situation financière extrêmement contrainte par le contexte des surcoûts de charges non compensées, l'ENS de Lyon a fait le choix de geler les projets d'investissement d'ampleur telles que la réhabilitation de la résidence Etudiante Bonnamour, la réhabilitation d'amphis de cours ou encore les réfections totales de l'étanchéité des ailes A et B de la BDL.

La Direction du patrimoine dispose du plus gros volume budgétaire avec 2,36M€ soit 50% de l'ensemble des dépenses globalisées. Il convient de préciser que parmi les travaux et aménagements prévus pour les activités de recherche, la vice-présidence recherche contribue à hauteur de 0,4M€ via le PPI recherche comme par exemple pour l'installation d'**autoclaves** sur le site Monod.

L'aménagement du **sous-sol du bâtiment M6** pour installer un compresseur, des soutes et de nouvelles salles d'expérimentation au laboratoire de Chimie prévoit **0,1M€** en 2024 pour engager un marché de maîtrise d'œuvre. Les crédits pour ce marché étaient prévus au budget 2023, mais en raison des délais du marché et de l'analyse des offres, ils sont reprogrammés en 2024 afin que l'engagement puisse être pris en tout début d'année. Il fait partie des dépenses prises en charge par le PPI Recherche. Les travaux estimés à 1,2M€

nécessitent que le plan de financement de l'ensemble du projet soit consolidé avant de pouvoir être réalisés. Elle doit pour cela rechercher des financements externes.

La création de nouvelles **salles de cours** destinées aux étudiants issus du nouveau parcours du cycle pluridisciplinaire de l'enseignement supérieur **CPES** Sciences et sociétés a eu lieu en 2023. Il est prévu **0,26M€** de CP au budget 2024 pour le paiement des dernières factures des travaux et aménagements.

Le marché de maîtrise d'œuvre et d'ouvrage engagé en 2023 pour la réhabilitation de la **Résidence Bonnamour** sera payé en 2024. Ce sont ainsi **300k€** de crédits de paiement qui sont inscrits au budget initial. Ce projet de réhabilitation estimé à plus de 7,5M€ est gelé au regard de la situation financière de l'établissement qui ne peut plus mobiliser son fonds de roulement et sa trésorerie afin de financer les travaux.

Les travaux d'**étanchéité de l'aile C de la BDL** site Descartes et la réfection intérieure des locaux endommagés par les intempéries, débutés en 2022, sont en cours d'achèvement. Ce sont 100k€ d'autorisations d'engagement qui sont prévues au budget 2024, pour environ **617k€** de CP afin de payer les dépenses engagées les années antérieures. Comme déjà évoqué, les travaux d'étanchéité des ailes A et B ne sont pas programmés en 2024 en raison de la situation financière. Toutefois, des réparations seront menées afin de permettre aux activités de se poursuivre dans de bonnes conditions.

La **vice-présidence Recherche** prévoit des investissements à hauteur de **0,9M€** via le PPI et le fonds recherche, essentiellement pour des achats d'équipements scientifiques par les laboratoires.

### 4.3.2 Dépenses fléchées

Parmi les autres dépenses d'investissement de l'ENS de Lyon, celles financées intégralement par des contrats fléchés sont évaluées à **1,72M€** en crédits de paiement.

	Exécution 2021	Exécution 2022	BR 2023	BI 2024	Variation BI 2024/BR 2023
ANR PIA IDEX	469 485 €	541 €	0 €	0 €	0 €
ANR PIA hors IDEX	499 584 €	36 802 €	1 808 770 €	330 425 €	-1 478 345 €
<b>Total ANR PIA</b>	<b>969 069 €</b>	<b>37 343 €</b>	<b>1 808 770 €</b>	<b>330 425 €</b>	<b>-1 478 345 €</b>
ANR hors PIA	162 941 €	378 428 €	335 414 €	429 338 €	93 924 €
Union Européenne	23 592 €	581 497 €	796 157 €	61 824 €	-734 333 €
Région	52 225 €	27 960 €	27 492 €	0 €	-27 492 €
Autres	104 675 €	712 587 €	902 718 €	896 500 €	-6 218 €
<b>Investissement fléché en crédits de paiement</b>	<b>1 312 502 €</b>	<b>1 737 815 €</b>	<b>3 870 551 €</b>	<b>1 718 087 €</b>	<b>-2 152 464 €</b>

Les dépenses d'investissements sur 2024 sont en nette régression au regard des grosses

opérations qui se sont achevées sur 2023 tel le projet FEDER PLEXMICO (1M€)

Par ailleurs, de gros équipements seront financés par l'établissement : 35k€ sur l'ERC DEEP SEA, 730k€ sur le projet Idemo en Physique dont le marché s'est vu décalé sur 2024 ; en contrepartie, les financements alloués prendront en charge l'amortissement de ces biens. En conséquence, ces acquisitions n'impactent pas directement les opérations en termes d'affichage de crédits d'équipement.



## 4.4 Dépenses de masse salariale du budget initial 2024

### De quoi parle-t-on ?

Les **dépenses de personnel** : rémunérations principales, cotisations patronales, rémunérations accessoires et prestations sociales obligatoires.

**Masse salariale État** : crédits transférés à partir du titre 2 du budget de l'État lors du passage aux compétences et responsabilités élargies en 2010.

**Ressources Propres** : toutes les autres charges de personnels hors crédits transférés : contrats de recherche, vacations et jury de concours.

### 4.4.1 La masse salariale globale

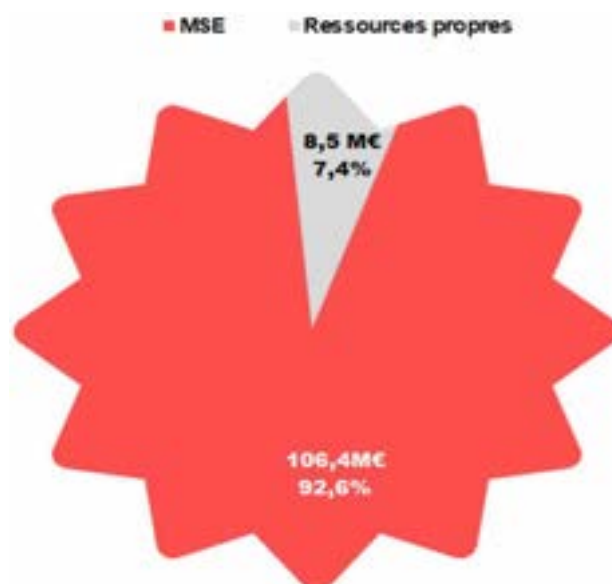


Figure 5 – Part relative de la masse salariale en fonction du support budgétaire

Support budgétaire	BR 2023	Bi 2024	€	▲
MSE	104 352 716 €	106 405 202 €	2,05 M€	2,0%
RP	7 753 642 €	8 539 160 €	0,79 M€	10,1%
Total	112 106 359 €	114 944 362 €	2,84 M€	2,5%

Entre la prévision initiale 2024 et le BR 2023, les coûts salariaux augmentent de **2,84M€ (2,5%)**. Les charges de personnels sont en hausse, tous supports budgétaires confondus : 2,05M€ sur la MSE (2%), et 0,79M€ sur les ressources propres (10,1%).

Depuis 2022, la France connaît un contexte de forte inflation qui a impacté de manière significative la masse salariale de l'École.

Taux d'inflation <i>Données INSEE</i>	2021	2022	2023	2024	Total Cumul
	1,6%	5,2%	5%	2,8%	14,6%

Pour redynamiser les rémunérations des agents publics et contrer les effets de cette spirale inflationniste (+14,6% en 4 ans), différentes mesures RH ont été adoptées par l'État. Ces dispositifs demeurent non compensés (ou partiellement) dans leur grande majorité.

Si l'établissement se réjouit de ces mesures en faveur des personnels et élèves, les ENS sensibilisent le MESR quant à la structure de leur masse salariale et leurs particularités dès lors que les mesures de revalorisation touchent les salaires les plus bas dont ceux des élèves-fonctionnaires-stagiaires.

L'ensemble de ces mesures réglementaires impacte la masse salariale de l'École de 4,19M€, dont 2,34M€ sont liées à la hausse de la rémunération des élèves.

N°	Dispositifs RH Ministériels	Recettes	Dépenses	Solde budgétaire	
				Total	Dt normaliens
1	Revalorisation indiciaire 01/07/2022 : +3,5%	2 926 308 €	3 143 446 €	- 217 138 €	- €
2	SMIC - effets cumulés au 31/12/2024	400 000 €	2 357 467 €	- 1 957 467 €	- 1 741 573 €
3	Revalorisation indiciaire 01/07/2023 : +1,5%	707 182 €	1 414 364 €	- 707 182 €	- 274 222 €
4	Revalorisation des grilles de rémunérations : +5 points	470 606 €	941 212 €	- 470 606 €	- 254 460 €
5	GVT+ - Annuel	- €	371 807 €	- 371 807 €	- €
6	Contributions / charges sociales - VT	- €	147 317 €	- 147 317 €	- 42 431 €
7	Forfait Mobilité Durable	- €	80 400 €	- 80 400 €	- 18 500 €
8	Revalorisation des grilles de rémunérations - Catégorie C	37 431 €	74 861 €	- 37 431 €	- €
9	GIPA	- €	71 905 €	- 71 905 €	- 5 613 €
10	LPR 2024 - Cdoctorants	66 820 €	66 820 €	- €	- €
11	Relèvement du remboursement du forfait de transport	23 706 €	47 412 €	- 23 706 €	- 1 896 €
12	Forfait Télétravail	- €	38 672 €	- 38 672 €	- €
13	Revalorisation des grilles de rémunérations - Catégorie B	15 336 €	30 671 €	- 15 336 €	- €
14	Indemnité de Fin de Contrat	- €	30 410 €	- 30 410 €	- €
15	Forfait social	- €	15 013 €	- 15 013 €	- 5 613 €
16	Revalorisation de la monétisation des CET	- €	7 000 €	- 7 000 €	- €
<b>Total État 2024</b>		<b>4 647 388 €</b>	<b>8 838 778 €</b>	<b>- 4 191 390 €</b>	<b>- 2 344 307 €</b>

Ces dispositifs demeurent non compensés (ou partiellement) dans leur grande majorité. Pour exemple, les mesures salariales de juin 2023 sont financées à hauteur de 1,19M€ par l'État, pour un coût total de 2,59M€ sur 2024. Soit une prise en charge financière de 46%.

Année	SMIC Date d'entrée en vigueur	
2 020	01/01/2020	En raison d'un mécanisme de revalorisation automatique, le SMIC a augmenté 8 fois en 37 mois (soit près d'une fois tous les 4 mois) entre le 01/01/2021 et le 01/01/2024. Ainsi, la MSE a augmenté de 2,36M€ ; 91% de cette hausse concerne le coût des rémunérations des élèves fonctionnaires stagiaires pour 2,14M€ cumulés au 31/12/2024.  La tutelle a compensé partiellement cette nouvelle charge à hauteur de 400k€, avec un reste à charge de <b>1,96M€</b> pour l'École.
2 021	01/01/2021	
2 021	01/10/2021	
2 022	01/01/2022	
2 022	01/05/2022	
2022	01/08/2022	
2 023	01/01/2023	
2 023	01/05/2023	
2 024	01/01/2024	

Le reste à charge de l'ensemble de ces dispositifs dégrade la situation financière de l'ENS de Lyon et les recettes de la SCSP ne couvrent plus les dépenses salariales sur support budgétaire État.

## 4.4.2 La masse salariale État

### 4.4.2.1 Principaux éléments de variation de la masse salariale État

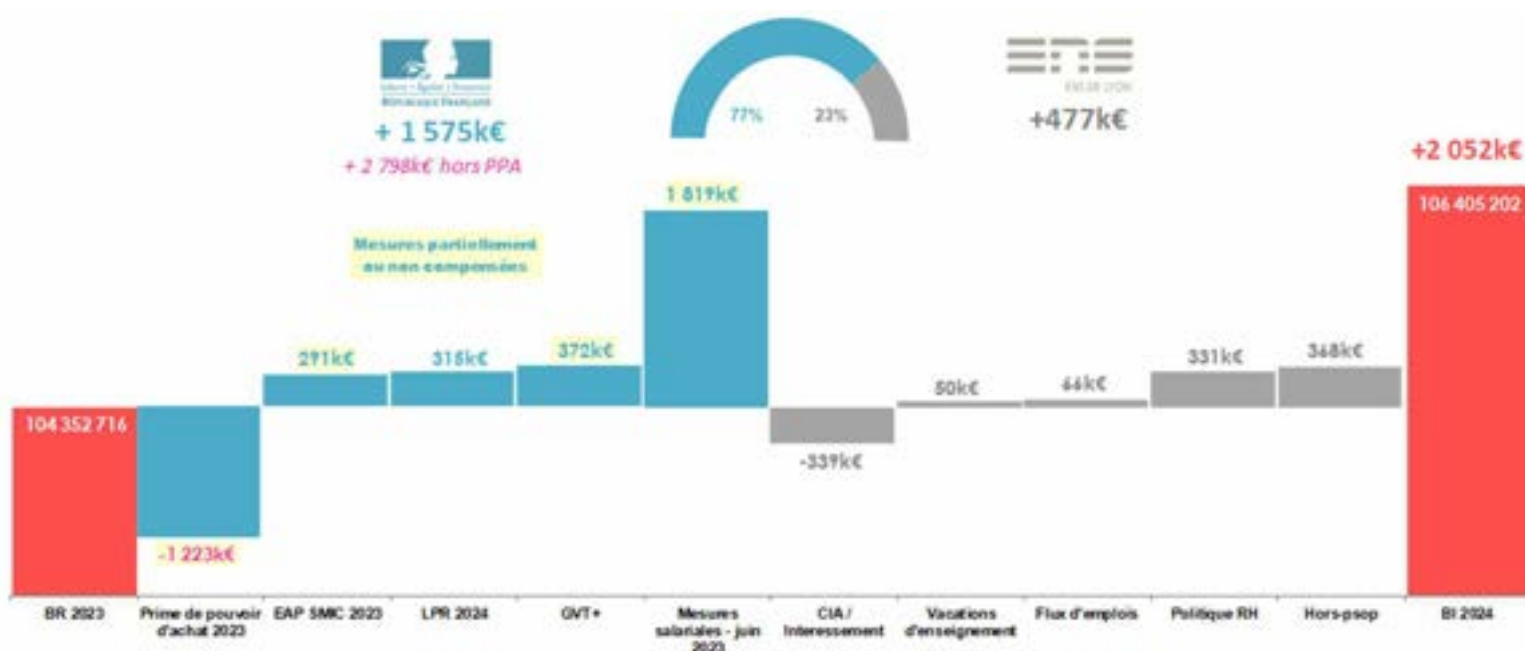


Figure 6: Évolution des coûts de rémunérations sur emplois budgétaires entre la prévision initiale et rectificative

MSE	BR 2023	BI 2024	€	▲
Global	104 352 716 €	106 405 202 €	2 052 485 €	2,0%

Entre ces deux prévisions, les dépenses de rémunérations de l'établissement augmentent de **+2,05M€ (+2%)**.

La décomposition des crédits de personnels par facteur d'évolution présente l'effet financier de chaque dispositif RH sur l'exercice 2024.

Ces éléments de rémunérations sont également regroupés par type, permettant de distinguer les mesures **réglementaires** (obligatoires), de celles relevant de **décisions de l'établissement**.

➤ **Réglementaires : + 1575k€**

Facteurs d'évolution	€
Mesures salariales - juin 2023	1 819 575 €
GVT+	371 807 €
LPR 2024	315 100 €
EAP SMIC 2023	291 692 €
Prime de pouvoir d'achat 2023	- 1 223 173 €
<b>Total</b>	<b>1 575 002 €</b>

2 798 175€

▶ **Mesures salariales de juin 2023 : +1 819k€**

Mesures salariales juin 2023	€
Reval° des grilles de rémunérat° : +5 points	941 212 €
EAP Point indice 2023	707 182 €
GIPA	71 905 €
Reval° des grilles de rémunérat° - B & C	52 767 €
Reval° du forfait de transport	39 510 €
Revalorisation des CET	7 000 €
<b>Total</b>	<b>1 819 575 €</b>

- Le décret du 28 juin 2023 prévoit qu'à partir de janvier 2024, l'ensemble des agents publics (titulaires et contractuels) bénéficieront d'une revalorisation de **5 points d'indice** ; (à condition d'être rémunérés sur la base d'un indice)
- Revalorisation indiciaire +1,5% du 01/07/2023 : **+707k€** sur 2024, pour un CTE global de **1,14M€** :

	Population / Type	2023	2024	Total
<b>Elèves</b>	Elèves	274 222 €	274 222 €	548 445 €
<b>Enseignants &amp; Enseignants Chercheurs</b>	Titulaires	180 674 €	180 674 €	361 349 €
	Contractuels	13 728 €	13 728 €	27 455 €
	Doctorants	40 038 €	40 038 €	80 076 €
	<b>Sous total Elèves &amp; E/C</b>	<b>508 662 €</b>	<b>508 662 €</b>	<b>1 017 325 €</b>
<b>Biatss</b>	Titulaires	170 564 €	170 564 €	341 128 €
	Contractuels	27 956 €	27 956 €	55 911 €
	<b>Sous total BIATSS</b>	<b>198 520 €</b>	<b>198 520 €</b>	<b>397 040 €</b>
	<b>Total - Rémunérations</b>	<b>707 182 €</b>	<b>707 182 €</b>	<b>1 414 365 €</b>

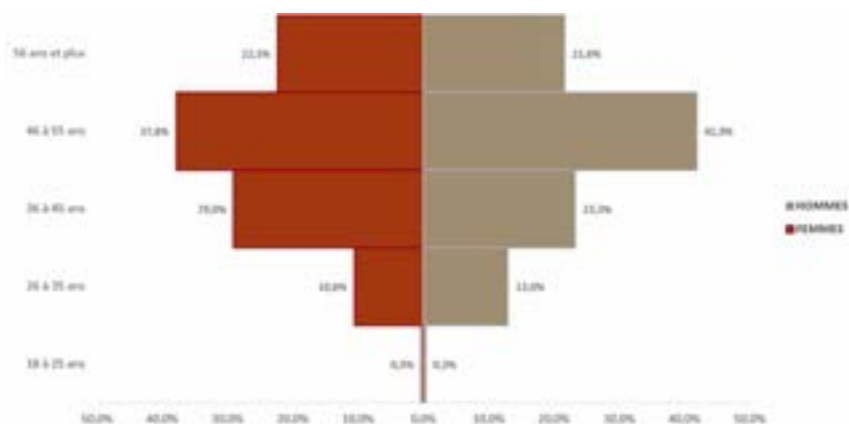
- Reconduction de la GIPA (indemnitaire compensant la perte de pouvoir d'achat de la rémunération indiciaire des agents) : **71k€** ;
- Gain indiciaire entre chaque échelon du bas des catégories C et B pour rétablir la progressivité des rémunérations, en raison des effets de la hausse du SMIC sur les grilles salariales (réduisant le différentiel salarial lié à l'ancienneté ; tassement de grilles) : **52k€** sur 2024 ;
- Augmentation de la prise en charge des frais de transport : cette mesure prévoit un remboursement de 75% du forfait de transport collectif des agents, contre 50% en 2023 ;
- Le coût de la revalorisation de 10 % des indemnités forfaitaires du barème de monétisation du compte épargne-temps (CET) est estimé à **7k€**

► Le **glissement, vieillesse, technicité** est un enjeu majeur pour notre établissement. **Le GVT positif** correspond à l'augmentation mécanique de la masse salariale liée aux changements d'échelons, de grades ou de corps des agents titulaires. En maîtrisant et rationalisant sa politique d'emplois, l'établissement peut neutraliser une partie de cette augmentation.

Par le biais du **GVT négatif**, qui correspond à l'impact des flux d'entrées et de sorties des agents titulaires : le remplacement des agents en fin de carrière par des agents en début de carrière a généralement un effet financier négatif, ces derniers ayant des indices de rémunération plus faibles. Le GVT négatif est comptabilisé dans les flux de personnels.

Toutefois, en raison de la structure par âge des personnels titulaires, ces variations

de masse salariale ne permettent pas d'annuler complètement la charge du GVT :



Pyramide des âges des personnels TITULAIRES par genre au 31.12.2023

En 2023, l'âge médian des personnels fonctionnaires est de 48 ans. Pour précision, près d'¼ des agents titulaires ont plus de 56 ans.

Ainsi, si l'établissement dispose de solides compétences et d'agents titulaires expérimentés, cette typologie de pyramide des âges en forme de champignon est associée à des organisations où les charges salariales sont importantes, et l'impact du GVT relativement important.

Période	Biatss	EC	Total
Janvier	2 356 €	2 411 €	4 767 €
Février	4 712 €	4 822 €	9 534 €
Mars	7 067 €	7 233 €	14 300 €
Avril	9 423 €	9 644 €	19 067 €
Mai	11 779 €	12 055 €	23 834 €
Juin	14 135 €	14 466 €	28 601 €
Juillet	16 491 €	16 877 €	33 367 €
Août	18 847 €	19 287 €	38 134 €
Septembre	21 202 €	21 698 €	42 901 €
Octobre	23 558 €	24 109 €	47 668 €
Novembre	25 914 €	26 520 €	52 434 €
Décembre	28 270 €	28 931 €	57 201 €
<b>Total</b>	<b>183 755 €</b>	<b>188 052 €</b>	<b>371 807 €</b>

Pour 2024, le **GVT positif** est valorisé à **372k€**, soit environ **17% de la hausse globale des dépenses salariales**.

En raison de la structure en emplois et de la pyramide des âges, l'ENS de Lyon n'a qu'une prise limitée sur la maîtrise du GVT, alors que cette mesure n'est pas compensée.

Entre 2018 et 2024, l'impact budgétaire du GVT est estimé à près de **2,1M€**.

► **LPR 2024 : +315k€**

LPR 2024	€
Indemnitaire EC	168 911 €
Revalorisat° des contrats doc.	146 189 €
<b>Total</b>	<b>315 100 €</b>

- Initiées en 2021, les mesures de revalorisations indemnitaires des enseignants chercheurs se poursuivent en 2024: **+168k€**, intégralement compensés par le ministère. Les modalités de mise en œuvre de seront définies ultérieurement par le MESRI ;
- **Revalorisation des contrats doctoraux** : au 01/01/2024, la rémunération brute mensuelle des contractuels doctorants est portée à 2 100€ (+2.7% / LPR 2023). Cette mesure s'étend à l'ensemble des contrats en cours est valorisée à 146k€.

► **SMIC : +291k€**

Suite aux 2 hausses du SMIC sur l'exercice 2023, la MSE a augmenté de 707k€ sur 2023, entraînant un effet report sur 2024 de 291k€ (extension en année pleine)



	Population / Type	SMIC 2024	Effets cumulés 2021 /2024
<b>Elèves</b>	Elèves	267 711 €	2 141 573 €
<b>Enseignants &amp; Enseignants</b>	Titulaires	- €	- €
	Contractuels	4 555 €	64 217 €
	<b>Sous total Elèves &amp; E/C</b>	<b>272 266 €</b>	<b>2 205 790 €</b>
<b>Biats</b>	Titulaires	10 968 €	79 415 €
	Contractuels	8 458 €	72 262 €
	<b>Sous total BIATSS</b>	<b>19 427 €</b>	<b>151 677 €</b>
	<b>Total - Rémunérations</b>	<b>291 692 €</b>	<b>2 357 467 €</b>

En cumul, les effets du SMIC sur les dépenses salariales s'élèvent à **2,36M€** au 31/12/2024, dont **2,14M€** pour les seuls élèves fonctionnaires stagiaires.

► **Prime de pouvoir d'achat 2023 : - 1 223k€**

Une prime de pouvoir d'achat allant jusqu'à 800 euros bruts va être versée fin 2023 à l'ensemble des agents dont la rémunération est inférieure à 3 250 euros bruts.

Les effets financiers de cette mesure (ponctuelle) sont donc à retrancher du socle de dépenses salariales 2024.

➡ **A l'initiative de l'établissement : + 477k€**

Facteurs d'évolution	€
Hors-psop	368 849 €
Politique RH	331 805 €
Flux d'emplois	74 955 €
Vacations	41 200 €
<b>CIA / Intéressement</b>	<b>- 339 325 €</b>
<b>Total</b>	<b>477 484 €</b>

► **Hors-psop : + 369k€**

Hors-psop	€
H-psop - Action sociales	310 849 €
FSDIE	58 000 €
<b>Total</b>	<b>368 849 €</b>

Les prévisions de dépenses « Hors Paiement Sans Ordonnancement Préalable » augmentent de **368k€** :

- Cette hausse concerne principalement le financement de l'Action Sociale, ajusté en raison de l'augmentation de la subvention versée pour la prise en charge des repas des agents au restaurant CROUS (**+288k€**), qui atteint 588k€. Soit 70% des dépenses relatives à l'action sociale.
- Les moyens mis à la disposition du **Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Étudiantes (FSDIE)** qui participe au financement de projets conduits par des étudiants de l'École sont augmentés de **58k€**, soit **100k€** inscrits dans ce budget 2024.

► **Politique RH : + 331k€**

Politique RH	€
Politique salariale	317 405 €
Transformat° 3 Lecteurs en ML	14 400 €
<b>Total</b>	<b>331 805 €</b>

- Une enveloppe de 317k€ est prévue pour répondre la révision triennale du RIFSEEP et la politique de recrutement des contractuels.
- **3 postes** de lecteurs de langue étrangère ont été **requalifiés en maîtres de langue étrangère au 01/09/2023 (14k€** en année pleine).

► **Flux de personnels : + 75k€**

Ce montant retranscrit :

- L'impact budgétaire des variations d'effectifs 2024 (intégrant les arbitrages de la campagne d'emplois) ;
- Les effets financiers de l'extension en année pleine des mouvements de personnels 2023 (réintégration, retraites, détachements, mutations, disponibilités, recrutement, remplacement...).

*Le calcul de cet effet report s'effectue sur 12 mois de date à date. Ainsi une arrivée au 1/09/N n'impactera que d'un tiers l'année d'arrivée mais aura un impact de deux tiers en exécution l'année suivante.*

	Population / Type	Schéma d'emplois		Total
		EAP 2023	2024	
Élèves	Élèves	- 358 731 €	- 83 184 €	- 441 915 €
Enseignants & Enseignants Chercheurs	EC & E/C	220 888 €	- 74 752 €	146 136 €
	Doctorants	- €	- 26 034 €	- 26 034 €
	Sous total Elèves & E/C	- 137 843 €	- 183 970 €	- 321 813 €
Biatss	BIATSS	- 364 599 €	761 366 €	396 767 €
	Sous total BIATSS	- 364 599 €	761 366 €	396 767 €
<b>Total MSE</b>		<b>- 502 442 €</b>	<b>577 397 €</b>	<b>74 955 €</b>

► **Vacations : + 41k€**

La masse salariale dédiée aux vacances d'enseignement est en hausse de **41,2k€**. **408,8k€** sont inscrits dans ce BI 2024 pour le financement de la rémunération des enseignants vacataires contre 367,6k€ au BR 2023.

► **CIA / intéressement : - 339k€**

**339k€** correspondant au montant mis en paiement au titre du complément indemnitaire annuel 2023 sont retranchés de notre socle de dépenses salariales.  
*Il est d'usage que le montant de cette indemnité soit déterminé au cours de l'exercice budgétaire.*

#### 4.4.2.2 Répartition globale de la masse salariale État par population et type de dépenses

Le montant total des dépenses salariales État prévues est de **106 405 202 €** pour ce BR 2023.

Elles se répartissent de la manière suivante selon la population ou le type de dépense :

		Population / Type	BR 2023	BI 2024	Écarts	▲ BI / BR	%
Rémunérations	Elèves	Elèves	37 300 215	37 179 107	- 121 108	-0,3%	34,9%
	Enseignants & Enseignants Chercheurs	Titulaires	25 216 850	26 051 987	835 136	3,3%	24,5%
		Contractuels	2 286 836	2 317 887	31 051	1,4%	2,2%
		Doctorants	6 008 868	5 945 488	- 63 380	-1,1%	5,6%
	<b>Sous total Elèves &amp; E/C</b>		<b>70 812 769</b>	<b>71 494 468</b>	<b>681 700</b>	<b>1,0%</b>	<b>67,2%</b>
	Biatss	Titulaires	27 089 263	27 518 338	429 074	1,6%	25,9%
		Contractuels	5 185 842	5 717 504	531 662	10,3%	5,4%
		<b>Sous total BIATSS</b>	<b>32 275 105</b>	<b>33 235 841</b>	<b>960 736</b>	<b>3,0%</b>	<b>31,2%</b>
	<b>Total - Rémunérations</b>		<b>103 087 874</b>	<b>104 730 310</b>	<b>1 642 436</b>	<b>1,6%</b>	<b>98,4%</b>
	Vacations	Administratives	300 000	300 000	-	0,0%	0,3%
Gpeec		12 000	12 000	-	0,0%	0,01%	
Enseignement		350 000	400 000	50 000	14,3%	0,4%	
CPES		17 600	8 800	- 8 800	-50,0%	0,01%	
<b>Total - Vacances</b>		<b>679 600</b>	<b>720 800</b>	<b>41 200</b>	<b>6,1%</b>	<b>0,7%</b>	
Hors-psop	Action sociale	543 243	854 092	310 849	57,2%	0,8%	
	FSDIE	42 000	100 000	58 000	138,1%	0,09%	
<b>Total dépenses H-psop</b>		<b>585 243</b>	<b>954 092</b>	<b>368 849</b>	<b>63,0%</b>	<b>0,9%</b>	
<b>Total</b>		<b>104 352 716</b>	<b>106 405 202</b>	<b>2 052 485</b>	<b>2,0%</b>	<b>100%</b>	

## A- Plafond d'emplois

Pour information, le plafond d'emplois sur supports budgétaires de l'État est fixé à **1 983 ETPT** en 2024 (cf. annexe « Tableau des emplois »).

	Emplois	BR 2023	BI 2024	Écart	▲
MSE	Élèves fonctionnaires stagiaires	892,4	886,0	- 6,4	-0,7%
	E/C	282,4	290,5	8,0	2,8%
	Doctorants	156,1	154,3	- 1,8	-1,1%
	BIATSS	526,7	537,6	10,8	2,1%
	<b>MS État</b>	<b>1 857,7</b>	<b>1 868,4</b>	<b>10,7</b>	<b>0,6%</b>
RP	BIATSS	52,8	55,4	2,6	4,9%
	EC / Doctorants	101,3	122,4	21,1	20,8%
	<b>Ressources Propres</b>	<b>154,1</b>	<b>177,8</b>	<b>23,7</b>	<b>15,4%</b>
	<b>Total</b>	<b>2 011,8</b>	<b>2 046,2</b>	<b>34,4</b>	<b>1,7%</b>

L'Équivalent Temps Plein Travaillé (ETPT) est l'unité de décompte du plafond d'emplois. Cette comptabilisation tient compte de la quotité de temps de travail et de la période d'activité de chaque agent.

### Zoom sur la MSE

La prévision de consommation des ETPT sur emplois budgétaires s'établit à **1 868,4 ETPT**. Cette moyenne annualisée prend en considération les arrivées et départs prévus sur l'exercice 2024 ainsi que les effets reports des variations d'effectifs 2023.

La prévision augmente légèrement (**+10,7 ETPT ; 0,6%**) par rapport au BI 2023.

Le plafond autorisé d'emploi fixe le volume maximum d'emplois utilisable par année budgétaire. **L'ENS de Lyon consomme 94% de ces 1983 emplois, 91% en excluant les élèves fonctionnaires stagiaires.**

Les emplois État (**1 868,4 ETPT**) et sur ressources propres (**177,8 ETPT**) se cumulent et forment le plafond d'emplois de l'établissement : **2 046,2 ETPT**. Pour rappel, un plafond global de 2 011,8 ETPT a été voté dans le précédent budget.

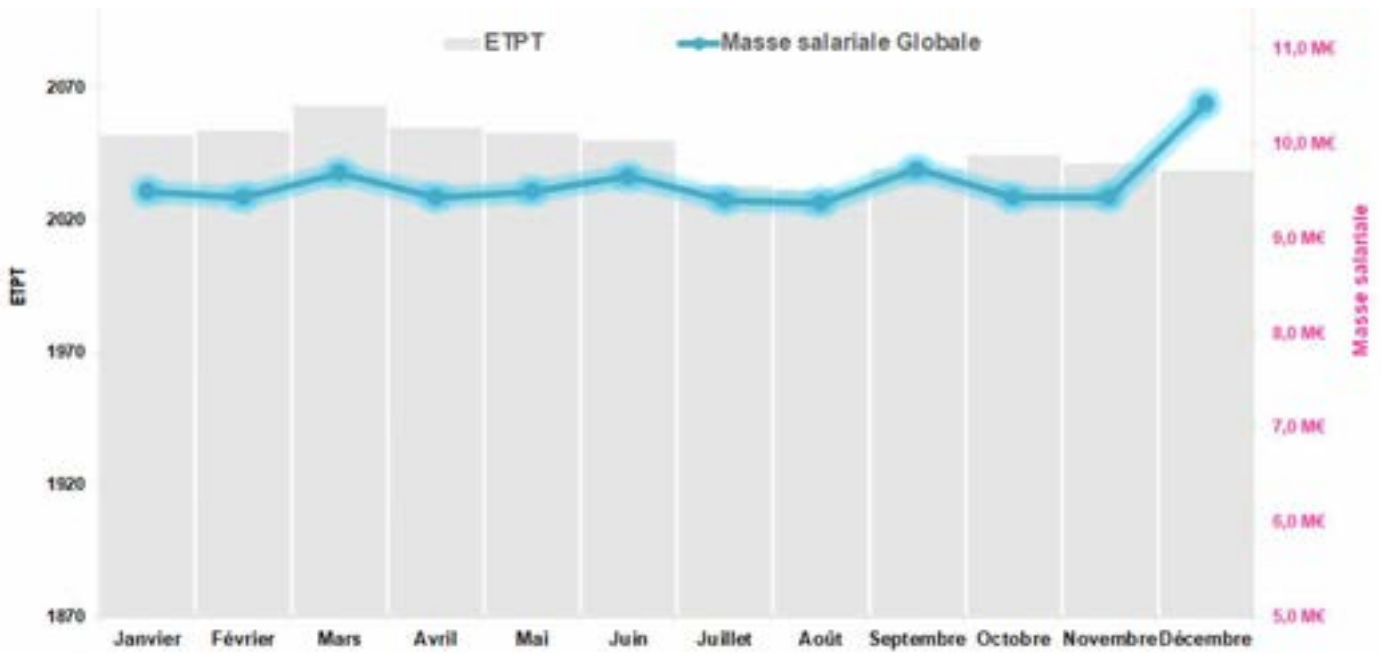


Figure 7 - Consommation mensuelle totale en ETPT et masse salariale globale

Les dépenses salariales de l'établissement atteignent plus de à **9M€** par mois en 2024 (9,58M€ en moyenne).

L'enveloppe de masse salariale globale de l'ENS de Lyon proposée au vote du conseil d'administration pour le BI 2024 s'élève à **114 944 362€** pour **2 046,2 ETPT** :

Support budgétaire	MS	ETPT
État	106 405 202 €	1 868,4
Ressources propres	8 539 160 €	177,8
<b>Total</b>	<b>114 944 362 €</b>	<b>2 046,2</b>

### 4.4.3 La masse salariale sur ressources propres

	Exécution 2021	Exécution 2022	BR 2023	BI 2024	Écarts BI 2024 / BR 2023
Masse salariale ressources propres	6 911 579 €	6 742 480 €	7 753 643 €	<b>8 539 160 €</b>	785 517 €
dont ressources propres globalisées	1 819 732 €	1 463 368 €	1 630 094 €	<b>1 505 554 €</b>	-124 540 €
dont ressources propres fléchées	5 091 847 €	5 279 112 €	6 123 549 €	<b>7 033 606 €</b>	910 057 €

Les dépenses de masse salariale financées sur des recettes propres globalisées sont évaluées à 1,5M€ au budget initial 2024.

Elles comprennent les rémunérations des jurys du concours d'entrée pour environ 650k€.

Les principales autres rémunérations sont prévues pour des recrutements de doctorants, post-doctorants, ou encore des ingénieurs et techniciens en CDD dans les structures de recherche.

Les dépenses de masse salariale sur les ressources propres fléchées sont inscrites à hauteur de **7,03M€** au BI 2024.

	Exécution 2021	Exécution 2022	BR 2023	BI 2024	Variation BI 2024/BR 2023
ANR PIA IDEX	1 110 350 €	347 993 €	69 367 €	34 280 €	-35 087 €
ANR PIA hors IDEX	87 067 €	272 218 €	612 722 €	1 092 635 €	479 913 €
<b>Total ANR PIA</b>	<b>1 197 417 €</b>	<b>620 211 €</b>	<b>682 089 €</b>	<b>1 126 915 €</b>	<b>444 826 €</b>
ANR hors PIA	1 095 454 €	1 766 714 €	2 821 768 €	2 916 879 €	95 111 €
Union Européenne	921 540 €	1 046 635 €	1 138 008 €	1 354 821 €	216 813 €
Région	236 552 €	323 586 €	182 647 €	118 120 €	-64 527 €
Autres	1 640 884 €	1 521 965 €	1 299 036 €	1 516 872 €	217 836 €
<b>Masse salariale fléchée</b>	<b>5 091 847 €</b>	<b>5 279 112 €</b>	<b>6 123 548 €</b>	<b>7 033 606 €</b>	<b>910 058 €</b>

Les recrutements de contractuels financés sur contrats fléchés sont en augmentation, à hauteur de 159 ETPT (équivalents temps plein travaillé) sur l'ensemble de l'année 2024 ; néanmoins, les porteurs de projets constatent et expriment de plus en plus fréquemment avoir des difficultés à recruter de bons candidats. Ce phénomène génère bien souvent un retard dans les recrutements, voire la nécessité de demander des prolongations de projets auprès des financeurs, ou bien des reventilations entre postes de dépenses.

Les recrutements sur contrats fléchés concernent très majoritairement des chercheurs,

doctorants et post-doctorants travaillant sur les projets de recherche : 5 150k€ soit 73% de la masse salariale sur contrats fléchés.

Le recrutement d'ingénieurs et personnels techniques, principalement pour la recherche également, représente par ailleurs 1 638k€ soit 23%.

Le reste des dépenses regroupe des vacances, des rémunérations indemnitaires telles que les primes ERC ou SFRI, et les primes de précarité.

Globalement, la majeure partie des rémunérations sur contrats est impactée par la poursuite d'actions de revalorisation salariale, ce qui contribue donc à augmenter en volume financier ce poste de dépense.



## 5. Indicateurs et ratios budgétaires et comptables

	Exécution 2021	Exécution 2022	BR 2023	Prévision exécution 2023	<b>BI 2024</b>	Écarts BI 2024 / BR 2023
<b>Résultat</b>	2 864 259 €	-813 475 €	-6 769 991 €	-3 469 534 €	<b>-9 301 364 €</b>	-2 531 373 €
<b>Capacité d'autofinancement (CAF)</b>	5 893 570 €	2 543 033 €	-3 355 268 €	-54 811 €	<b>-5 781 998 €</b>	-2 426 730 €
<b>Fonds de roulement</b>	21 716 042 €	20 497 788 €	11 486 043 €	15 223 673 €	<b>1 751 455 €</b>	-9 734 588 €
<b>Solde budgétaire</b>	4 051 555 €	668 203 €	-12 031 401 €	-8 386 621 €	<b>-15 209 292 €</b>	-3 177 891 €
<b>Trésorerie</b>	33 186 154 €	34 177 747 €	21 446 346 €	25 091 126 €	<b>5 337 054 €</b>	-16 109 292 €

Le résultat, la capacité d'autofinancement et le niveau de fonds de roulement sont calculés en droits constatés. Les niveaux du fonds de roulement et de la trésorerie se calculent en prenant comme niveau de départ celui du dernier acte budgétaire voté. Les dépenses non décaissables (sans impact sur la trésorerie) sont prises en compte : amortissements, provisions, cautions des résidences étudiantes, dépenses réalisées en attente de factures.

En recettes, ce sont les éléments non encaissables qui sont intégrés en droits constatés et couvrent ainsi : les recettes d'amortissement, les reprises sur provision, et les recettes en attente d'encaissement. Tous ces indicateurs sont présentés dans l'annexe 6 : tableau de situation patrimoniale.

Quant au solde budgétaire, il s'agit d'un indicateur GBCP présenté dans l'annexe 2 : tableau des autorisations budgétaires.

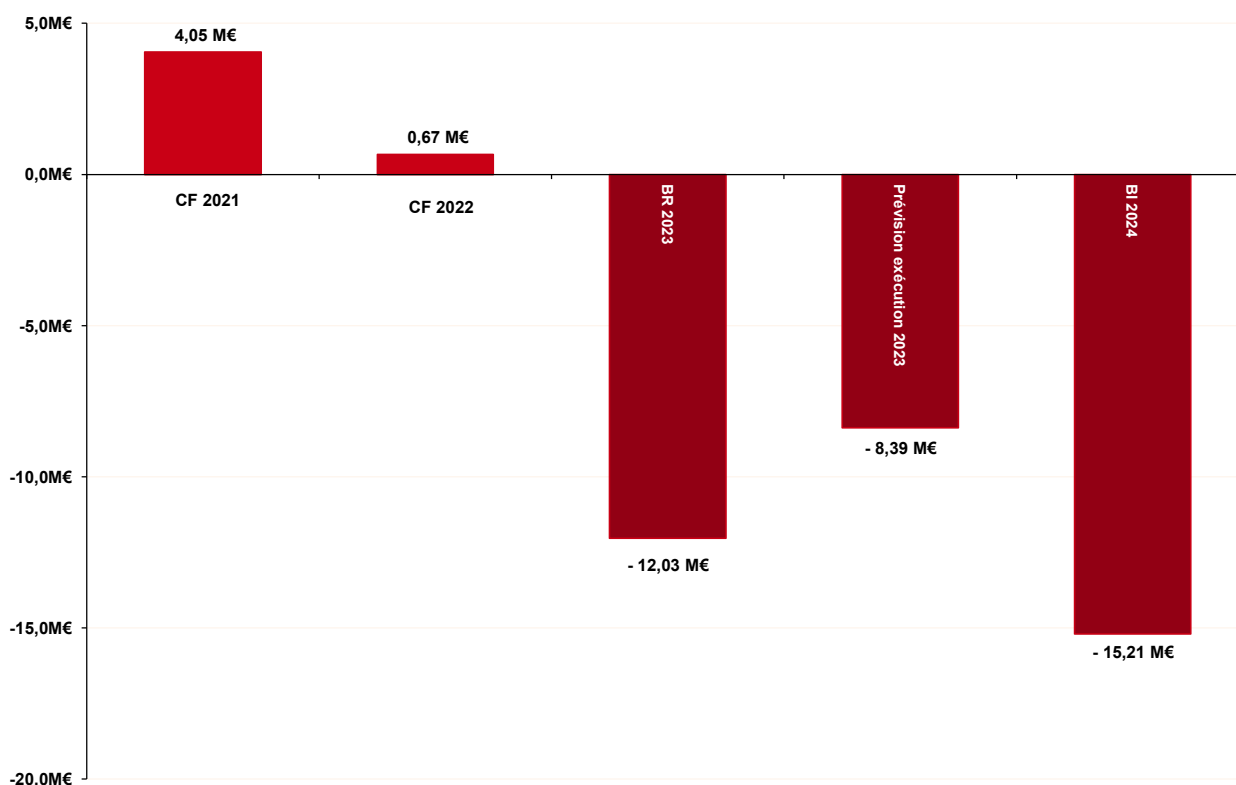
### 5.1.1 Le solde budgétaire du BI 2024

#### De quoi parle-t-on ?

Le **solde budgétaire** correspond à l'écart entre les recettes encaissées et les crédits de paiement (=dépenses décaissées). Il s'agit du flux de trésorerie généré par l'activité de l'établissement.

Le solde budgétaire n'est pas obligatoirement à l'équilibre : il peut être excédentaire ou déficitaire.

Comme pour la prévision 2023, le solde budgétaire est de nouveau très fortement déficitaire au budget initial 2024 : 15 209 292€.



**Figure 12 : évolution du solde budgétaire depuis le compte financier 2021 (données prévisionnelles en 2023 et 2024)**

Le solde budgétaire structurel concerne l'activité annuelle de l'établissement, hors opérations fléchées. Ce solde structurel est déficitaire pour 13,2M€ en 2024. Cela s'explique par la forte hausse des dépenses de fluides non couvertes par des recettes et par les mesures salariales gouvernementales (revalorisations du point d'indice, hausses du SMIC...) compensées partiellement par l'Etat, mais aussi dans une moindre mesure par les investissements tels que ceux portés par la direction du patrimoine.

Le solde budgétaire conjoncturel regroupe l'ensemble des opérations fléchées de l'établissement. La pertinence d'isoler au sein du solde budgétaire de l'École la part relative de ces opérations non récurrentes permet de mieux décomposer la formation du flux de

trésorerie annuel, de déterminer les équilibres budgétaires de ces opérations et de les piloter. Le solde budgétaire conjoncturel des opérations pluriannuelles fléchées est déficitaire de 2M€ en 2024 comme constaté dans l'annexe budgétaire n°8. Ces opérations fléchées ont un impact sur la trésorerie du fait de volumes d'encaissements et de décaissements pouvant être décalés sur des exercices différents.

### 5.1.2 La trésorerie du BI 2024

#### De quoi parle-t-on ?

Il s'agit des liquidités dont l'École dispose quoiqu'il arrive et quasi immédiatement.

La trésorerie est depuis le décret GBCP gérée à la fois en comptabilité budgétaire, en encaissements (recettes encaissées) et décaissements (crédits de paiement) et en comptabilité générale (compte financier de classe 5).

Le budget 2024 prévoit une mobilisation de la trésorerie pour 16,11M€, ce qui portera le niveau de la trésorerie de l'établissement à 5,34M€ fin 2024 soit 12 jours. Dans son courrier du 6 novembre 2023, la directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle a précisé aux établissements que le niveau de trésorerie pourra être temporairement abaissé en-dessous du seuil prudentiel de 30 jours.

Ce montant est calculé en prenant en compte comme base de départ le niveau de trésorerie prévisionnel au 31/12/2023 défini lors du BR 2023, pour un montant de 21,45M€.

Au vu du tableau 4 présenté en annexe, le prélèvement de 16,11M€ sur la trésorerie en 2024 s'explique par :

- un solde budgétaire déficitaire de 15,21M€
- un décalage déficitaire de 0,9M€ entre les encaissements et décaissements liés aux opérations non budgétaires présentées dans le tableau 5 "opérations pour comptes de tiers"

Le niveau de trésorerie prévisionnel 2024 est toutefois à nuancer car il doit prendre en compte comme niveau de départ celui estimé au budget rectificatif 2023, dernier acte budgétaire voté par le conseil d'administration de l'établissement. En se référant à la prévision d'atterrissage 2023 du niveau de trésorerie évalué à 26M€, le niveau de trésorerie 2024 se rapprocherait plutôt de 9M€ (et non 5,34M€).

La différence entre le niveau prévisionnel de la trésorerie et celui du fonds de roulement entraîne un besoin en fonds de roulement (BFR) de -3,6M€. Le besoin en fonds de roulement correspond à la somme que l'établissement doit financer pour couvrir le besoin résultant des décalages de trésorerie entre les entrées et les sorties.

### 5.1.3 Les restes-à-payer

Les restes-à-payer (RAP) font partie des indicateurs significatifs introduits par le décret GBCP. Ils permettent en effet d'appréhender la soutenabilité budgétaire de l'établissement à moyen et long terme. Ils représentent un montant inéluctable des décaissements à venir.

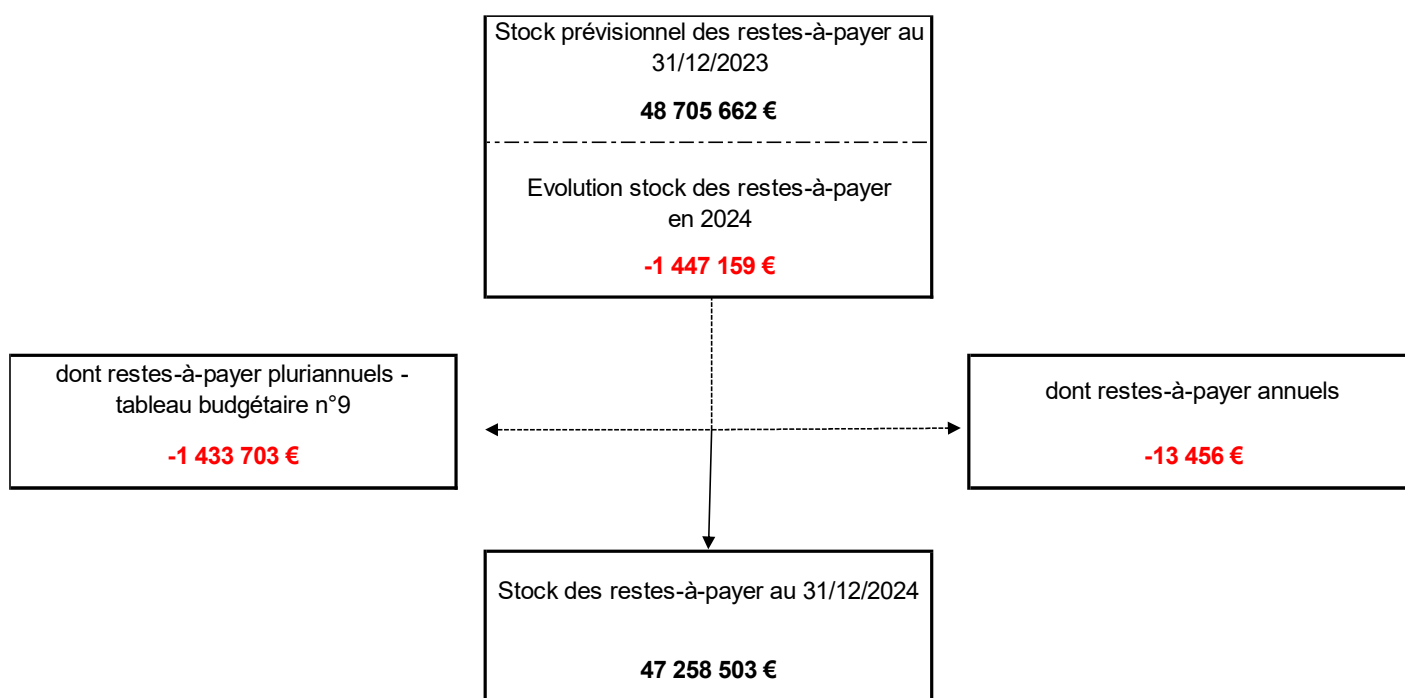
L'évolution des RAP, la durée sur laquelle ils s'étalent ainsi que les ressources permettant de couvrir les futurs décaissements constituent des points d'analyse essentiels de la soutenabilité budgétaire.

Le niveau final des restes-à-payer au 31/12/2024 pour l'ENS de Lyon est estimé à **47,26M€**. Ce montant figure dans l'annexe budgétaire intitulée « tableau de synthèse budgétaire et comptable ».

Le tableau 9 des opérations pluriannuelles permet d'identifier les principaux volumes de restes-à-payer par catégorie, qui sont le loyer du contrat de partenariat et les contrats d'enseignement qui incluent les reversements CDSN. Ils représentent à eux seuls 82,6% des restes-à-payer.

Nous constatons en effet que 22,3M€ de restes-à-payer concernent le loyer du contrat de partenariat public-privé, soit 47,1% de l'ensemble des restes-à-payer de l'établissement.

Les contrats d'enseignement constituent quant à eux 16,7M€ des restes-à-payer soit 35,4% du total des RAP. Ce volume important s'explique par l'intégration dans cette catégorie des reversements CDSN auprès des établissements partenaires, pour lesquels les engagements sont pris pour une durée de 3 ans pour chaque promotion d'étudiants.



## 5.1.4 Les ratios en comptabilité budgétaire

### 5.1.4.1.1 Poids relatif des dépenses de personnel

Ce ratio permet d'indiquer le degré de rigidité du budget lié à la part des dépenses destinées à la rémunération des personnels. Il se calcule à l'appui du tableau 2 des annexes réglementaires : dépenses de personnel / dépenses totales hors investissement.

2021	2022	BI 2023	BR 2023	BI 2024
77,5%	76,8%	73,3%	72,8%	72,7%

Le transfert des CDSN depuis 2018 fait baisser le poids des dépenses de personnel par rapport à l'ensemble des dépenses de l'établissement.

### 5.1.4.1.2 Poids relatif des recettes propres

Cet indicateur mesure le degré de dépendance de l'établissement vis-à-vis des financements publics. Il se calcule à l'appui du tableau 2 des annexes réglementaires : recettes propres (globalisées et fléchées) / total des recettes.

2021	2022	BI 2023	BR 2023	BI 2024
4,9%	5,1%	5,4%	6,0%	4,5%

La SCSP est la principale ressource de l'établissement, ce qui explique logiquement une dépendance élevée aux financements publics.

### 5.1.4.1.3 Poids des crédits de paiement issus d'engagements pris antérieurement

Cet indicateur permet de préciser les hypothèses de budgétisation retenues pour déterminer le volume de crédits de paiement de l'année. Il permet également de mesurer le poids des décaissements inéluctables, car liés à des engagements déjà pris qu'il conviendra d'honorer quoiqu'il arrive, par rapport aux décaissements sur lesquels des marges de manœuvre existent davantage. Le calcul est : montant des CP relatifs à des AE consommées sur exercices antérieurs / montant total des CP de l'année issu du tableau 2.

2021	2022	BI 2023	BR 2023	BI 2024
5,7%	5,9%	6,1%	2,6%	2,0%

Le poids des crédits de paiement issus d'engagements antérieurs prévus en 2024 est en forte diminution par rapport à 2021 et 2022. Cela signifie que l'établissement a moins d'engagements à dénouer liés aux années antérieures, ce qui s'explique par les

engagements des reversements CDSN qui s'apurent depuis 2023.

#### 5.1.4.1.4 Poids relatif des restes à payer

Ce ratio permet de mesurer le degré de rigidité de la dépense (hors dépenses de personnel) et l'inertie générée par les engagements pris au cours de l'exercice et des exercices précédents. Il se calcule comme tel : restes-à-payer (tous exercices confondus) issus du tableau de synthèse budgétaire et comptable / montant des CP de l'année hors personnel issus du tableau 2 en annexe.

2021	2022	BI 2023	BR 2023	BI 2024
107,7%	122,4%	99,0%	93,6%	95,5%

Les restes-à-payer de notre établissement concernent majoritairement les engagements pris pour de nombreuses années tel que le loyer du contrat de partenariat.

#### 5.1.4.1.5 Poids des charges à payer au sein des restes à payer

Il permet de mesurer le poids des reste-à-payer les plus imminents. Si le pourcentage est élevé, il doit attirer l'attention sur la capacité ou non de l'établissement à faire face à cette sortie de trésorerie à venir. Il se calcule ainsi : charges à payer issues de la balance de comptabilité générale / restes-à-payer issus du tableau de synthèse budgétaire et comptable.

2021	2022	BI 2023	BR 2023	BI 2024
14,1%	17,7%	5,5%	16,2%	16,7%

Le taux demeure élevé depuis 2022. Cela s'explique une nouvelle fois par le fait que des reversements liés aux CDSN sont inscrits en charges à payer en fin d'exercice et que les décaissements ont lieu sur l'exercice suivant.

## 5.2.1 Le résultat du BI 2024

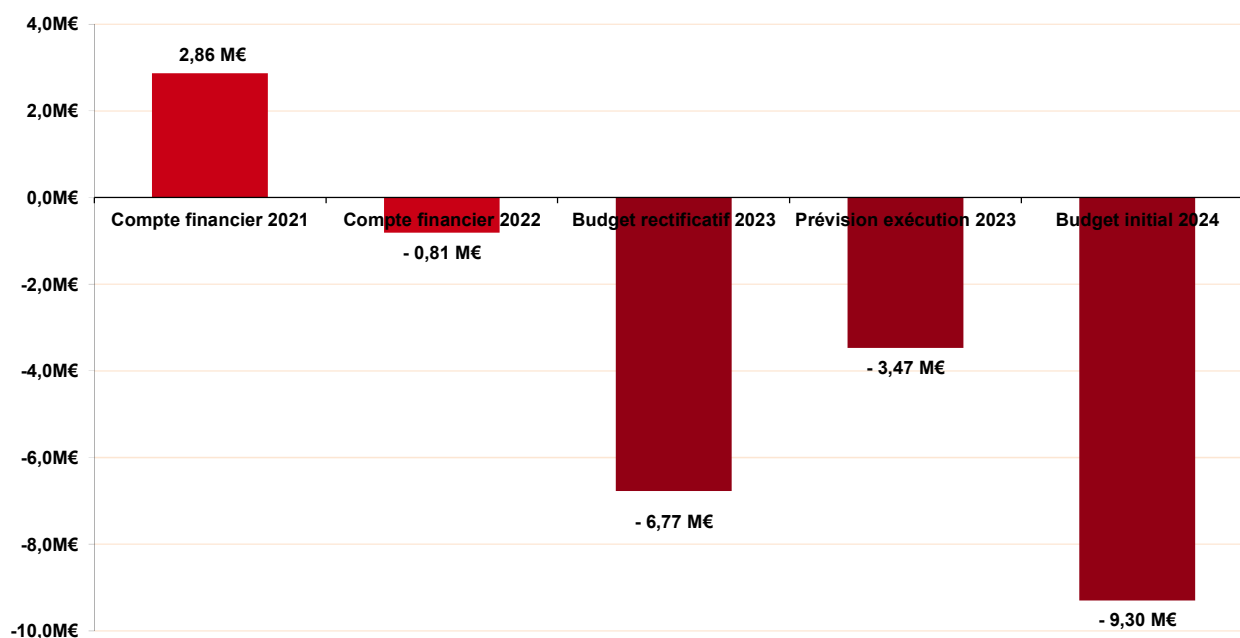
### De quoi parle-t-on ?

Le **résultat net comptable** correspond au bénéfice ou à la perte de la période, mesuré par la différence entre les produits et les charges (au sens comptable) de l'exercice. Il mesure les ressources nettes restant à l'établissement à l'issue de l'exercice.

**Calcul** : = Montant des recettes de fonctionnement (classe 7) – Montant des dépenses de fonctionnement (classe 6)

Le contexte financier très contraignant évoqué précédemment entraîne une prévision d'un compte de résultat déficitaire de **9 301 364€**.

Il se calcule, en droits constatés, par des produits s'élevant à 156,2M€ et des charges de personnel et de fonctionnement à hauteur de 165,5M€.



**Figure 13 : évolution du résultat depuis le compte financier 2021 (résultat prévisionnel en 2023 et 2024)**

Ce déficit s'inscrit dans la continuité de celui constaté en 2022 pour 0,8M€ et de celui du BR 2023 estimé à -6,77M€. En 2022, le résultat a été déficitaire en raison de la revalorisation du point d'indice et des hausses du SMIC qui ont alourdi de 2,2M€ les charges de l'établissement. En prévision 2023, le déficit trouve son explication par l'explosion des dépenses énergétiques, le poids des hausses cumulées du SMIC et par les nouvelles mesures salariales annoncées en juin 2023 avec compensation partielle.

La prévision d'exécution 2023 du résultat est de 3,5M€ car elle tient compte d'une potentielle augmentation de la subvention pour charges de service public vers mi-décembre. Les ressources espérées concernent le fonds de compensation des surcoûts énergétiques, une compensation de 50% de la revalorisation du point d'indice et une compensation

supplémentaire du surcoût lié à la hausse du SMIC pour les normaliens.

Le résultat prévisionnel 2024 inscrit au budget initial est fortement déficitaire et s'explique par :

- **+4,6M€ de dépenses énergétiques** par rapport à l'année de référence 2021, soit +125%. Ces coûts, qui contraignent la section de fonctionnement, sont dus à la hausse exponentielle des tarifs constatée depuis 2022 et s'accroissent par rapport à la prévision 2023 en raison de la fin du dispositif amortisseur électricité dont a bénéficié l'École pour environ 1,2M€ en 2023. L'établissement parvient à maîtriser ses consommations dans le cadre du plan de sobriété, et ce malgré des surfaces supplémentaires avec le bâtiment M8 par exemple.
- **+3,8M€ de dépenses salariales** résultant des mesures qui ne sont pas à l'initiative de l'établissement dont :
  - **2M€** de reste à charge suite aux hausses successives du **SMIC** dont 1,7M€ concernent les rémunérations des élèves normaliens
  - **0,9M€** de reste à charge des revalorisations 2022 et 2023 du **point d'indice**
  - **0,5M€** de reste à charge suite à la revalorisation de +5 points des grilles de rémunération
  - **0,4M€** d'autres mesures comme le forfait mobilité durable par exemple

L'ensemble de ces charges énergétiques et salariales s'élève à 8,4M€. A ce stade, le MESR n'a notifié aucune recette pour compenser intégralement ces éléments, ce qui explique un déficit prévisionnel majeur.

Le déficit prévisionnel du compte de résultat se mesure également par le glissement vieillesse technicité dit **GVT** qui progresse mécaniquement de 370 à 400 k€/an depuis la dernière compensation en 2018, et dont l'effet cumulé impacte au total la masse salariale pour 2,1M€ au budget 2024.

Les charges de fonctionnement augmentent en raison de l'**inflation**, dont l'effet cumulé s'établit à +17,1% sur la période 2013-2023. Ainsi, la dotation de SCSP aurait dû être augmentée en théorie de + 2,2 M€ pour suivre la hausse des coûts.

Il est également à noter que l'**organisation du concours d'entrée** génère un surcoût de **0,7M€** à la charge de l'École, qui bénéficie d'une dotation du MESR de seulement 0,5M€ pour des dépenses 2024 évaluées à 1,2M€. En fin de gestion de l'exercice 2022, un soutien supplémentaire de 0,5M€ a été reçu mais il n'est pas garanti à ce stade que ce soutien soit reconduit en 2023 et 2024.

La charge d'amortissement non neutralisée augmente de 0,1M€ entre la prévision 2023 et le budget initial 2024. Elle représente un total de 3,5M€ sur la section de fonctionnement.



## 5.2.2 La capacité d'autofinancement (CAF) du BI 2024

### De quoi parle-t-on ?

La **capacité d'autofinancement (CAF)** correspond à l'ensemble des ressources financières générées par les opérations de gestion de l'établissement et dont il pourrait disposer pour couvrir ses autres besoins. Elle mesure donc la capacité de ce dernier à financer, sur ses propres ressources, les besoins liés à son existence, tels que les investissements ou les remboursements de dettes.

### Calcul (méthode additive) :

#### Résultat Net Comptable

- + Charges calculées (amortissements et provisions)
- Reprise sur charges calculées (reprises sur amortissements - dotation sur amortissements)
- + Valeur Nette Comptable d'éléments d'Actif Cédés
- Produits de Cession d'éléments d'Actif
- Quote-part des subventions d'investissement virées au résultat de l'exercice

L'établissement présente une insuffisance d'autofinancement de **5 781 998€** au BI 2024.

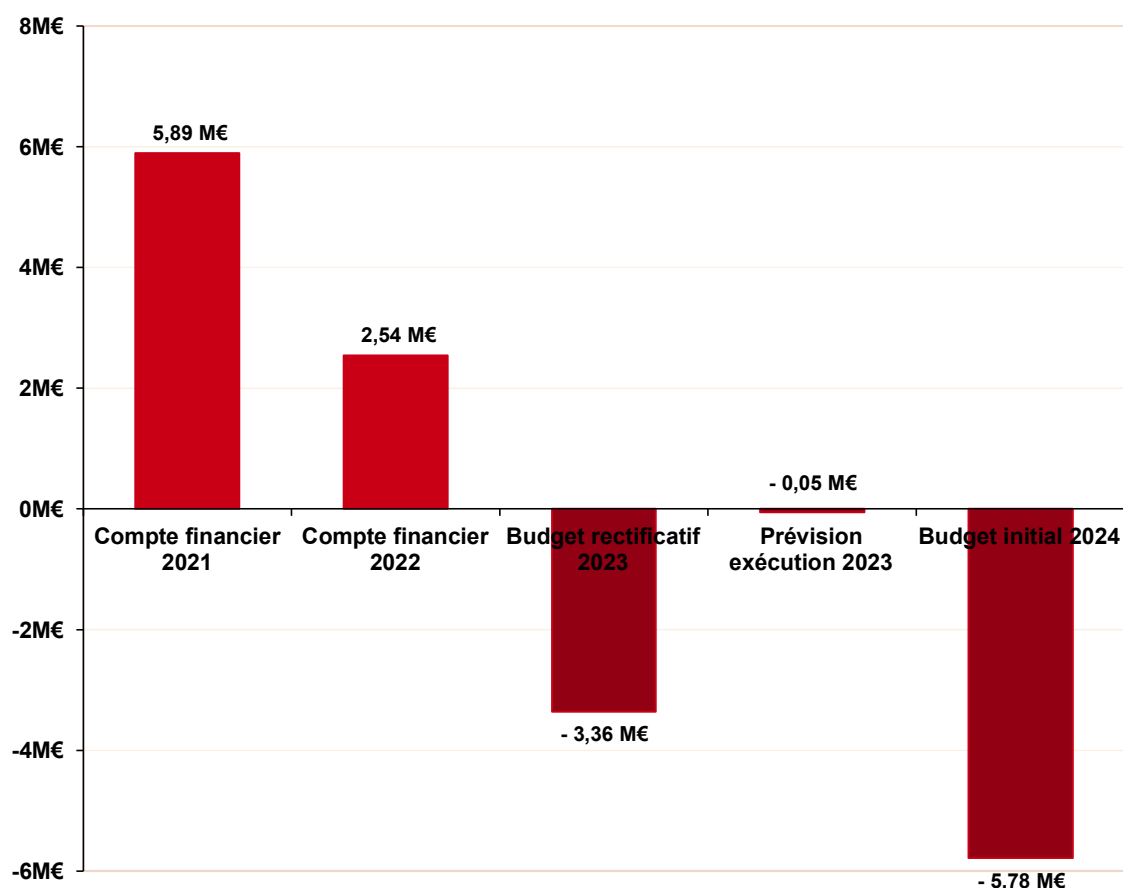


Figure 14 : évolution de la capacité d'autofinancement depuis le compte financier 2021 (CAF prévisionnelle en 2023 et 2024)

Cette insuffisance d'autofinancement est la conséquence directe du résultat prévisionnel fortement déficitaire. L'annexe n°6 de situation patrimoniale montre que cette insuffisance d'autofinancement entraîne logiquement une forte diminution des ressources de l'établissement. L'ENS de Lyon ne peut donc pas couvrir l'ensemble de ses emplois (=dépenses d'investissement) et doit mobiliser son fonds de roulement pour y pallier.

### 5.2.3 Le fonds de roulement du BI 2024

#### De quoi parle-t-on ?

Le **fonds de roulement** constitue un excédent de ressources stables qui va permettre de financer une partie des besoins à court terme de l'établissement appelés autrement besoins en fonds de roulement.

En comptabilité budgétaire, il correspond à la somme des excédents que l'établissement a dégagé au cours du temps.

**Calcul** = Ressources stables (capitaux propres et provisions) – Actifs stables (actif immobilisé)

Si le fonds de roulement est positif, l'équilibre financier est donc respecté et l'établissement dispose grâce au fonds de roulement d'un excédent de ressources stables qui lui permettra de financer ses autres besoins de financement à court terme.

Le résultat déficitaire et l'insuffisance d'autofinancement ont une répercussion sur le fonds de roulement de l'établissement qui ne peut pas couvrir l'ensemble de ses emplois par ses seules ressources.

Pour rappel, le fonds de roulement a été prélevé de 1,22M€ en 2022 en raison du déficit du compte de résultat dû à la revalorisation du point d'indice non compensée par l'Etat et des hausses du SMIC. En 2023, il a été prévu au budget rectificatif un nouveau prélèvement de 9M€ pour prendre en charge la forte hausse des coûts de l'énergie et les dépenses générées par les mesures salariales gouvernementales partiellement ou non compensées par le MESR.

L'ENS de Lyon est contrainte de prévoir encore un prélèvement sur son fonds de roulement en 2024 : 9,73M€. Dans la continuité de l'exercice 2023, ce prélèvement s'impose afin d'absorber la hausse continue des coûts de l'énergie et les nouvelles mesures salariales partiellement compensées venant se cumuler avec les précédentes.

Le niveau du fonds de roulement de l'établissement est ainsi évalué à **1 751 455€** au 31/12/2024 soit 4 jours de fonctionnement.

Dans son courrier du 6 novembre 2023, la directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle a précisé aux établissements que le niveau de fonds de roulement pourra être temporairement abaissé en-dessous du seuil prudentiel de 15 jours.

Avec une prévision de 4 jours de fonctionnement fin 2024, l'ENS de Lyon fait face à une situation grave et alarmante en raison notamment des mesures salariales réglementaires non compensées.

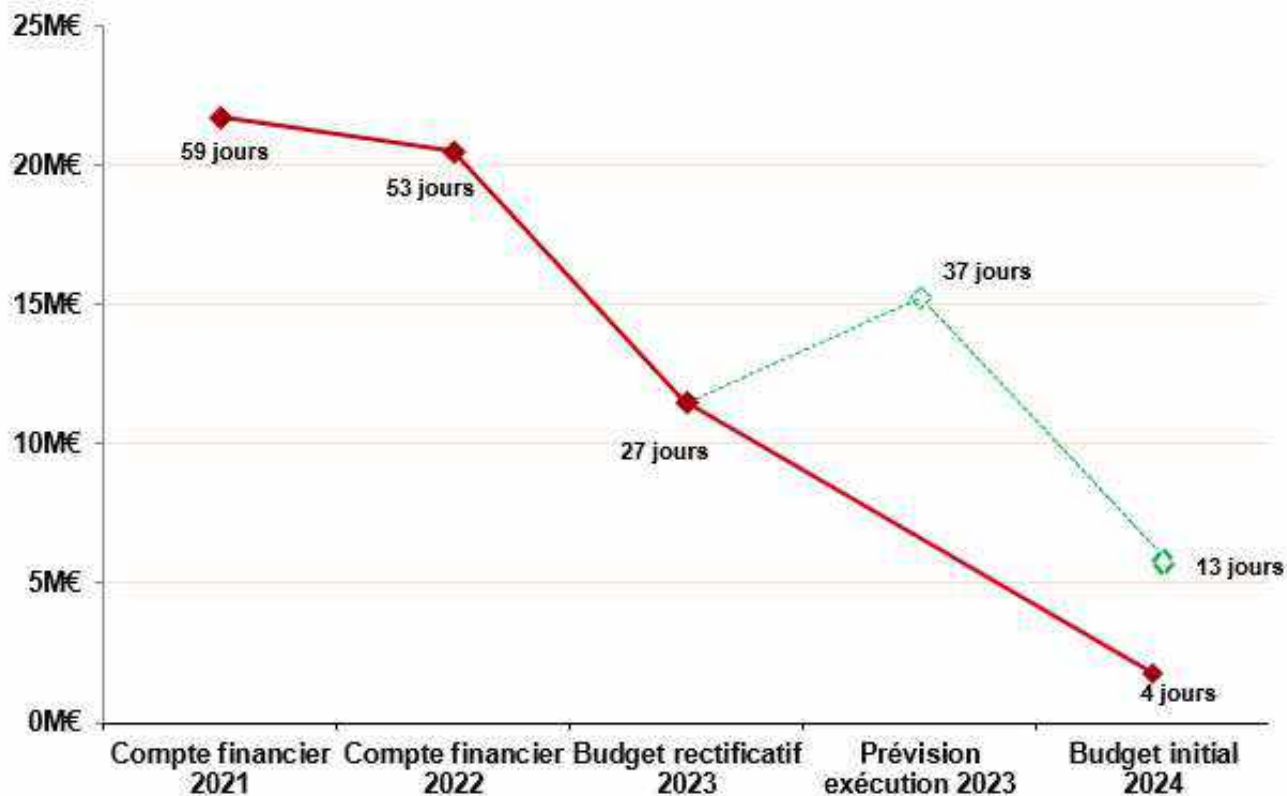


Figure 15 : évolution du fonds de roulement depuis le compte financier 2021 (prévisions en 2023 et 2024)

Dans le graphique ci-dessus, la courbe en pointillé de couleur verte présente le niveau de fonds de roulement 2024 si l'on prend comme base de départ la prévision d'atterrissage 2023 et non le BR 2023. Le niveau 2024 serait alors d'environ 5,5M€ et atteindrait un seuil de 13 jours.

Cette conjoncture exceptionnelle rend inexistant le fonds de roulement mobilisable pour des projets d'investissement pluriannuels. Si la situation ne s'améliore pas, des solutions devront être trouvées pour financer autrement (via des réponses à des appels à projets par exemple) les opérations immobilières nécessaires au maintien des infrastructures et essentielles à la conduite des missions de l'École.

## 5.2.4 Les ratios en comptabilité générale

Les ratios présentés sont des indicateurs d'analyse dont le ministère de l'action et des comptes publics recommande l'usage dans la circulaire des opérateurs transmise à chaque ministère. Le rectorat de l'académie de Lyon s'appuie également sur ces ratios afin d'apprécier la trajectoire financière et budgétaire de notre établissement.

Pour précision, certains de ces ratios sont déjà intégrés dans le corps de ce rapport et n'apparaissent donc pas dans ce paragraphe, comme le fonds de roulement en nombre de jours par exemple.

Les données utilisées pour calculer ces ratios sont celles issues du tableau 6 de situation patrimoniale, qui se trouve parmi les annexes réglementaires de ce rapport.

### 5.2.4.1.1 Poids des charges décaissables de fonctionnement général

Ce ratio mesure l'évolution dans le temps du poids relatif des charges de fonctionnement décaissables, hors charges de masse salariale. Il se calcule de la manière suivante : charges décaissables de fonctionnement / produits encaissables.

2021	2022	BI 2023	BR 2023	BI 2024
23,9%	27,2%	28,6%	27,7%	28,6%

Depuis 2017, le poids des charges de fonctionnement augmente. Cela s'explique principalement par le transfert de l'Etat des financements relatifs aux CDSN, dont une grande partie est reversée en fonctionnement par l'ENS de Lyon aux établissements dans lesquels les doctorants vont effectuer leur thèse. Depuis 2023, le surcoût des charges énergétiques vient également augmenter ce ratio.

### 5.2.4.1.2 Dépendance aux financements de l'État

Cet indicateur mesure la dépendance de l'établissement à la subvention pour charges de service public et aux éventuelles autres subventions de l'État. Il se calcule de la manière suivante : ressources propres encaissables / produits encaissables. Une vigilance est à avoir si ce taux se situe entre 13% et 15%, et une alerte s'il est inférieur à 13%.

2021	2022	BI 2023	BR 2023	BI 2024
16,3%	17,1%	17,0%	18,5%	18,0%

Les ressources propres encaissables représentent 18,5% des produits encaissables au BI 2024. La dépendance de notre établissement aux financements de l'Etat demeure élevée, la subvention pour charges de service public (SCSP) étant la principale ressource de l'École.

### 5.2.4.1.3 Taux de déficit

Ce ratio éclaire sur l'envergure du résultat de l'établissement. Le mode de calcul pour déterminer cet indicateur est le suivant : résultat / total des recettes de la classe 7.

2021	2022	BI 2023	BR 2023	BI 2024
2,0%	-0,6%	-4,6%	-4,4%	-6,0%

Cet indicateur est négatif en 2024, comme en 2022 et 2023. Il se situe sous le seuil d'alerte. Cela s'explique par la prévision du résultat déficitaire qui tient compte du surcoût des dépenses d'énergie et de la non-compensation des mesures salariales.

### 5.2.4.1.4 Poids des charges de personnel

Ce ratio, appelé aussi taux de saturation, permet de mesurer le poids des charges de personnel par rapport à l'ensemble des produits encaissables de l'établissement. Une vigilance est à avoir si ce taux se situe entre 82% et 83%, et une alerte s'il dépasse 83%.

2021	2022	BI 2023	BR 2023	BI 2024
71,8%	73,4%	74,0%	74,6%	75,2%

Le poids des charges de personnel est sous le seuil des 76% depuis 2017. Cet indicateur est toutefois à analyser avec précaution. En effet, le transfert des financements des CDSN par l'Etat augmente les produits de l'établissement, mais les dépenses de masse salariale n'augmentent pas en miroir puisque les versements aux établissements partenaires sont réalisés en fonctionnement.

### 5.2.4.1.5 Taux d'autofinancement

Ce ratio permet de mesurer l'amélioration ou la dégradation de la capacité d'autofinancement (CAF) par rapport à l'ensemble des produits encaissables. Une vigilance est à avoir si ce taux se situe entre 0,5% et 1%, et une alerte s'il est en dessous de 0,5%.

2021	2022	BI 2023	BR 2023	BI 2024
4,3%	1,8%	-2,6%	-2,3%	-3,8%

Le taux d'autofinancement prévu au BI 2024 est négatif comme en 2023, ce qui est la conséquence du résultat déficitaire. Ce taux est au-dessus des seuils de vigilance et d'alerte.

## 6. Annexes réglementaires

### 6.1 Annexe 1 : tableau des emplois

TABLEAU DES EMPLOIS

TABLEAU DES EMPLOIS - BUDGET INITIAL 2024						
CATEGORIES D'EMPLOIS	NATURE DES EMPLOIS		EMPLOIS - ARTICLE L712-9		NOMBRE D'EMPLOIS	
			EN ETPT	EN ETPT	EN ETPT	EN ETPT
ENSEIGNANTS, ENSEIGNANTS -CHERCHEURS, CHERCHEURS	PERMANENTS	TITULAIRES	235,1	-	235,1	
		CDI	1,0	-	1,0	
	NON PERMANENTS	ODD	208,7	122,4	331,1	
<b>SOUS TOTAL EC</b>			<b>444,8</b>	<b>122,4</b>	<b>567,2</b>	
<b>ELEVES FONCTIONNAIRES STAGIAIRES</b>						
BIATSS	PERMANENTS	TITULAIRES	886,0	-	886,0	
		CDI	409,7	-	409,7	
	NON PERMANENTS	ODD	41,2	-	41,2	
<b>SOUS TOTAL BIATSS</b>			<b>537,6</b>	<b>55,4</b>	<b>592,9</b>	
<b>TOTAL</b>			<b>1 868,4</b>	<b>177,8</b>	<b>2 046,2</b>	
<b>PLAFOND DES EMPLOIS FIXES PAR L'ÉTAT</b>			<b>1 983</b>			
<b>AUTRES EMPLOIS</b>				<b>177,8</b>		
<b>PLAFOND GLOBAL DES EMPLOIS PROPOSÉ AU CONSEIL D'ADMINISTRATION</b>						<b>2046,2</b>

## 6.2 Annexe 2 : tableau des autorisations budgétaires

**TABLEAU 2**  
Autorisations budgétaires Budget initial

Date exécutoire	
Etablissement	Ecole normale supérieure de Lyon
Niveau d'agrégation	Agrégé
Nature du budget (BP, BA)	Budget Principal (BP)

**POUR VOTE DE L'ORGANIE DÉLIBÉRANT**

DEPENSES	Montants Budget N-1 (dernier BR ou le B si pas de BR voté)			Montants prévision d'exécution N-1			Montants Budget initial N		
	AE	CP		AE	CP		AE	CP	
Personnel	112 106 399	112 106 399		111 097 402	111 097 402		114 944 362		114 944 362
dont contributeurs employeur au CAS Pension	32 449 321	32 449 321		32 449 321	32 449 321		32 664 758		32 664 758
Fonctionnement	48 119 621	41 963 470		45 619 621	39 483 470		42 745 390		43 076 338
Intervention (à partir de 2024)									
Investissement	7 976 810	10 068 132		6 978 810	9 488 132		5 910 642		6 426 853
<b>TOTAL DES DEPENSES AE (A) CP (B)</b>	<b>168 201 790</b>	<b>164 127 961</b>		<b>163 692 833</b>	<b>160 019 004</b>		<b>163 000 394</b>		<b>164 447 553</b>
<b>SOLDE BUDGETAIRE (excédent) (D1 = C - B)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>		<b>0</b>	<b>0</b>		<b>0</b>		<b>0</b>

RECETTES										
Montants Budget N-1 (dernier BR ou le B si pas de BR voté)	Montants prévision d'exécution N-1	Montants Budget initial N								
137 217 831	138 580 613	137 679 128	Recettes globalisées							
125 911 093	128 411 093	128 380 628	Subvention pour charges de service public							
0	0	0	Autres financements de l'Etat							
160 273	160 000	160 000	Fiscalité affectée							
2 989 712	2 900 000	3 177 536	Autres financements publics							
8 156 763	8 169 520	5 960 964	Recettes propres							
14 678 729	12 161 770	11 663 133	Recettes flichiées*							
422 280	380 000	370 995	Financements de l'Etat flichiés							
13 496 221	10 811 770	10 410 215	Autres financements publics flichiés							
860 218	860 000	771 928	Recettes propres flichiées							
<b>152 096 560</b>	<b>151 632 383</b>	<b>149 238 261</b>	<b>TOTAL DES RECETTES (C)</b>							
<b>12 031 401</b>	<b>8 386 621</b>	<b>15 219 292</b>	<b>SOLDE BUDGETAIRE (déficit) (D2 = B - C)</b>							

(\*) Montant issu du tableau "Opérations sur recettes flichiées"

### 6.3 Annexe 3 : tableau des dépenses par destination et des recettes par origine

Tableau 3 - MESR  
Dépenses par destination et recettes par origine

BIBRN	Date exécutoire	Etablissement	Niveau d'agrégation	Nature du budget (BP, BA)	BI 2024	Dépenses de l'organisme											
						Personnel		Fonctionnement et intervention		Intervention (à partir de 2024)		Investissement		Total			
						AE-CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
<b>Budget</b>						24 962 594	15 972 632	15 207 402	102 000	102 000	41 037 226	40 271 996					
<b>Formation initiale et continue</b>						1 073 119	527 820	527 820	20 000	20 000	1 600 939	1 620 939					
D101 - Formation initiale et continue de niveau Licence						1 073 119	527 820	527 820	20 000	20 000	1 600 939	1 620 939					
D102 - Formation initiale et continue de niveau Master						17 774 384	960 300	960 300	72 000	72 000	18 806 684	18 806 684					
D103 - Formation initiale et continue de niveau Doctorat						6 115 091	14 484 512	13 719 282	10 000	10 000	20 609 603	19 844 373					
D105 - Bibliothèques et documentation						5 448 470	963 328	964 666	7 500	7 500	6 419 298	6 420 638					
D106 - Recherche universitaire en sciences de la vie, biotechnologie et santé						4 263 328	2 360 487	2 370 247	240 000	240 000	6 883 815	6 873 575					
D107 - Recherche universitaire en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies						2 583 830	446 630	447 817	21 240	21 240	3 052 967	3 052 967					
D108 - Recherche universitaire en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur						4 772 337	1 319 865	1 381 055	1 323 400	1 323 400	7 415 101	7 692 525					
D109 - Recherche universitaire en physique nucléaire et des hautes énergies						0					0	0					
D110 - Recherche universitaire en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement						1 302 125	707 717	760 483	1 89 689	1 89 689	2 199 531	2 252 297					
D111 - Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société						8 266 318	1 078 063	1 079 009	21 800	21 800	9 366 181	9 367 127					
D112 - Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale						4 835 093	2 758 596	2 758 748	900 925	995 925	8 494 924	8 590 076					
D113 - Diffusion des savoirs et musées						2 577 695	160 070	216 900	70 000	91 896	2 807 765	2 886 491					
D114 - Immobilier						1 650 694	10 677 251	11 331 839	2 092 644	2 693 226	14 420 589	16 275 759					
D115 - Pilage et support						53 056 787	5 391 055	5 046 974	175 600	358 600	58 623 442	58 463 361					
<b>Étudiants</b>						1 224 781	910 195	911 095	165 844	165 844	2 300 820	2 301 720					
D201 - Aides directes aux étudiants						120 000	602 185	603 085			722 985	723 885					
D202 - Aides indirectes						0					0	0					
D203 - Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives						1 103 981	308 010	308 010	165 844	165 844	1 577 835	1 577 835					
<b>Total</b>						114 944 362	42 745 390	43 076 338	53 10 642	6 426 833	163 000 394	164 477 553					
								0			(A)	(B)	SOLDE BUDGETAIRE (excédent)				
													(D1-C-B)				





Tableau des recettes par origine (obligatoire)

Budget	Recettes de l'organisme										Total	
	Recettes globalisées					Recettes fléchées						
	Subvention pour charges de service public	Autres financements de l'Etat	Fiscalité affectée	Autres financements publics	Recettes propres	Financements de l'Etat fléchés	Autres financements publics fléchés	Recettes propres fléchées				
Subvention pour charges de service public	128 380 628											128 380 628
Droits d'inscription					660 000							660 000
Formation continue, diplômes propres et VAE					130 000							130 000
Taxe d'apprentissage					30 000							30 000
Contrats et prestations de recherche hors ANR					223 178						68 280	291 458
Valorisation					100 000							100 000
ANR investissements d'avenir										3 789 529		3 789 529
ANR hors investissements d'avenir				1 105 570						3 364 440		4 470 010
Subventions d'exploitation et financement des actifs - Région										514 485		514 485
Subventions d'exploitation et financement des actifs - Union Européenne										2 308 664		2 308 664
Subventions d'exploitation et financement des actifs - Autres				2 071 966					370 995	433 097		2 876 058
Fondations - fonds propres, réserves, dons et legs											709 643	709 643
Autres recettes			160 000		4 817 786							4 977 786
<b>Total</b>	<b>128 380 628</b>	<b>0</b>	<b>160 000</b>	<b>3 177 536</b>	<b>5 960 964</b>	<b>370 995</b>	<b>10 410 215</b>	<b>777 933</b>	<b>149 238 261</b>	<b>15 209 292</b>	<b>(C)</b>	<b>15 209 292</b>

SOLDE BUDGETAIRE (déficit)  
(D2-E-C)

La liste des destination est susceptible d'être modifiée par le ministre chargé de l'enseignement supérieur

## 6.4 Annexe 4 : tableau d'équilibre financier

**TABLEAU 4**  
Equilibre financier Budget initial

Budget	Budget Initial
Date exécutoire	
Date du CA ayant voté le dernier BR ou le BI si pas de BR voté	19/10/2023
Etablissement	Ecole normale supérieure de Lyon
Niveau d'agrégation	Agrégé

**POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT**

BESOINS		FINANCEMENTS	
	Montants Budget N-1	Montants prévision d'exécution N-1	Montants Budget Initial N
Soite budgétaire (déficit) (D2)*	12 031 401	8 386 621	15 206 292
dont soite budgétaire budget principal	12 031 401	8 386 621	15 206 292
dont soite budgétaire budget annexe			
dont soite budgétaire budget du SAIC			
dont soite budgétaire FU			
dont soite budgétaire BAI			
dont soite budgétaire SIE			
Remboursements d'emprunts (capital) ; Nouveaux prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements (b2)	203 000	203 000	203 000
Opérations au nom et pour le compte de tiers (c1)**	4 285 861	4 285 861	3 985 200
Autres décaissements non budgétaires (e1)			
<b>Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (f)=(D2)-(b)-(c)-(e1)</b>	<b>17 230 262</b>	<b>13 865 482</b>	<b>20 308 492</b>
<b>ABONDEMENT de la trésorerie (f) = (f) - (f)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
dont Abondement de la trésorerie fliées (a)**	638 209		
dont Abondement de la trésorerie non fliées (d)	0	0	0
<b>TOTAL DES BESOINS (f) + (f)</b>	<b>17 230 262</b>	<b>13 865 482</b>	<b>20 308 492</b>
Nouveaux emprunts (capital) ; Remboursements de prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements (b2)	203 000	203 000	203 000
Opérations au nom et pour le compte de tiers (c2)**	4 285 861	4 285 861	3 985 200
Autres encaissements non budgétaires (e2)			
<b>Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (g)=D1+(c2)+(e2)</b>	<b>4 488 861</b>	<b>4 488 861</b>	<b>4 200 200</b>
<b>PRELEVEMENT de la trésorerie (f)=(f)-(g)</b>	<b>12 731 401</b>	<b>9 008 621</b>	<b>16 109 292</b>
dont Prèlevement sur la trésorerie fliées (a)**	381 712		
dont Prèlevement sur la trésorerie non fliées (d)	13 367 690	8 724 909	14 089 549
<b>TOTAL DES FINANCEMENTS (g) + (f)</b>	<b>17 230 262</b>	<b>13 865 482</b>	<b>20 308 492</b>

(\*) Montant issu du tableau "Autorisations budgétaires"  
 (\*\*) Montants issus du tableau "Opérations pour compte de tiers"  
 (\*\*\*) Montant issu du tableau "Opérations sur recettes fliées"

## 6.5 Annexe 5 : tableau des opérations pour compte de tiers

**TABLEAU 5**  
**Opérations pour compte de tiers**

Budget (BIBR n° ...)	BI 2024
Date exécutive	
Etablissement	Ecole normale supérieure de Lyon
Niveau d'agrégation	Agrégé

**Créer un "regroupement d'opération pour compte de tiers" pour chaque des lignes de votre TBS actuel. Aussi, bien distinguer :**  
 \* Le bouton "Ajouter un regroupement d'opérations" : permet d'ajouter un nouveau regroupement d'opération pour compte de tiers (nouveau couple "code/libellé" d'OPCT), sur lequel N comptes comptables ont normalement déjà été rattachés par vos soins dans "GfC-Compta > Gestion du plan de compte".  
 Votre tableau finalisé doit présenter tous les regroupements d'OPCT paramétrés par vos soins dans "GfC-Compta > Gestion des codes opérations pour compte de tiers". Le regroupement "TVA - OPCT pour tous les flux de trésorerie de TVA" est réglementaire, obligatoire, unique et non modifiable (source DGFiP) : il est donc "verrouillé" et figure d'office dans la maquette proposée.

\* Le bouton "+" en bout de ligne : permet seulement d'ajouter un n° de compte supplémentaire au sein du regroupement d'opération pour compte de tiers concerné. Votre fichier finalisé devra donc comporter autant de lignes qu'il y a de comptes rattachés à un regroupement d'OPCT dans GfC-Compta.

**POUR INFORMATION DE L'ORGANISME DÉLIBÉRANT**

Ajouter un regroupement d'opérations

Contrôler ma saisie

Opérations ou regroupement d'opérations de même nature	N° compte	Libellé du regroupement d'opérations	Débit (c1)	Crédit (c2)
TVA	445	OPCT pour tous les flux de trésorerie de TVA	4 200 000	3 300 000
Bourses aide à la mobilité internationale	4671	AMI	49 200	49 200
Inscriptions banque d'épreuves littéraires	47312	BEL	620 000	620 000
Retraite additionnelle de la fonction publique	47311	RAFP	16 000	16 000
Reversements partenariaux - contrats	4675	Reversements	10 000	0
Reversements partenariaux - contrats	4434	Reversements	0	10 000
<b>TOTAL</b>			<b>4 895 200,00</b>	<b>3 995 200,00</b>

+ + + + +  
- - - - -

(c1) et (c2) étant repris au tableau "Equilibre financier"

N.B. : Dans l'hypothèse d'un écart entre les crédits et les débits d'un même compte, l'opération concernée devra faire l'objet d'une explication spécifique.

## 6.6 Annexe 6 : tableau de situation patrimoniale

Tableau 6 : Tableau de situation patrimoniale

**POUR VOTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Compte de résultat prévisionnel		Montants Budget N-1	Montants prévision d'exécution N-1	Montants Budget initial N	PRODUITS	Montants Budget N-1	Montants prévision d'exécution N-1	Montants Budget initial N
<b>CHARGES</b>								
Personnel		110 613 221 €	109 900 000 €	113 539 778 €	Subventions de l'Etat	126 443 375 €	128 943 375 €	128 925 265 €
dont charges de pensions civiles*		32 448 321 €	32 448 321 €	32 664 758 €	Fiscalité affectée	160 279 €	160 000 €	160 000 €
Fonctionnement autre que les charges de personnel		50 237 509 €	48 900 000 €	51 995 541 €	Autres subventions	12 769 810 €	12 727 091 €	14 441 688 €
Intervention (le cas échéant)					Autres produits	14 706 281 €	13 500 000 €	12 707 022 €
<b>TOTAL DES CHARGES (1)</b>		<b>160 850 730 €</b>	<b>158 800 000 €</b>	<b>165 535 319 €</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS (2)</b>	<b>154 080 739 €</b>	<b>155 330 466 €</b>	<b>156 233 955 €</b>
Résultat prévisionnel / bénéfice (3) = (2) - (1)					Résultat prévisionnel / déficit (3) = (2) - (1)	<b>-6 769 991 €</b>	<b>-3 469 534 €</b>	<b>-9 301 364 €</b>
<b>TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3)</b>		<b>160 850 730 €</b>	<b>158 800 000 €</b>	<b>165 535 319 €</b>	<b>TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3)</b>	<b>147 310 748 €</b>	<b>151 860 932 €</b>	<b>146 932 591 €</b>

\* Il s'agit des sous catégories de comptes présentant les contributions employeur au CAS Pensions.

**Calcul de la capacité d'autofinancement (CAF)**

	Montants Budget N-1	Montants prévision d'exécution N-1	Montants Budget initial N
<b>Résultat prévisionnel de l'exercice bénéfice (3)</b>	<b>-6 769 991 €</b>	<b>-3 469 534 €</b>	<b>-9 301 364 €</b>
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	9 126 237 €	9 126 237 €	8 815 119 €
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	-5 711 514 €	-5 711 514 €	-5 295 753 €
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés			
- produits de cession d'éléments d'actifs			
- quote-part des subventions d'investissement virées au résultat de l'exercice			
<b>= CAF *</b>	<b>-3 355 268 €</b>	<b>-54 811 €</b>	<b>-5 781 999 €</b>

\* capacité d'autofinancement ou insuffisance d'autofinancement

**État prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés**

	Montants Budget N-1	Montants prévision d'exécution N-1	Montants Budget initial N
<b>EMPLOIS</b>			
Insuffisance d'autofinancement*	3 355 268 €	54 811 €	5 781 998 €
Investissements	9 636 673 €	9 000 000 €	5 486 853 €
Remboursement des dettes financières	203 000 €	203 000 €	205 000 €
<b>TOTAL DES EMPLOIS (5)</b>	<b>13 194 941 €</b>	<b>9 257 811 €</b>	<b>11 473 851 €</b>
Augmentation du fonds de roulement (7) = (6)-(5)			
<b>RESSOURCES</b>			
Capacité d'autofinancement*			14 000 €
Financement de l'actif par l'Etat			1 515 263 €
Financement de l'actif par des tiers autres que l'Etat	3 164 555 €	2 864 555 €	1 515 263 €
Autres ressources	816 141 €	816 141 €	5 000 €
Augmentation des dettes financières	203 000 €	203 000 €	205 000 €
<b>TOTAL DES RESSOURCES (6)</b>	<b>4 183 696 €</b>	<b>3 883 696 €</b>	<b>1 739 263 €</b>
Diminution du fonds de roulement (8) = (5)-(6)	<b>9 011 245 €</b>	<b>5 274 115 €</b>	<b>9 734 588 €</b>

**POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT**

	Montants Budget N-1	Montants prévision d'exécution N-1	Montants Budget initial N
<b>VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT : AUGMENTATION OU DIMINUTION</b>			
Variation du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT	-9 011 245 €	-5 274 115 €	-9 734 588 €
Variation de la TRÉSORERIE : AUGMENTATION OU DIMINUTION	3 720 156 €	3 612 506 €	6 374 704 €
Niveau du FONDS DE ROULEMENT	-12 731 401 €	-9 096 621 €	-16 109 292 €
Niveau du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	11 486 043 €	15 223 673 €	1 751 455 €
Niveau de la TRÉSORERIE	-9 960 303 €	-9 867 453 €	-3 865 599 €
	21 446 346 €	25 091 126 €	5 337 054 €

\* : montant issu du tableau "équilibre financier"

## 6.7 Annexe 7 : tableau présentant le plan de trésorerie

T ABLEAU 7  
Plan de trésorerie

Budget (BJRR n°...)	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	TOTAL Variation de trésorerie annuelle
<b>BI 2024</b>													
Date exécutoire													
Établissement													
Niveau d'agrégation													
Nature du budget (BP, BA)													
<b>Budget Principal (BP)</b>													
<b>POUR INFORMATION DE L'ORGANISÉ DÉLIBÉRANT</b>													
<b>(1) SOLDE INITIAL (début de mois)</b>	<b>21 446 346</b>	<b>44 482 165</b>	<b>32 985 128</b>	<b>10 838 879</b>	<b>39 209 188</b>	<b>28 673 373</b>	<b>16 864 831</b>	<b>35 891 403</b>	<b>25 767 769</b>	<b>12 182 103</b>	<b>30 770 798</b>	<b>19 162 578</b>	<b>327 674 169</b>
<b>ENCAISSEMENTS</b>													
<b>Recettes budgétaires globales</b>	<b>32 044 744</b>	<b>478 098</b>	<b>965 654</b>	<b>33 364 878</b>	<b>1 025 044</b>	<b>507 812</b>	<b>33 028 444</b>	<b>326 202</b>	<b>314 976</b>	<b>32 548 428</b>	<b>989 256</b>	<b>2 066 591</b>	<b>137 679 128</b>
Subvention pour charges de service public	31 944 407			32 547 407			31 944 407			31 944 407			128 330 628
Autres financements de l'État													0
Fiscalité affectée	80 000						80 000						160 000
Autres financements publics	0	2 085	344 464	361 748	600 340	63 273	762 637	58 829	153 321	226 680	177 593	408 566	3 177 536
Recettes propres	20 337	476 013	621 190	485 723	424 704	424 538	242 400	289 373	161 655	375 342	811 663	1 676 025	5 960 864
<b>Recettes budgétaires flechées</b>	<b>2 391 353</b>	<b>561 536</b>	<b>358 942</b>	<b>759 146</b>	<b>198 705</b>	<b>2 482 745</b>	<b>79 160</b>	<b>553 268</b>	<b>880 413</b>	<b>465 570</b>	<b>1 248 428</b>	<b>1 579 807</b>	<b>11 559 133</b>
Financements de l'État flechés	135 000					70 900		44 500		120 695			370 995
Autres financements publics flechés	2 156 513	358 700	290 398	699 666	178 705	2 252 713	79 160	508 768	759 718	373 395	1 169 612	1 573 807	10 410 215
Recettes propres flechées	90 840	202 836	68 544	59 480	20 000	159 232				92 175	78 816	6 000	777 933
<b>Opérations non budgétaires</b>	<b>624 515</b>	<b>1 188 053</b>	<b>63 022</b>	<b>46 231</b>	<b>652 892</b>	<b>59 806</b>	<b>26 140</b>	<b>627 946</b>	<b>102 041</b>	<b>25 048</b>	<b>688 690</b>	<b>95 626</b>	<b>4 200 200</b>
Emprunts - encaissements en capital													0
Prêts - encaissement en capital	9 515	2 256	1 503	0	1 100	362	0	126 671	59 650	1 935	2 908		205 000
Dépôts et cautionnements	6 05 000	1 185 797	61 519	46 231	651 732	59 444	26 140	509 275	42 191	23 113	685 882	95 826	3 995 200
Opérations gérées en comptes de tiers - TVA encasée	0	1 168 537	59 019	36 231	617 342	57 444	26 140	509 275	38 191	19 113	679 882	95 626	3 300 000
- Dispositifs d'intervention pour compte de tiers - encaissements	615 000	17 260	2 900	10 000	34 400	2 000		4 000	4 000		6 000		695 200
- Autres encaissements d'opérations non budgétaires													0
<b>A. TOTAL</b>	<b>35 060 612</b>	<b>2 227 687</b>	<b>1 387 618</b>	<b>34 170 255</b>	<b>1 876 691</b>	<b>3 050 363</b>	<b>33 134 744</b>	<b>1 507 416</b>	<b>1 297 430</b>	<b>33 037 047</b>	<b>2 926 374</b>	<b>3 762 224</b>	<b>153 438 461</b>
<b>DECAISSEMENTS</b>													
<b>Depenses liées à des recettes globales</b>	<b>10 966 528</b>	<b>11 967 345</b>	<b>14 102 110</b>	<b>12 323 298</b>	<b>10 905 737</b>	<b>11 365 261</b>	<b>14 064 646</b>	<b>10 628 466</b>	<b>13 506 463</b>	<b>12 734 869</b>	<b>12 732 344</b>	<b>15 651 590</b>	<b>150 848 677</b>
Personnel	8 852 575	8 807 587	9 073 320	8 830 896	8 908 915	9 049 432	8 841 123	8 845 301	9 104 580	8 800 448	8 903 315	9 803 264	107 910 756
Fonctionnement	1 873 444	2 813 703	4 557 179	3 204 855	1 695 310	2 191 093	4 784 418	1 686 751	3 703 827	3 618 878	3 488 702	4 661 015	38 229 155
Intervention													0
Investissement	240 509	346 055	491 611	287 697	201 512	124 736	439 105	126 434	688 056	226 543	340 327	1 187 311	4 708 766
<b>Depenses liées à des recettes flechées</b>	<b>803 322</b>	<b>1 471 121</b>	<b>1 048 618</b>	<b>1 091 130</b>	<b>1 364 430</b>	<b>1 393 270</b>	<b>1 103 141</b>	<b>643 699</b>	<b>1 036 082</b>	<b>1 165 706</b>	<b>1 283 784</b>	<b>1 194 573</b>	<b>13 598 076</b>
Personnel	644 091	625 043	615 682	597 239	589 488	602 167	557 604	539 359	622 297	543 728	532 913	570 995	7 033 096
Fonctionnement	139 973	143 717	398 665	315 802	665 256	715 121	515 923	81 884	337 432	595 140	518 690	401 960	4 847 183
Intervention													0
Investissement	19 659	702 361	36 271	178 089	90 696	75 982	29 614	28 456	76 353	26 638	232 181	221 598	1 718 087
<b>Opérations non budgétaires</b>	<b>254 543</b>	<b>286 258</b>	<b>383 539</b>	<b>385 118</b>	<b>242 339</b>	<b>400 374</b>	<b>940 385</b>	<b>58 865</b>	<b>340 551</b>	<b>547 776</b>	<b>518 467</b>	<b>741 565</b>	<b>5 100 200</b>
Emprunts - remboursements en capital													0
Prêts - décaissements en capital													0
Dépôts et cautionnements	6 032	10 106	5 515	7 333	29 935	56 081	76 190	7 822	1 453	1 631	902		205 000
Opérations gérées en comptes de tiers - TVA décaisée	248 911	276 152	378 024	377 785	212 404	344 393	862 195	51 043	339 098	546 145	517 565	741 585	4 895 200
- TVA décaisée	248 911	265 352	374 424	374 585	206 004	222 680	510 852	51 043	337 898	361 501	515 565	729 185	4 200 000
- Dispositifs d'intervention pour compte de tiers - décaissements	0	10 800	1 600	3 200	6 400	121 613	351 343	0	1 200	184 644	2 000	12 400	695 200
- Autres décaissements d'opérations non budgétaires													0
<b>B. TOTAL</b>	<b>12 024 793</b>	<b>13 724 724</b>	<b>15 534 267</b>	<b>13 799 546</b>	<b>12 412 506</b>	<b>13 158 905</b>	<b>16 108 172</b>	<b>11 331 050</b>	<b>14 893 096</b>	<b>14 448 351</b>	<b>14 534 595</b>	<b>17 587 748</b>	<b>169 547 753</b>
<b>(2) SOLDE DU MOIS = A - B</b>	<b>23 035 819</b>	<b>-11 497 037</b>	<b>-14 146 649</b>	<b>-20 370 709</b>	<b>-10 536 815</b>	<b>-10 108 542</b>	<b>-17 026 572</b>	<b>-9 823 634</b>	<b>-13 985 666</b>	<b>-18 588 686</b>	<b>-11 608 221</b>	<b>-13 926 524</b>	<b>-16 109 932</b>
<b>SOLDE CUMULE (1) + (2)</b>	<b>44 482 165</b>	<b>32 985 128</b>	<b>18 838 479</b>	<b>39 209 188</b>	<b>28 673 373</b>	<b>16 864 831</b>	<b>35 891 403</b>	<b>25 767 769</b>	<b>12 182 103</b>	<b>30 770 798</b>	<b>19 162 578</b>	<b>5 337 054</b>	

## 6.8 Annexe 8 : tableau des opérations liées aux recettes fléchées

**TABLEAU 8**  
Opérations liées aux recettes fléchées

Budget (BIBR n°...)	BI 2024						TOTAL
Date exécutoire	Ecole normale supérieure de Lyon						
Niveau d'agrégation	Agrégré						
Nature du budget (BP, BA)	Budget Principal (BP)						
<b>POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT</b>							
	Antérieures à N non dépouées	N	N+1	N+2	N+3 et suivantes		
<b>Position de financement des opérations fléchées en début d'exercice (a)</b>		10 727 842	8 688 099	8 956 833	9 813 834		
<b>Recettes fléchées (b)</b>	<b>49 242 962</b>	<b>11 559 133</b>	<b>9 587 884</b>	<b>6 649 196</b>	<b>14 660 458</b>		<b>91 699 632</b>
Financements de l'État fléchés	1 475 968	370 995	299 145	224 737	290 758		2 661 603
Autres financements publics fléchés	42 960 019	10 410 215	8 902 372	6 226 535	14 366 252		82 865 393
Recettes propres fléchées	4 806 975	777 923	386 367	197 924	3 448		6 172 636
<b>Dépenses sur recettes fléchées CP (c)</b>	<b>38 515 120</b>	<b>13 598 876</b>	<b>9 319 149</b>	<b>5 792 195</b>	<b>4 936 648</b>		<b>72 161 988</b>
Personnel							
AE=CP	19 652 047	7 033 606	5 604 691	3 616 710	2 937 854		38 844 907
Fonctionnement							
AE	10 494 239	4 779 896	3 054 480	1 809 037	1 920 728		22 058 380
CP	10 265 342	4 847 183	3 090 459	1 845 885	1 921 794		21 970 663
Intervention							
AE							0
CP							0
Investissement							
AE	8 648 583	1 652 354	583 500	329 600	77 000		11 291 037
CP	8 597 731	1 718 087	624 000	329 600	77 000		11 346 418
<b>Solde budgétaire de l'exercice résultant des opérations fléchées (b) - (c)</b>	<b>10 727 842</b>	<b>-2 039 743</b>	<b>268 734</b>	<b>857 001</b>	<b>9 723 810</b>		<b>19 537 644</b>
Solde budgétaire N repris au tableau "Equilibre financier" en (a)							
Au cas où l'organisme utilise ce tableau pour un suivi individuel par opération, cette seconde partie permet de vérifier l'équilibre final de chaque opération.							
<b>Autofinancement des opérations fléchées (d)</b>							<b>0</b>
<b>Opérations de trésorerie (décaissements) financées par recettes fléchées (e)</b>							<b>0</b>
<b>Position de financement des opérations fléchées en fin d'exercice (a) + (b) - (c) + (d) - (e)</b>	10 727 842	8 688 099	8 956 833	9 813 834	19 537 644		19 537 644

# 6.9 Annexe 9 : tableau agrégé des opérations pluriannuelles

Tableau 9 - EPSCP  
Tableau des opérations pluriannuelles prévision

Opérations	Montant de l'opération	Autorisations d'engagement					Crédits de paiement					Restes			
		(1)	(2)	(3)	(4)=(2)-(3)	(5)	(6)=(4)-(5)	(7)	(8)	(9)=(7)-(8)	(10)	(11)=(9)-(10)	(12)=(1)-(11)	(13)=(10)-(12)	(14)
AE ouvertes au titre des années antérieures	AE ouvertes en 2024	AE consommées au titre des années antérieures	AE reportées en année n	AE renouvelées ouvertes en année n	Total des AE ouvertes l'année n	CP ouverts au titre des années antérieures	CP consommés au titre des années antérieures	CP reportés ou reprogrammés en année n	CP nouveaux ouverts en année n	Total des CP ouverts l'année n	Restes à engager en fin d'exercice (AE)	Restes à payer sur AE consommées en fin d'exercice (CP)			
Contrats AMR commençant en 2016	380 310	0	365 334	0	0	0	365 334	0	0	365 334	0	0	0	47 701	2 135
Contrats AMR commençant en 2017	716 995	729 294	1 999 036	0	51 511	0	727 168	777 682	95 711	1 553 582	161 478	1 254	0	161 478	1 254
Contrats AMR commençant en 2018	2 212 025	1 999 036	1 234 914	0	2 866 879	0	1 234 914	2 866 879	2 887 726	1 234 914	191 032	8 247	0	191 032	8 247
Contrats AMR commençant en 2019	1 712 845	3 438 057	4 438 057	0	1 634 600	0	3 438 057	3 438 057	1 675 500	1 675 500	1 208 554	16 635	0	1 208 554	16 635
Contrats AMR commençant en 2020	6 281 512	6 811 733	6 811 733	0	839 589	0	6 811 733	839 589	6 811 733	839 589	1 240 628	3 999	0	1 240 628	3 999
Contrats AMR commençant en 2021	2 761 944	681 733	681 733	0	1 209 042	0	681 733	1 209 042	1 244 775	1 244 775	3 163 213	4 826	0	3 163 213	4 826
Contrats AMR commençant en 2022	4 925 645	553 390	553 390	0	687 218	0	553 390	687 218	683 908	683 908	2 464 663	3 310	0	2 464 663	3 310
Contrats AMR commençant en 2023	3 151 880	2 186 760	0	0	0	0	2 186 760	0	0	2 186 760	0	0	0	162 635	187
Contrats Investis smart Avenir commençant en 20	1 059 958	907 333	0	0	0	0	907 333	0	0	907 333	0	0	0	25 142	971
Contrats Investis smart Avenir commençant en 20	179 261	154 119	0	0	0	0	154 119	0	0	154 119	0	0	0	4 357 155	3 263
Contrats Investis smart Avenir commençant en 20	6 855 995	2 019 116	0	0	4 797 223	0	2 019 116	4 797 223	4 797 223	4 797 223	4 357 155	27 105	0	4 357 155	27 105
Contrats Investis smart Avenir commençant en 20	1 478 896	1 478 896	0	0	0	0	1 478 896	0	0	1 478 896	0	0	0	5 666 497	0
Contrats Investis smart Avenir commençant en 20	8 609	8 609	0	0	276 022	0	8 609	276 022	276 022	276 022	0	0	0	607 436	2 936
Contrats Européens commençant en 2018	2 496 243	1 664 884	1 664 884	0	2 233 922	0	1 664 884	2 233 922	1 936 363	2 233 922	6 085 892	1 863	0	6 085 892	1 863
Contrats Européens commençant en 2018	7 898 458	2 618 547	2 618 547	0	1 940 018	0	2 618 547	1 940 018	1 936 363	1 936 363	5 085 892	1 863	0	5 085 892	1 863
Contrats Européens commençant en 2019	7 311 588	587 913	587 913	0	30 000	0	587 913	30 000	30 000	30 000	113 070	0	0	113 070	0
Contrats Européens commençant en 2020	6 151 205	1 596 780	1 596 780	0	755 624	0	1 596 780	755 624	755 624	755 624	3 808 861	23 005	0	3 808 861	23 005
Contrats Européens commençant en 2021	1 225 370	492 553	492 553	0	295 496	0	492 553	295 496	295 496	295 496	437 321	0	0	437 321	0
Contrats Européens commençant en 2022	2 547 308	64 200	64 200	0	242 564	0	64 200	242 564	242 564	242 564	2 240 544	0	0	2 240 544	0
Contrats Européens commençant en 2023	2 416 020	0	0	0	348 715	0	0	348 715	348 715	348 715	1 770 339	0	0	1 770 339	0
Contrats Fondations commençant en 2018	1 576 863	1 072 134	0	0	143 666	0	1 072 134	143 666	143 666	143 666	208 725	11 098	0	208 725	11 098
Contrats Fondations commençant en 2018	24 050	19 450	19 450	0	4 600	0	19 450	4 600	4 600	4 600	138 085	0	0	138 085	0
Contrats Fondations commençant en 2019	1 003 117	757 922	757 922	0	107 110	0	757 922	107 110	109 454	109 454	47 066	273	0	47 066	273
Contrats Fondations commençant en 2020	26 809	197 743	197 743	0	22 000	0	197 743	22 000	22 000	22 000	47 066	0	0	47 066	0
Contrats Fondations commençant en 2021	1 552 500	27 500	27 500	0	55 400	0	27 500	55 400	55 400	55 400	177 611	0	0	177 611	0
Contrats Fondations commençant en 2022	160 511	19 450	19 450	0	4 600	0	19 450	4 600	4 600	4 600	504 729	0	0	504 729	0
Contrats Fondations commençant en 2023	1 576 863	1 072 134	0	0	1 072 134	0	1 072 134	0	0	1 072 134	0	0	0	1 716 956	20
Contrats Fondations commençant en 2024	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	176 656	0
Contrats Fondations commençant en 2020	1 552 500	1 285 578	1 285 578	0	90 329	0	1 285 578	90 329	90 477	90 477	1 716 956	0	0	1 716 956	0
Contrats Fondations commençant en 2021	29 4 000	115 082	115 082	0	87 001	0	115 082	87 001	87 001	87 001	38 492	0	0	38 492	0
Contrats Fondations commençant en 2022	44 2 950	252 535	252 535	0	161 923	0	252 535	161 923	161 923	161 923	687 845	0	0	687 845	0
Contrats Fondations commençant en 2023	1 299 504	152 845	152 845	0	458 814	0	152 845	458 814	458 814	458 814	529 257	1 247	0	529 257	1 247
Contrats Fondations commençant en 2024	1 315 000	555 687	555 687	0	230 056	0	555 687	230 056	548 768	548 768	392	0	0	548 768	392
Autres : contrats de prestation de recherche	4 341 162	245 034	245 034	0	161 978	0	245 034	161 978	244 642	244 642	949 181	0	0	244 642	949 181
Autres subventions publiques : organismes et coll.	4 485 529	2 697 619	2 697 619	0	838 729	0	2 697 619	838 729	838 729	838 729	1 770 339	0	0	1 770 339	0
Autres subventions publiques : organismes et coll.	1 665 165	495 410	495 410	0	226 235	0	495 410	226 235	226 235	226 235	1 330 387	0	0	1 330 387	0
Autres subventions publiques : organismes et coll.	1 027 035	495 410	495 410	0	226 235	0	495 410	226 235	226 235	226 235	1 330 387	0	0	1 330 387	0
<b>Total contrats de recherche</b>	<b>88 881 089</b>	<b>36 256 341</b>	<b>36 256 341</b>	<b>0</b>	<b>12 840 344</b>	<b>0</b>	<b>36 256 341</b>	<b>12 840 344</b>	<b>12 872 425</b>	<b>12 872 425</b>	<b>39 774 401</b>	<b>13 428</b>	<b>0</b>	<b>39 774 401</b>	<b>13 428</b>
<b>Opérations de formation continue</b>	<b>31 892 214</b>	<b>31 725 563</b>	<b>31 725 563</b>	<b>0</b>	<b>166 651</b>	<b>0</b>	<b>31 725 563</b>	<b>166 651</b>	<b>3 276 248</b>	<b>3 276 248</b>	<b>1 339 000</b>	<b>22 276 966</b>	<b>0</b>	<b>1 339 000</b>	<b>22 276 966</b>
CDSP promotion 2021-2024	11 963 036	11 963 036	11 963 036	0	0	0	11 963 036	0	0	11 963 036	0	0	0	0	0
CDSP promotion 2022-2025	12 673 368	12 673 368	12 673 368	0	0	0	12 673 368	0	0	12 673 368	0	0	0	0	0
CDSP promotion 2024-2027	12 401 508	7 056 315	5 500 000	1 556 315	5 345 189	6 901 508	7 056 315	6 901 508	4 928 532	4 928 532	3 567 445	0	0	2 816 304	0
Contrats Investis smart Avenir commençant en 20	96 000	0	0	0	7 588 004	0	0	7 588 004	561 704	561 704	4 961 581	5 085 336	0	4 961 581	5 085 336
Contrats Investis smart Avenir commençant en 20	96 000	26 800	26 800	0	0	0	26 800	0	0	26 800	19 300	0	0	19 300	0
Contrats Région commençant en 2017	4 408 000	353 725	353 725	0	388 530	0	353 725	388 530	388 530	388 530	3 665 745	9 401	0	3 665 745	9 401
Contrats Région commençant en 2018	24 000	18 105	18 105	0	0	0	18 105	0	0	18 105	1 895	0	0	1 895	0
Contrats Région commençant en 2019	75 000	23 672	23 672	0	0	0	23 672	0	0	23 672	328	0	0	328	0
Contrats Région commençant en 2020	75 000	68 543	68 543	0	0	0	68 543	0	0	68 543	6 457	1 032	0	6 457	1 032
Contrats Région commençant en 2021	70 000	69 594	69 594	0	0	0	69 594	0	0	69 594	406	0	0	406	0
Contrats Région commençant en 2022	22 000	22 000	22 000	0	0	0	22 000	0	0	22 000	297 000	0	0	297 000	0
Contrats Région commençant en 2023	1 705 800	1 448 285	1 448 285	0	28 000	0	1 448 285	28 000	28 000	28 000	255 025	102	0	255 025	102
Contrats Européens commençant en 2021	76 856	76 856	76 856	0	76 830	0	76 856	76 830	0	0	0	0	0	0	0
Contrats Européens commençant en 2022	68 005	68 005	68 005	0	0	0	68 005	0	0	68 005	0	0	0	0	0
Contrats Européens commençant en 2023	37 155	37 155	37 155	0	0	0	37 155	0	0	37 155	1 935	0	0	1 935	0
Autres subventions publiques : organismes et coll.	40 2 480	227 533	227 533	0	174 521	0	227 533	174 521	174 521	174 521	7 010	0	0	7 010	0
<b>Total contrats de formation continue</b>	<b>31 892 214</b>	<b>31 725 563</b>	<b>31 725 563</b>	<b>0</b>	<b>166 651</b>	<b>0</b>	<b>31 725 563</b>	<b>166 651</b>	<b>3 276 248</b>	<b>3 276 248</b>	<b>1 339 000</b>	<b>22 276 966</b>	<b>0</b>	<b>1 339 000</b>	<b>22 276 966</b>
<b>Total opérations de formation continue</b>	<b>31 892 214</b>	<b>31 725 563</b>	<b>31 725 563</b>	<b>0</b>	<b>166 651</b>	<b>0</b>	<b>31 725 563</b>	<b>166 651</b>	<b>3 276 248</b>	<b>3 276 248</b>	<b>1 339 000</b>	<b>22 276 966</b>	<b>0</b>	<b>1 339 000</b>	<b>22 276 966</b>
Travaux d'entretien (résidence étudiante site de	7 334 646	322 290	322 290	0	0	0	322 290	0	300 000	300 000	7 012 356	0	0	7 012 356	0
Travaux d'entretien (salles de cours	1 674 000	163 732	163 732	0	0	0	163 732	0	799 150	799 150	510 288	0	0	510 288	0
Travaux d'entretien (salles de conférences	1 200 000	105 000	105 000	0	0	0	105 000	0	105 000	105 000	1 072 600	0	0	1 072 600	0
<b>Total programmes pluriannuels d'investissement</b>	<b>10 758 999</b>	<b>1 832 756</b>	<b>1 832 756</b>	<b>0</b>	<b>310 986</b>	<b>0</b>	<b>1 832 756</b>	<b>310 9</b>							

B - Recettes

Opérations	Montant de l'opération (1)	Auto financement (14)	Financements extérieurs			Restes à encaisser (18)=(15)-(16)-(17)
			Montant (15)=(1)-(14)	Encaissements au titre des années antérieures (16)	Encaissements pour l'année n (17)	
Contrats ANR commençant en 2016	380 310		380 310	380 309	0	1
Contrats ANR commençant en 2017	776 995		776 995	776 003	0	992
Contrats ANR commençant en 2018	2 212 025		2 212 025	2 094 796	98 860	18 368
Contrats ANR commençant en 2019	1 712 845		1 712 845	1 557 542	54 580	100 723
Contrats ANR commençant en 2020	3 107 212		3 107 212	2 786 649	143 601	176 961
Contrats ANR commençant en 2021	6 281 513		6 281 513	4 319 222	870 547	1 091 744
Contrats ANR commençant en 2022	2 761 944		2 761 944	1 214 828	685 412	861 704
Contrats ANR commençant en 2023	4 925 645		4 925 645	1 787 649	883 622	2 254 375
Contrats ANR commençant en 2024	3 151 880		3 151 880	336 218	627 819	2 187 843
Contrats Investissement Avenir commençant en 2020	3 022 633		3 022 633	2 619 838	190 734	212 061
Contrats Investissement Avenir commençant en 2021	1 069 968		1 069 968	840 068	0	229 900
Contrats Investissement Avenir commençant en 2022	179 261		179 261	170 261	9 000	0
Contrats Investissement Avenir commençant en 2023	6 855 995		6 855 995	2 245 487	1 171 954	3 438 554
Contrats Investissement Avenir commençant en 2024	4 778 958		4 778 958	1 394 163	902 078	2 482 717
Contrats Investissement Avenir commençant en 2017	3 850 734		3 850 734	28 350	990 677	2 831 707
Contrats Investissement Avenir commençant en 2018	2 496 243		2 496 243	2 083 744	247 942	1 664 556
Contrats Européens commençant en 2017	7 898 458		7 898 458	3 038 907	54 505	4 805 045
Contrats Européens commençant en 2019	731 583		731 583	651 351	80 231	0
Contrats Européens commençant en 2020	1 908 370		1 908 370	1 590 382	59 438	258 549
Contrats Européens commençant en 2021	6 161 265		6 161 265	3 591 019	615 983	1 954 263
Contrats Européens commençant en 2022	1 225 370		1 225 370	731 284	202 140	291 945
Contrats Européens commençant en 2023	2 547 308		2 547 308	1 528 385	0	1 018 923
Contrats Européens commençant en 2024	2 126 332		2 126 332	137 641	1 040 993	947 698
Contrats Région commençant en 2017	214 000		214 000	193 308	0	20 692
Contrats Région commençant en 2018	810 033		810 033	809 969	0	64
Contrats Région commençant en 2019	1 003 117		1 003 117	434 916	368 475	199 727
Contrats Région commençant en 2020	266 809		266 809	90 179	15 000	160 630
Contrats Région commençant en 2021	244 473		244 473	26 262	32 600	185 610
Contrats Région commençant en 2022	160 511		160 511	14 551	15 000	130 960
Contrats Région commençant en 2023	24 050		24 050	0	9 410	14 640
Contrats Région commençant en 2024	1 576 863		1 576 863	1 059 334	0	517 530
Contrats Fondations commençant en 2018	819 660		819 660	727 484	92 175	0
Contrats Fondations commençant en 2019	1 552 562		1 552 562	1 468 412	19 520	64 630
Contrats Fondations commençant en 2020	294 000		294 000	244 000	50 000	0
Contrats Fondations commençant en 2021	442 950		442 950	341 110	96 840	5 000
Contrats Fondations commençant en 2022	1 299 504		1 299 504	540 338	354 864	404 302
Contrats Fondations commençant en 2023	271 232		271 232	0	96 244	174 988
Contrats Etat	1 315 000		1 315 000	737 500	135 000	442 500
Autres : contrats de prestation de recherche	434 162		434 162	359 745	68 280	6 137
Autres subventions publiques : organismes et collèges	4 485 529		4 485 529	2 975 875	621 637	888 017
Autofinancement	1 431 755	1 431 755	0	0	0	0
CLiLabo	2 072 032	2 072 032	0	0	0	0
<b>Total contrats de recherche</b>	<b>88 881 089</b>	<b>3 503 787</b>	<b>85 377 301</b>	<b>45 927 081</b>	<b>10 906 161</b>	<b>28 544 059</b>
Loyer contrat de partenariat	31 892 214		31 892 214	8 276 248	1 339 000	22 276 966
<b>Total contrats de formation continue</b>	<b>31 892 214</b>	<b>0</b>	<b>31 892 214</b>	<b>8 276 248</b>	<b>1 339 000</b>	<b>22 276 966</b>
CDSN promotion 2021-2024	11 953 038		11 953 038	9 296 807	2 656 231	0
CDSN promotion 2022-2025	12 673 368		12 673 368	5 632 608	4 224 456	2 816 304
CDSN promotion 2023-2026	12 401 508		12 401 508	1 377 945	4 133 836	6 889 727
CDSN promotion 2024-2027	12 638 340		12 638 340	0	1 404 260	11 234 080
Contrats Investissement Avenir commençant en 2020	20 000		20 000	16 000	0	4 000
Contrats Investissement Avenir commençant en 2021	96 000		96 000	76 000	0	20 000
Contrats Investissement Avenir commençant en 2022	4 408 000		4 408 000	816 686	525 086	3 066 229
Contrats Région commençant en 2017	20 000		20 000	17 703	0	2 297
Contrats Région commençant en 2018	24 000		24 000	21 454	0	2 546
Contrats Région commençant en 2019	6 000		6 000	0	6 000	0
Contrats Région commençant en 2020	75 000		75 000	27 707	40 000	7 293
Contrats Région commençant en 2021	70 000		70 000	55 000	15 000	0
Contrats Région commençant en 2022	22 000		22 000	4 400	0	17 600
Contrats Région commençant en 2023	60 000		60 000	0	12 000	48 000
Contrats Européens commençant en 2012	1 703 860		1 703 860	1 703 860	0	0
Contrats Européens commençant en 2020	76 856		76 856	76 856	0	0
Contrats Européens commençant en 2021	68 005		68 005	68 005	0	0
Contrats Européens commençant en 2022	37 155		37 155	29 724	7 431	0
Contrats Européens commençant en 2023	53 325		53 325	41 860	0	11 465
Autres subventions publiques : organismes et collèges	407 480		407 480	315 525	47 455	44 500
<b>Total contrats d'enseignement</b>	<b>56 813 935</b>	<b>0</b>	<b>56 813 935</b>	<b>19 578 140</b>	<b>13 071 755</b>	<b>24 164 040</b>
Travaux réhabilitation résidence étudiante site De	7 334 646	7 334 646	0	0	0	0
Travaux réhabilitation amphithéâtre et salles de cours	674 000	674 000	0	0	0	0
Travaux étanchéité et rénovation intérieure BDL - a	1 550 323	1 550 323	0	0	0	0
Travaux aménagement sous-sol M6 - soutes	1 200 000	500 000	700 000	250 000	0	450 000
<b>Total programmes pluriannuels d'investissement</b>	<b>10 758 969</b>	<b>10 058 969</b>	<b>700 000</b>	<b>250 000</b>	<b>0</b>	<b>450 000</b>
<b>Total</b>	<b>188 346 207</b>	<b>13 562 756</b>	<b>174 783 450</b>	<b>74 031 470</b>	<b>25 316 916</b>	<b>75 435 065</b>





## 6.10 Annexe 9bis : tableau de suivi des opérations immobilières

### Suivi des opérations immobilières

#### A - Prévision d'autorisations d'engagement et de crédits de paiement

Opération	Nature	Code/bat de l'opération	Prévision N (BI + BR)										Prévision N+1 (suivantes)						
			AE ouvertes les années antérieures à N	AE programmées les années antérieures à N	AE nouvelles ouvertes en N	TOTAL des AE ouvertes en N	CP ouvertes les années antérieures à N	CP consommés les années antérieures à N	CP reprogrammés ou reportés en N	CP nouveaux ouverts en N	TOTAL des CP ouverts en N	AE prévues en N+1	CP prévues en N+1	AE prévues > N+2	CP prévues > N+2				
			(2)	(3)	(4) = (2) + (3)	(5)	(6) = (4) + (5)	(7)	(8)	(9) = (7) + (8)	(10)	(11) = (9) + (10)	(12)	(13)	(14)	(15)	(16)	(17)	
OPF-2/02-005	Travaux réhabilitation résidence étudiante site Descazes	7 334 846 €		322 290 €		0 €	322 290 €		22 290 €		300 000 €	300 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	7 012 580 €	7 012 580 €	
OPF-2/02-006	Travaux réhabilitation amphithéâtre et salles de cours	674 000 €		163 724 €		0 €	163 724 €		163 724 €		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	5 102 58 €	5 102 58 €	
OPF-2/02-001	Travaux d'entretien et rénovation intérieure BUL - allée C	1 500 323 €		1 344 307 €		205 586 €	2 055 893 €		750 773 €		799 550 €	799 550 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
OPF-2/02-0011	Travaux aménagement sous-sol IM - sous-sols	1 200 000 €		22 400 €		105 000 €	105 000 €		22 400 €		105 000 €	105 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	572 600 €	1 072 600 €	
<b>TOTAL</b>	<b>Opérations immobilières</b>	<b>10 783 969 €</b>		<b>1852 799 €</b>		<b>310 886 €</b>	<b>3 108 886 €</b>		<b>859 195 €</b>		<b>1 204 550 €</b>	<b>1 204 550 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>572 600 €</b>	<b>1 072 600 €</b>	<b>7 522 624 €</b>

#### B - Prévisions de recettes

Opération	Nature	Montants de l'opération engagés	Montants N	Montants N+1	Montants N+2	Financements extérieurs			Prévisions en N+1 et suivantes			
						Financements des années antérieures à N	Financements en N	Financements en N+1	Encaissements des années antérieures à N	Encaissements en N	Encaissements en N+1	Encaissements des années antérieures à N
		(18)	(19a)	(19b)	(19c)	(20)	(21a)	(21b)	(22)	(23)	(24)	(25)
Travaux réhabilitation résidence étudiante site Descazes	Financement de l'Etat Autres financements publics Autres financements Prélèvement sur la trésorerie	7 334 846 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Travaux réhabilitation amphithéâtre et salles de cours	Financement de l'Etat Autres financements publics Autres financements Prélèvement sur la trésorerie	674 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Travaux d'entretien et rénovation intérieure BUL - allée C	Financement de l'Etat Autres financements publics Autres financements Prélèvement sur la trésorerie	1 500 323 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Travaux aménagement sous-sol IM - sous-sols	Financement de l'Etat Autres financements publics Autres financements Prélèvement sur la trésorerie	1 200 000 €	0 €	0 €	0 €	250 000 €	0 €	0 €	250 000 €	0 €	0 €	0 €
<b>TOTAL</b>		<b>10 783 969 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>250 000 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>250 000 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>

#### C - Poids des opérations sur la trésorerie de l'établissement

	Années N	Années N+1	Années N+2	Total prélevement trésorerie
Travaux réhabilitation résidence étudiante site Descazes	300 000 €	0 €	0 €	7 334 846 €
Travaux réhabilitation amphithéâtre et salles de cours	0 €	0 €	0 €	674 000 €
Travaux d'entretien et rénovation intérieure BUL - allée C	799 550 €	0 €	0 €	1 500 323 €
Travaux aménagement sous-sol IM - sous-sols	105 000 €	0 €	62 600 €	500 000 €
<b>Total</b>	<b>799 550 €</b>	<b>0 €</b>	<b>62 600 €</b>	<b>10 055 969 €</b>



## 6.12 Annexe 11 : tableau des unités mixtes de recherche

Unités		MOYENS HORS BUDGET DE L'ETABLISSEMENT										
		CNRS	INRA	INRIA	INSERM	UCBL	L'YON2	IEP	Autres établissements			
L11 - CHAM Histoire et Archéologie des Mondes Chrétiens et Musulmans Médiévaux UMR 5648	Fonctionnement Personnel Investissement						40 700 €					43 250 €
L12 - EVS Environnement, Ville et Société UMR 5600	Fonctionnement Personnel Investissement						51 000 €					239 799 €
L15 - IAO Institut d'Asie Orientale UMR 5062	Fonctionnement Personnel Investissement											
L14 - CMW Centre Max WEBER UMR 5040	Fonctionnement Personnel Investissement						69 500 €					29 000 €
L16 - ICAR Interactions, Corpus, Apprentissages et Représentations UMR5191	Fonctionnement Personnel Investissement						65 000 €					
L17 - LARHRA Laboratoire de Recherche Historiques Rhône-Alpes (moderne et contemporain) UMR 5190	Fonctionnement Personnel Investissement						56 000 €					58 140 €
L19 - TRIANGLE Action, Discours, Pensée politique et économique UMR 5206	Fonctionnement Personnel Investissement						78 000 €					44 000 €
L21 - HISOMA Histoire et sources des Mondes Antiques UMR5189	Fonctionnement Personnel Investissement						59 675 €					42 363 €
L22 - CERIGC Center for Economic Research on Governance, Inequality and Conflict	Fonctionnement Personnel Investissement											
L29 - IHRM Institut d'histoire des représentations et des idées dans les modernités UMR5037 - UMR5611	Fonctionnement Personnel Investissement						48 000 €					63 450 €
S10 - LGL Laboratoire de Géologie de Lyon UMR 5570	Fonctionnement Personnel Investissement											
S11 - CBAL Centre de Recherche Astrophysique de Lyon UMR 5574	Fonctionnement Personnel Investissement											
S60 - LBMC Laboratoire de Biologie Moléculaire de la Cellule UMR 5239	Fonctionnement Personnel Investissement						88 700 €			50 000 €		
S61 - CRI Centre International de Recherche en Infectiologie (UVH) U1111 - UMR5308	Fonctionnement Personnel Investissement						862 000 €			170 000 €		215 700 €
S62 - IGF Institut de Génétique Fonctionnelle de Lyon UMR 5242	Fonctionnement Personnel Investissement		30 000 €							50 000 €		
S63 - RDP Laboratoire de Reproduction et Développement des Plantes UMR 5667	Fonctionnement Personnel Investissement		180 000 €							25 000 €		
S70 - UMPA Unité de Mathématiques Pures et Appliquées UMR 5069	Fonctionnement Personnel Investissement											
S71 - LIP Laboratoire de l'Informatique du Parallélisme UMR5668	Fonctionnement Personnel Investissement									49 000 €		
S80 - Laboratoire de Physique UMR 5672	Fonctionnement Personnel Investissement									33 000 €		
S81 - Laboratoire de Chimie UMR 5162	Fonctionnement Personnel Investissement									32 500 €		
S82 - FRE CRMN FRE 2034	Fonctionnement Personnel Investissement									88 795 €		

## 6.13 Tableau de synthèse budgétaire et comptable

**TABLEAU 12**  
Synthèse budgétaire et comptable

Du fait du besoin d'alignement entre le TSBCP et le PAP/RAP, et étant donné que ce dernier ne supporte pas les décimales, toute valeur décimale saisie dans le TSBCP ci-dessous sera automatiquement arrondie à l'entier (inférieur ou supérieur).

Budget (B/BR n°...)	<b>BI 2024</b>
Date exécutoire	Ecole normale supérieure de Lyon
Etablissement	Agrégé
Niveau d'agrégation	

**POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT**

		BI 2024	48 705 662
<b>Niveaux initiaux</b>	1	Niveau initial de restes à payer	
	2	Niveau initial du fonds de roulement	11 486 043
	3	Niveau initial du besoin en fonds de roulement	-9 960 303
	4	Niveau initial de la trésorerie	21 446 346
	4.a	dont niveau initial de la trésorerie fléchée	10 066 998
	4.b	dont niveau initial de la trésorerie non fléchée	11 379 348
	5	Autorisations d'engagement	163 000 394
	6	Résultat patrimonial	-9 301 364
	7	Capacité d'autofinancement (CAF)	-5 781 998
	8	Variation du fonds de roulement	-9 734 588
	9	Opérations sur dettes financières, capitaux propres et créances immobilisées sans impact budgétaire	
<b>Flux de l'année</b>	10	Opérations du compte de résultat sans flux de trésorerie, non retraitées par la CAF	0
		Variation des stocks	+/-
		Charges sur créances irrécouvrables	-
		Produits divers de gestion courante	+
	11	Opérations budgétaires et comptables avec différence de fait générateur de trésorerie	5 474 704
		Ecart entre les produits / ressources et les encaissements relatifs à des opérations sur exercices antérieurs	+/-
		Ecart entre les produits / ressources et les encaissements relatifs à des opérations de l'exercice en cours	+/-
		Ecart entre les charges / immobilisations et les décaissements relatifs à des opérations sur exercices antérieurs	+/-
		Ecart entre les charges / immobilisations et les décaissements relatifs à des opérations de l'exercice en cours	+/-
	12	<b>Solde budgétaire = 8 - 9 - 10 - 11</b>	<b>-15 209 292</b>
	12.a	Recettes budgétaires	149 238 261
	12.b	Crédits de paiement ouverts	164 447 553
	13	Décalage de flux de trésorerie liés aux opérations de trésorerie non budgétaires	900 000
	14	Variation de la trésorerie = 12 - 13	<b>-16 109 292</b>
	14.a	dont variation de la trésorerie fléchée	-2 039 743
	14.b	dont variation de la trésorerie non fléchée	-14 069 549
	15	Variation du besoin en fonds de roulement = 9 + 10 + 11 + 13	6 374 704
	16	Variation des restes à payer	<b>-1 447 159</b>
	17	Niveau final de restes à payer	47 258 503
<b>Niveaux finaux</b>	18	Niveau final du fonds de roulement	1 751 455
	19	Niveau final du besoin en fonds de roulement	-3 585 599
	20	Niveau final de la trésorerie	<b>5 337 054</b>
	20.a	dont niveau final de la trésorerie fléchée	8 027 255
20.b	dont niveau final de la trésorerie non fléchée	-2 690 201	
		Comptabilité budgétaire	
		Comptabilité générale	





Tableau 3 : Document prévisionnel de gestion des emplois et crédits de personnel (DPC) - Décomposition des facteurs d'évolution de la masse salariale entre 2023 et 2024 (en € et en flux)

Code de la masse salariale - Niveau - Montant limite en €	Libellé d'abaissement	Extension en Année N de la mesure 2024 (€)												Mesures entrant en vigueur en année 2023												Total prévisionnel des dépenses 2024 (€)	Total prévisionnel des dépenses 2023 (€)	Écart prévisionnel des dépenses Budget 2024 - Budget 2023 (€)
		Comptes de personnel (hors emplois non affectés)						Mesures de gestion des emplois						Changements						Divers								
		A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O	P	Q	R	S	T	U	V	W	X			
1	58 015 571	58 015 571	-	-	21 044	-	1 662 573	154 217	-	-	728 573	97 443	-	-	243 217	-	21 044	4 400	21 044	4 400	1 511 141	58 015 571	151 044	-				
2	43 403 048	43 403 048	-	-	31 897	-	388 024	50 146	-	-	728 573	97 443	-	-	201 198	-	31 897	14 400	31 897	14 400	4 331 017	43 403 048	339 271	-				
3	13 322 358	13 322 358	-	-	60 386	-	284 038	9 101	-	-	-	-	-	-	34 000	-	60 386	14 400	60 386	14 400	1 500 772	13 322 358	1 500 772	-				
4	3 352 059	3 352 059	-	-	5 194	-	68 600	19 453	-	-	70 050	96 735	-	-	6 644	-	5 194	-	-	-	34 130	3 352 059	34 130	-				
5	13 019 737	13 019 737	-	-	250 648	-	237 606	5 710	-	-	-	-	-	-	270 046	-	250 648	-	-	-	344 703	13 019 737	344 703	-				
6	8 937 972	8 937 972	-	-	2 788	-	99 270	3 180	-	-	-	-	-	-	16 855	-	2 788	-	-	-	904 323	8 937 972	904 323	-				
7	4 373 183	4 373 183	-	-	83 144	-	54 035	9 990	-	-	-	-	-	-	9 915	-	83 144	-	-	-	238 449	4 373 183	238 449	-				
8	7 481 740	7 481 740	-	-	62 640	-	-	-	-	-	-	-	-	-	50 100	-	62 640	-	-	-	107 206	7 481 740	107 206	-				
9	5 354 937	5 354 937	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	5 354 937	5 354 937	-	-				
10	12 446	12 446	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	12 446	12 446	-	-				
11	4 437 343	4 437 343	-	-	-	-	-	-	-	-	254 797	-	-	-	-	-	-	-	-	-	27 790	4 437 343	6 437 343	-				
12	6 447 277	6 447 277	-	-	-	-	-	-	-	-	85 006	-	-	-	-	-	-	-	-	-	85 006	6 447 277	6 447 277	-				
13	2 076 80	2 076 80	-	-	-	-	-	-	-	-	6 760	-	-	-	-	-	-	-	-	-	6 760	2 076 80	2 076 80	-				
14	300 000	300 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	300 000	300 000	-	-				
15	1 020 026	1 020 026	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1 020 026	1 020 026	-	-				
16	3 100 22	3 100 22	-	-	-	-	-	-	-	-	30 467	-	-	-	-	-	-	-	-	-	30 467	3 100 22	3 100 22	-				
17	3 274 86	3 274 86	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3 274 86	3 274 86	-	-				
18	46 033 038	46 033 038	-	-	340 045	-	717 218	97 642	-	-	978 37	-	-	-	336 286	-	340 045	-	-	-	1 430 338	46 033 038	1 430 338	-				
19	40 059 819	40 059 819	-	-	253 823	-	741 423	91 331	-	-	978 37	-	-	-	191 843	-	253 823	-	-	-	939 893	40 059 819	40 059 819	-				
20	5 076 403	5 076 403	-	-	48 438	-	48 438	8 372	-	-	-	-	-	-	14 743	-	48 438	-	-	-	444 400	5 076 403	444 400	-				
21	32 973 504	32 973 504	-	-	2 719 391	-	165 350	19 149	-	-	15 532	-	-	-	16 972	-	2 719 391	-	-	-	728 837	32 973 504	32 973 504	-				
22	7 020 086	7 020 086	-	-	68 624	-	17 660	52 048	-	-	42 296	-	-	-	4 697	-	68 624	-	-	-	230 186	7 020 086	230 186	-				
23	6 461 021	6 461 021	-	-	1 008	-	2 332	240	-	-	-	-	-	-	9 026	-	1 008	-	-	-	28 833	6 461 021	6 461 021	-				
24	5 212 734	5 212 734	-	-	23 194	-	42 864	3 524	-	-	-	-	-	-	13 466	-	23 194	-	-	-	416 979	5 212 734	416 979	-				
25	1 517 000	1 517 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1 517 000	1 517 000	-	-				
26	145 543 000	145 543 000	-	-	5 024 245	-	18 848 369	28 142	-	-	374 427	-	-	-	846 843	-	5 024 245	-	-	-	1 430 338	145 543 000	1 430 338	-				
27	145 543 000	145 543 000	-	-	5 024 245	-	18 848 369	28 142	-	-	374 427	-	-	-	846 843	-	5 024 245	-	-	-	1 430 338	145 543 000	1 430 338	-				
28	145 543 000	145 543 000	-	-	5 024 245	-	18 848 369	28 142	-	-	374 427	-	-	-	846 843	-	5 024 245	-	-	-	1 430 338	145 543 000	1 430 338	-				
29	20 907 878	20 907 878	-	-	18 473	-	293 421	9 010	-	-	48 192	-	-	-	48 192	-	18 473	-	-	-	1 038 864	20 907 878	20 907 878	-				
30	688 207	688 207	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	688 207	688 207	-				
31	3 510 068	3 510 068	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3 510 068	3 510 068	-				
32	34 116	34 116	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	34 116	34 116	-				
33	302 865	302 865	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	302 865	302 865	-				



## 6.15 Projet annuel de performance (PAP)

**Données budgétaires**

Montant des budgets		Unité	BR 2023	BI 2024	Variation BI 2024 - BR 2023
<b>Budget de l'établissement (en crédits de paiements)</b>					
Budget de fonctionnement de l'établissement (hors masse salariale)	(k€)		164 126 k€	164 448 k€	0,2%
Budget de la masse salariale de l'établissement	(k€)		41 963 k€	43 076 k€	2,7%
Budget d'investissement de l'établissement	(k€)		112 106 k€	114 944 k€	2,5%
	(k€)		10 058 k€	6 427 k€	-36,1%
<b>Part des actions LOLF au sein du budget global de la recherche BI 2024</b>					
Montant du budget de la recherche		Unité	BR 2023	BI 2024	Variation BI 2024 - BR 2023
<b>Budget global de la recherche (fonctionnement, investissement et personnel en crédits de paiement)</b>					
Budget de recherche (fonctionnement et investissement)	(k€)		39 499 k€	37 829 k€	-4,2%
Budget de recherche (fonctionnement et investissement) de l'établissement	(k€)		14 786 k€	11 805 k€	-20,2%
Budget de recherche - Sciences de la vie, biotechnologie et santé (Code LOLF D106) (fonctionnement et investissement)	(k€)		4 688 k€	2 610 k€	-44,3%
Budget de recherche - Mathématiques, sciences et techniques de l'information, micro et nano technologie (Code LOLF D107) (fonctionnement et investissement)	(k€)		663 k€	469 k€	-29,3%
Budget de recherche - Physique, chimie et sciences pour l'ingénieur (Code LOLF D108) (fonctionnement et investissement)	(k€)		2 810 k€	2 920 k€	3,9%
Budget de recherche - Sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement (Code LOLF D110) (fonctionnement et investissement)	(k€)		1 375 k€	950 k€	-30,9%
Budget de recherche - Sciences humaines et sociales (Code LOLF D111) (fonctionnement et investissement)	(k€)		1 084 k€	1 101 k€	1,6%
Budget de recherche interdisciplinaire & transversale (Code LOLF D112) (fonctionnement et investissement)	(k€)		4 167 k€	3 755 k€	-9,9%
<b>Part des actions LOLF au sein du budget global de la formation BI 2024</b>					
Montant du budget de la Formation, de la vie étudiante, santé des étudiants et rémunération des élèves fonctionnaires stagiaires		Unité	BR 2023	BI 2024	Variation BI 2024 - BR 2023
<b>Budget global de la Formation, de la vie étudiante, santé des étudiants et rémunération des élèves fonctionnaires stagiaires (fonctionnement, investissement et personnel en crédits de paiement)</b>					
Budget global de la Formation, de la vie étudiante, santé des étudiants et rémunération des élèves fonctionnaires stagiaires (fonctionnement, investissement et personnel en crédits de paiement)	(k€)		79 013 k€	79 753 k€	0,9%
dont budget de la Formation, de la vie étudiante et santé des étudiants (fonctionnement et investissement) de l'établissement	(k€)		16 364 k€	16 386 k€	0,1%
Budget Formation initiale et continue du baccalauréat à la licence (Code LOLF D101)	(k€)		621 k€	548 k€	-11,7%
Budget Formation initiale et continue de niveau master (Code LOLF D102)	(k€)		218 k€	1 032 k€	374,3%
Budget Formation initiale et continue de niveau doctorat (Code LOLF D103)	(k€)		13 833 k€	13 729 k€	-0,8%
Budget de la vie étudiante et santé des étudiants (Code LOLF D201, D202 et D203)	(k€)		1 693 k€	1 077 k€	-36,4%
Rémunération des élèves fonctionnaires stagiaires	(k€)		37 300 k€	37 179 k€	-0,3%
Part de la rémunération des élèves fonctionnaires stagiaires sur le budget de la Formation, de la vie étudiante, santé des étudiants et rémunération des élèves fonctionnaires stagiaires	%		47%	47%	
<b>Part des actions LOLF au sein du budget global de la diffusion des savoirs BI 2024</b>					
Montant du budget de la Diffusion des savoirs, Bibliothèque et documentation		Unité	BR 2023	BI 2024	Variation BI 2024 - BR 2023
<b>Budget global de la Diffusion des savoirs, Bibliothèque et documentation (fonctionnement, investissement et personnel en crédits de paiement)</b>					
Budget global de la Diffusion des savoirs, Bibliothèque et documentation (fonctionnement et investissement) de l'établissement	(k€)		9 062 k€	9 307 k€	2,7%
dont budget de la Diffusion des savoirs, Bibliothèque et documentation (fonctionnement et investissement) de l'établissement	(k€)		1 141 k€	1 281 k€	12,3%
Budget Bibliothèque et documentation (Code LOLF D105)	(k€)		996 k€	972 k€	-2,4%
Budget Diffusion des savoirs et musées (Code LOLF D113)	(k€)		144 k€	309 k€	114,2%
<b>Part des actions LOLF au sein du budget global de la diffusion des savoirs BI 2024</b>					
Montant du budget pilotage & immobilier		Unité	BR 2023	BI 2024	Variation BI 2024 - BR 2023
<b>Budget global du pilotage et de l'immobilier de l'établissement (fonctionnement, investissement et personnel en crédits de paiement) - hors rémunération des élèves fonctionnaires stagiaires.</b>					
Budget global du pilotage et de l'immobilier de l'établissement (fonctionnement et investissement) de l'établissement	(k€)		36 564 k€	37 569 k€	2,7%
dont budget de pilotage et de l'immobilier de l'établissement (fonctionnement et investissement) de l'établissement	(k€)		19 731 k€	20 031 k€	1,5%
Budget Pilotage (Code LOLF D115)	(k€)		6 248 k€	5 408 k€	-13,5%
Budget Immobilier (Code LOLF D114)	(k€)		13 483 k€	14 625 k€	8,5%
<b>Part des actions LOLF au sein du budget global de la diffusion des savoirs BI 2024</b>					
Part des dépenses de personnels sur le budget de fonctionnement		Unité	BR 2023	BI 2024	Variation BI 2024 - BR 2023
Part des dépenses de personnel sur le budget de fonctionnement	%		72,8%	72,7%	
Part de la rémunération des élèves fonctionnaires stagiaires sur les dépenses de personnel	%		33,3%	32,3%	
<b>Part des dépenses de personnel dans le budget de l'établissement</b>					
Part des dépenses de personnel dans le budget global de la Formation, de la vie étudiante et rémunération des élèves fonctionnaires stagiaires	%		68,3%	69,9%	
Part des dépenses de personnel dans le budget global de la Diffusion des savoirs, bibliothèque et documentation	%		79,3%	79,5%	
Part des dépenses de personnel dans le budget global de la Recherche	%		87,4%	86,2%	
Part des dépenses de personnel dans le budget global de la Formation, de la vie étudiante et rémunération des élèves fonctionnaires stagiaires	%		62,6%	68,6%	
Part des dépenses de personnel dans le budget global du Pilotage et de l'immobilier de l'établissement	%		46,0%	46,7%	



**OBJECTIF : Développer l'autonomie financière**

Taux d'exécution budgétaire		Budget Exécuté 2020 (BR) de l'ENS de Lyon	Budget Exécuté 2021 (BR) de l'ENS de Lyon	Budget Exécuté 2022 (BR) de l'ENS de Lyon
	Unité			
<b>Taux d'exécution des dépenses</b>	%	<b>96,8%</b>	<b>95,2%</b>	<b>91,3%</b>
Taux d'exécution des dépenses fonctionnement (hors masse salariale)	%	90,5%	87,9%	84,3%
Taux d'exécution des dépenses masse salariale	%	99,2%	99,1%	98,7%
Taux d'exécution des dépenses investissement	%	92,2%	77,5%	42,8%
Taux d'exécution des recettes	%	100,2%	98,1%	99,0%

Sources des données : Rapports de gestion ENS de Lyon

Montants des ressources (en encaissements)		BR 2023	BI 2024	Variation BI 2024 - BR 2023
	Unité			
<b>Montant total des ressources</b>	(k€)	<b>152 097 k€</b>	<b>149 238 k€</b>	<b>-1,9%</b>

<b>Montant total des ressources publiques (fonctionnement + investissement)</b>	(k€)	<b>140 094 k€</b>	<b>139 834 k€</b>	<b>-0,2%</b>
- Crédits Etat (y compris masse salariale si responsabilités et compétences élargies) issus du système de répartition annuelle des moyens et du contrat quinquennal	(k€)	126 333 k€	128 752 k€	1,9%
- Crédits issus des agences de moyens nationales, européennes et internationales	(k€)	12 511 k€	10 568 k€	-15,5%
- Montant des ressources issues des collectivités locales et territoriales (hors immobilier)	(k€)	1 250 k€	514 k€	-58,8%
- Crédits immobiliers consommés, plan campus et CPER	(k€)	0 k€	0 k€	
<b>Montant total des ressources propres</b>	(k€)	<b>12 003 k€</b>	<b>9 404 k€</b>	<b>-21,7%</b>
- Montant des droits d'inscription	(k€)	660 k€	660 k€	0,0%
- Montant de la taxe d'apprentissage	(k€)	30 k€	30 k€	0,0%
- Montant des ressources issues de la formation continue	(k€)	125 k€	130 k€	4,0%
- Montant des ressources issues des activités partenariales avec le secteur socio-économique (€)	(k€)	578 k€	291 k€	-49,5%
- Montant des ressources issues de la propriété intellectuelle (€)	(k€)	138 k€	100 k€	-27,4%
- Montant des ressources issues des fondations, des dons et autres financements	(k€)	10 277 k€	7 997 k€	-22,2%
- Montant des autres ressources propres (Prod. Except., cautions...)	(k€)	195 k€	195 k€	0,0%

Part des recettes propres sur le total des recettes		BR 2023	BI 2024
	Unité		
<b>Part des recettes propres sur le total des recettes</b>	%	<b>8%</b>	<b>6%</b>

## 7. Structure budgétaire 2024

### STRUCTURE BUDGETAIRE 2024

Établissement :		ENS de LYON	
CRB	PRESIDENCE	CRB	VICE-PRESIDENCE A LA RECHERCHE
SO	D00 Moyens non répartis	SO	R01 Fonctionnement de la Vice-Présidence
SO	D10 Fonctionnement de la Présidence	SO	R02 Fonds recherche
SO	D11 Communication	SO	R03 Cellule congrès et manifestations
SO	D40 Mission formation continue	SO	S10 LGL Laboratoire de Géologie Lyon
SO	D50 Direction des affaires internationales	SO	S11 CRAL Centre de recherche astrophysique de Lyon
SO	D60 DUNES Développement des usages du numérique pour l'enseignement et les savoirs	SO	S20 DXXI Institut des systèmes complexes Rhône Alpes
		SO	S23 CBPSMN Centre Blaise Pascal de simulation et modélisation numérique
CRB	DIRECTION GENERALE DES SERVICES	SO	S60 LBMC Laboratoire de biologie et modélisation de la cellule
SO	A10 Fonctionnement de la Direction Générale des Services	SO	S61 CIRI Centre International de recherche en Infectiologie (UVH)
SO	A20 Direction des ressources humaines	SO	S62 IGFL Institut de génomique fonctionnelle de Lyon
SO	A30 Direction des Moyens Généraux	SO	S63 RDP laboratoire de reproduction des plantes
SO	A32 Direction du Patrimoine	SO	S70 UMPA Unité de mathématiques pures et appliquées
SO	A35 Accueil et sécurité	SO	S71 LIP Laboratoire d'informatique du parallélisme
SO	A40 Direction des Systèmes d'Information	SO	S80 Laboratoire de Physique
SO	A50 Prévention et santé au travail	SO	S81 Laboratoire de Chimie
SO	A60 ENS Médias	SO	S82 FRE CRMN Centre de Recherche Magnétique
CRB	VICE-PRESIDENCE AUX ETUDES	SO	S83 ICL Institut de chimie de Lyon
SO	E10 Fonctionnement de la Vice-Présidence	SO	S91 Biosciences Gerland Lyon Sud (PBES)
SO	E20 Admissions et concours	SO	S95 Service Ingénierie Mécanique
SO	E30 Vie étudiante et Partenariats-Formation	SO	S96 Magasin de biologie
SO	E50 Départements et formations	SO	S97 Coordination de biologie
CRB	INSTITUT FRANÇAIS DE L'EDUCATION	SO	L11 CIHAM Histoire & archéologie des mondes chrétiens & musulmans
SO	IFE Institut Français de l'Éducation	SO	L12 EYS Environnement, ville, société
CRB	BDL Bibliothèque Denis Diderot	SO	L14 CMU Centre Max Weber
		SO	L15 LAO Institut d'Ause Orientale
		SO	L16 ICAR Interactions, corpus, apprentissages, représentations
		SO	L17 LARHRA Laboratoire de recherche historique Rhône Alpes
		SO	L19 TRIANGLE Actions, discours, pensée politique et économique
		SO	L20 CERCC Centre d'études et de recherches comparées sur la création
		SO	L21 HISOMA Centre d'études et de recherche sur l'occident romain
		SO	L22 CERGIC Center for Economic Research on Governance, Inequality and Conflict
		SO	L28 PERSEE
		SO	L29 IHRIM Institut d'Histoire des représentations et des idées dans les modernités
		SO	L30 LLE le laboratoire de l'éducation
		SO	L31 ENS Éditions

## 8. Critères des recettes fléchées

### CRITERES DES RECETTES FLECHEES DANS LE CADRE DE L'EXECUTION DU DECRET 2012-1246 DU 07/11/2012 DIT GBCP

La réforme GBCP est édictée par le décret 2012-1246 du 07 Novembre 2012 et s'applique de manière obligatoire au 01/01/2016.

Elle a pour objet principal de mettre en place un ensemble de règles de gestion budgétaire et financière.

En particulier les recettes sont à distinguer selon deux catégories, les recettes globalisées et les recettes fléchées.

Par principe une recette est une recette globalisée. En particulier, la Subvention pour charges de service public est une recette globalisée.

Les recettes fléchées sont donc une exception à ce principe. La réglementation nécessite un tableau de suivi des opérations liées à ces recettes dans le Budget rectificatif et les Budgets Rectificatifs, un suivi particulier en termes de volume de trésorerie d'une année sur l'autre et leur traçabilité, en particulier en encaissement dans le tableau budgétaire en recette et dans le plan de trésorerie.

Une recette fléchée est une recette ayant une utilisation prédéterminée par le financeur, destinée à des dépenses explicitement identifiées potentiellement réalisées sur un exercice différent de celui de leur encaissement.

Une recette fléchée peut expliquer un déséquilibre budgétaire, au titre d'un ou plusieurs exercices, lié au décalage temporel entre le décaissement des dépenses et l'encaissement des recettes fléchées les finançant.

En préalable de la définition des recettes fléchées, il convient de rappeler l'attachement d'un établissement comme le nôtre à pouvoir maintenir la capacité d'anticipation sur l'exécution des opérations pluri annuelles tracées en recettes fléchées avant les premiers encaissements, en s'appuyant sur la trésorerie de l'École qui doit conserver un volume suffisant pour le permettre.

En application de la définition des recettes fléchées et des recommandations émises dans les Dossiers de prescription Générales (DPG) édictés par le Ministère de Finances, il convient de distinguer les critères suivants pour les recettes fléchées.

Seront considérées comme des recettes fléchées les recettes regroupant les trois critères suivants cumulatifs :

- Ayant une utilisation prédéterminée par le financeur ;
- Destinées à des dépenses explicitement identifiées ;
- Ces dépenses étant potentiellement réalisées sur un exercice différent de celui de leur encaissement et entraînant un déséquilibre budgétaire, au titre d'un ou plusieurs exercices, lié au décalage temporel entre le décaissement des dépenses et l'encaissement des recettes fléchées les finançant.

Les grandes catégories de recettes fléchées sont sous réserve de la survenance de nouveaux modes de financement se rajoutant à cette liste :

Les Contrats avec l'Union Européenne

Les Conventions avec l'Agence Nationale de la Recherche

Les conventions avec l'Institut Universitaire de France

Les conventions avec l'Etat

Les contrats avec les collectivités locales

Les autres contrats de recherche

Les autres subventions.

Sont exclues du périmètre des recettes fléchées les prestations de recherche.

Ce principe s'applique à tous les actes budgétaires depuis le BI 2017 et a fait l'objet d'un vote du conseil d'administration le 15 décembre 2016.

## 9. Glossaire

<b>ACE</b>	Activité complémentaire d'enseignement
<b>AE</b>	Autorisations d'engagement
<b>ANR</b>	Agence nationale de la recherche
<b>BDL</b>	Bibliothèque Diderot de Lyon
<b>BI</b>	Budget initial
<b>BIATSS</b>	Personnels de Bibliothèque, Ingénieurs, Administratifs, Techniques, Sociaux et de Santé
<b>BR</b>	Budget rectificatif
<b>CAF</b>	Capacité d'autofinancement
<b>CIB</b>	Contrôle interne budgétaire
<b>CF</b>	Compte financier
<b>CNU</b>	Conseil National des Universités
<b>CP</b>	Crédits de paiement
<b>CRB</b>	Centre de Responsabilité Budgétaire
<b>DGS</b>	Direction générale des services
<b>DRFIP</b>	Direction régionale des finances publiques
<b>EPST</b>	Établissement Public à Caractère Scientifique et Technologique
<b>GBCP</b>	Gestion Budgétaire et Comptable Publique
<b>GPEEC</b>	Gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences
<b>GVT</b>	Glissement Vieillesse Technicité
<b>IDEX</b>	Initiative d'excellence
<b>Ifé</b>	Institut Français de l'Éducation
<b>MESR</b>	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche
<b>MSE</b>	Masse salariale État
<b>PAP</b>	Projet annuel de performance
<b>PPCR</b>	Parcours professionnels, carrières et rémunérations

<b>PPI</b>	Plan pluriannuel d'investissement
<b>PPP</b>	Partenariat Public Privé
<b>Recettes globalisées</b>	Recettes qui n'ont pas d'utilisation prédéterminée (SCSP par exemple)
<b>Recettes fléchées</b>	Recettes destinées à des dépenses explicitement identifiées, potentiellement réalisées sur un exercice différent de celui de leur encaissement (ex : contrats de recherche, ressources propres pour un investissement particulier...)
<b>RIFSEEP</b>	Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel
<b>RIPEC</b>	Régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs
<b>RP</b>	Ressources propres
<b>SCSP</b>	Subvention pour charges de service public
<b>VP</b>	Vice-Présidence

*\* Papier issu des forêts européennes*

**DIRECTION  
DES AFFAIRES FINANCIÈRES**

**Novembre 2023**

15 parvis René-Descartes  
BP 7000, 69342 Lyon cedex 07  
Tél. +33 (0)4 37 37 60 00  
Fax +33 (0)4 37 37 60 60

**[www.ens-lyon.fr](http://www.ens-lyon.fr)**